



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PHASE : ETUDE CONTEXTUELLE



Illustration aérienne de la Cité médiévale...

Maître d’Ouvrage :

Mairie d’Issigeac

Place du château,
24560 Issigeac
Tél : 05.53.58.7032.
vd.mairie.issigeac@orange.fr
Site : <https://www.issigeac.fr>

Partnaire institutionnel :

Préfecture Dordogne

16, Pl. Gambetta,
24100 Bergerac
Tél : 05.53.63.52.03.
emilio.sarrat@dordogne.gouv.fr
Site : <https://www.dordogne.gouv.fr>

Chef de projet « PVD » :

CC Portes Sud Périgord

23 Avenue de la Bastide,
24500 Eymet
05.53.22.22.10 / 05.53.58.70.32
pvd.eymet.issigeac@gmail.com
Site : <https://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr>



Sommaire

1 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL.....	3
1.1 LE PATRIMOINE.....	3
1.1.1 <i>Histoire / La genèse d'une architecture de Cité médiévale</i>	3
1.1.2 <i>Les éléments du patrimoine / Archéologie / Le plan urbain</i>	4
1.1.3 <i>Le périmètre d'influence Cantonal (Source Office tourisme CCPSP)</i>	8
1.2 LE PAYSAGE	14
1.2.1 <i>Géologie (Source Révision carte communale)</i>	15
1.2.2 <i>Occupation des sols / Consommation foncière</i>	17
1.2.3 <i>Impact visuel / Analyse paysagère</i>	18
1.3 LA CULTURE	20
1.3.1 <i>L'expression Issigeacoise</i>	20
1.3.2 <i>Les supports de l'expression</i>	24
1.3.3 <i>L'affirmation d'une culture (Source : UNESCO)</i>	26
2 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	27
2.1 LA POPULATION.....	28
2.1.1 <i>Données démographiques</i>	28
2.1.2 <i>Le parc de logement</i>	33
2.2 L'ECONOMIE LOCALE	36
2.2.1 <i>Le tissu des entreprises locales / Secteurs d'activités</i>	37
2.2.2 <i>L'agriculture</i>	38
2.2.3 <i>Le Tourisme</i>	40
2.2.4 <i>Le marché</i>	41
2.2.5 <i>Le tissu associatif</i>	41
2.3 LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS.....	44
2.3.1 <i>Les services publics</i>	44
2.3.2 <i>Les équipements de « jeunesse »</i>	48
2.3.3 <i>La médiathèque</i>	48
2.3.4 <i>L'offre de soin de proximité</i>	50
2.3.5 <i>Les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes</i>	56
2.3.6 <i>Les établissements scolaires</i>	57
2.3.7 <i>Les infrastructures sportives</i>	58
2.3.8 <i>La trame bleue et verte</i>	60
2.3.9 <i>Les infrastructures de transports</i>	63
2.3.10 <i>La couverture numérique</i>	64
2.3.11 <i>Le réseau AEP / Défense incendie</i>	65
2.3.12 <i>Le réseau d'assainissement des eaux usées</i>	66
2.3.13 <i>Autres réseaux</i>	67
3 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	68
3.1 LE PLUI / LA CARTE COMMUNALE	68
3.1.1 <i>Code de l'urbanisme</i>	75
3.1.2 <i>Secteur sauvegardé / ABF</i>	76
3.1.3 <i>Gestion de l'eau / Prévention des risques</i>	78
3.2 LE SCOT BERGERACOIS	78
3.2.1 <i>Construire un pôle attractif : accessible et lisible</i>	79
3.2.2 <i>Consolider la structure multipolaire</i>	82
3.2.3 <i>Développer le patrimoine naturel et urbain</i>	85
3.3 LE PLAN CLIMAT BERGERACOIS	86
3.3.1 <i>Diagnostic climat Bergeracois</i>	87
3.3.2 <i>Aménager durablement le Bergeracois</i>	95
3.3.3 <i>Adapter le Bergeracois au changement climatique</i>	96
3.3.4 <i>Créer un Bergeracois à énergie positive</i>	97
3.3.5 <i>Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone</i>	99

1 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

La compréhension culturelle du patrimoine bâti existant est indispensable pour saisir l'esprit du territoire Issigeacois et préserver son authenticité. Il faut connaître, bien sûr, l'histoire du bâti, ses fonctions originelles, ses différentes étapes d'évolution et ses transformations techniques.

Au-delà du diagnostic territorial, cette connaissance culturelle est indispensable pour permettre d'intégrer, dans le parti de reconversion, la dimension patrimoniale d'Issigeac et respecter autant que possible la mémoire de sa fonction originelle.

1.1 LE PATRIMOINE

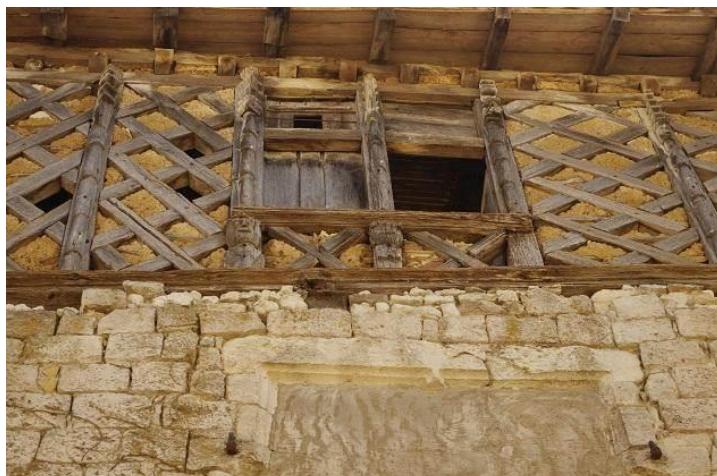
La cité médiévale d'Issigeac se distingue par son organisation où ses ruelles et venelles s'inscrivent dans un plan circulaire contrairement aux bastides alentours organisées sur un plan en damier (Sources : site internet commune, et Pays Bergeracois).

On y découvre un village de caractère dont l'histoire et l'architecture attirent de nombreux touristiques et artistes.

1.1.1 Histoire / La genèse d'une architecture de Cité médiévale

D'importants thermes gallo-romains datant du IVème siècle ont été découverts en 1994 entre l'église et la Maison des Dîmes. Détruits par les Wisigoths, ils laissent place au Vème siècle à une cité Mérovingienne.

Le village et son abbaye se sont développés au XIIIème siècle en même temps que les bastides voisines.



Au XIII^e siècle, Issigeac était un bourg à coutumes. Celles-ci définissaient les droits et les devoirs des habitants. C'était donc la loi. D'abord orales, elles furent transcrites en 1298. Le seigneur d'Issigeac possédait pouvoirs spirituel et temporel. Une assemblée de prud'hommes et un bailli représentaient les habitants du bourg.

En 1317 les évêques de Sarlat sollicitèrent du pape la seigneurie d'Issigeac, qui leur fut accordée à la mort du doyen.

Malgré ses importants remparts le bourg fut détruit, deux fois. Une première fois en 1300 par le Seigneur de Bergerac, Renaud de Pons. Une seconde fois en 1437 par les Soudards de Charles VII, commandés par Rodriguez de Villandrando. L'église et le village furent reconstruits. Les bases des maisons de pierre sont pour nombre d'entre elles du XIII^e siècle et les parties supérieures sont du XV^e siècle.

Les guerres de religion entre catholiques et protestants furent particulièrement destructrices. L'église Saint Félicien, reconstruite au XVI^e siècle, fut partiellement détruite au XVII^e. Elle fut modifiée dans son aspect extérieur au XIX^e, entraînant d'importants désordres structurels qui font désormais pencher le mur sud. Des travaux de consolidation de la voute sud ont été réalisés au début du XXI^e siècle. Le bâtiment est classé.

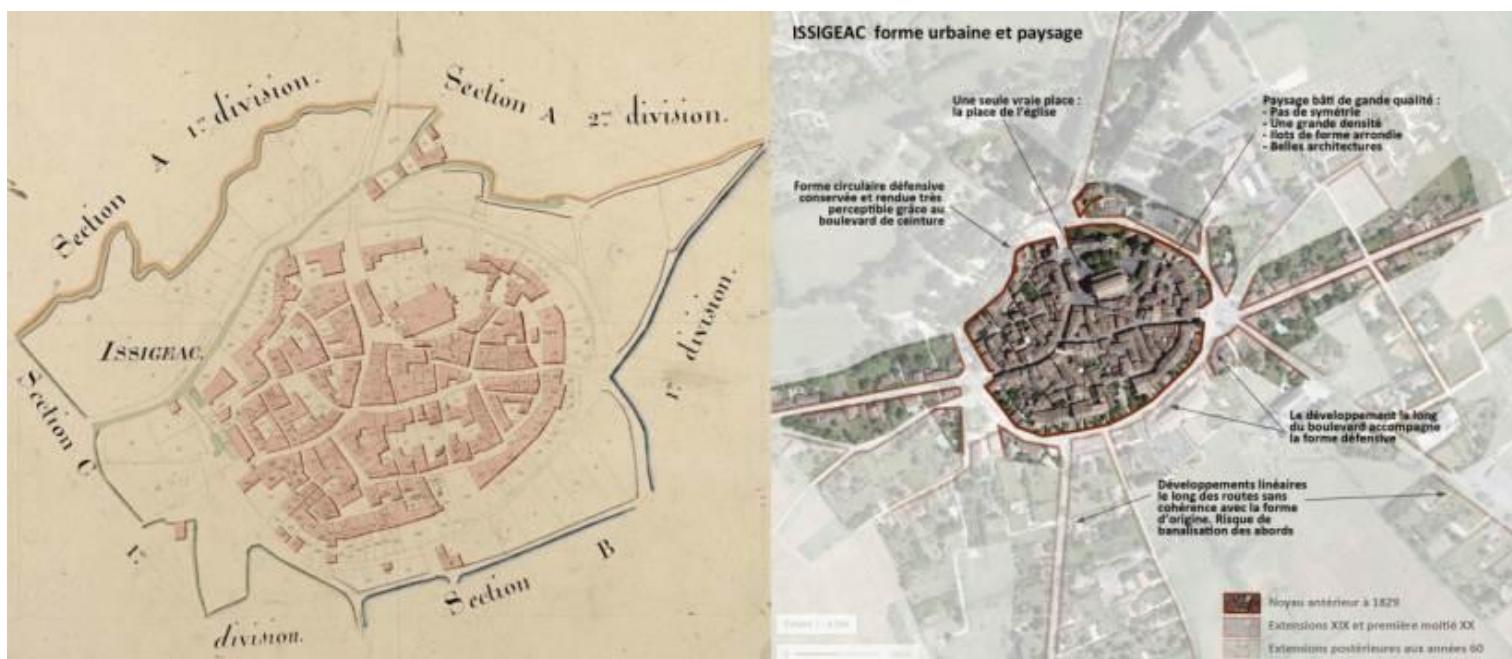
La prévôté, construite au XV^e siècle au nord-ouest de la cité, fut également saccagée puis reconstruite au XVII^e siècle.

Au XVII^e siècle, le château d'Issigeac, reconstruit, devint l'une des résidences des évêques de Sarlat. Il est donc également appelé Palais des évêques. Devenu résidence privée après la révolution, il fut racheté par la municipalité vers 1900. La mairie s'y installa jusqu'à la fin du XX^e siècle. La « salle des fêtes » du château a été aménagée dans les années 1950. Les peintures sont de Pierre Belvès (illustrateur des albums du Père Castor). Elles représentent les châteaux que l'on peut trouver sur l'ancien canton d'Issigeac.

Dans le sous-sol de la ville se trouvent les fondations d'importants thermes romains et des dizaines de tombes mérovingiennes. Lors de fouilles préventives en avril 2019 dans la maison des dîmes, face au château, les fondations d'une salle octogonale probablement gallo-romaine ont été découvertes, sans explication pour l'instant quant à son usage.

De nombreux édifices à l'architecture remarquables sont à noter : la prévôté, la maison des dîmes, la maison « champignon », la maison aux têtes, l'église Saint Félicien (monument classé) ... Issigeac est qualifié de « Site Patrimonial Remarquable » par les services de l'état (loi du 7 juillet 2016).

1.1.2 Les éléments du patrimoine / Archéologie / Le plan urbain



L'enceinte circulaire d'Issigeac a conditionné le plan du village. Cette forme ronde a construit au fil du temps un paysage bâti singulier et remarquable. Certaines rues ont épousé cette forme, elles s'enroulent, créant des perspectives courtes, fermées par des façades. Les places et placettes ont aussi composé avec les courbes, se développant sur des espaces de forme irrégulière.

Emprunter le tour de ville ressemble à un travelling sur le dernier rang de maisons. Issigeac est un bourg remarquable où l'empreinte de l'enceinte est forte et pittoresque dans son expression.

Voici la liste des monuments inscrits au patrimoine historique d'Issigeac :

Monument/site	statut	date de l'arrêté
Ancienne prévôté	inscrit	03/10/1946
Ancien palais des évêques	inscrit	05/10/1946
Maison gothique	inscrit	26/06/1946
Eglise Saint-Félicien	inscrit	12/07/2001
Bourg Issigeac	Site inscrit	20/07/1970
ZPPAUP ¹ d'Issigeac devenue SPR	SPR	07/07/2016

Le Palais des Evêques de Sarlat :

Aux bâtiments de l'abbaye ruinés par les guerres de religion, succède cette grande demeure (1660) d'un style très sobre malgré ses élégantes tournelles de brique. C'est l'œuvre de François II de Salignac de la Mothe Fénelon.



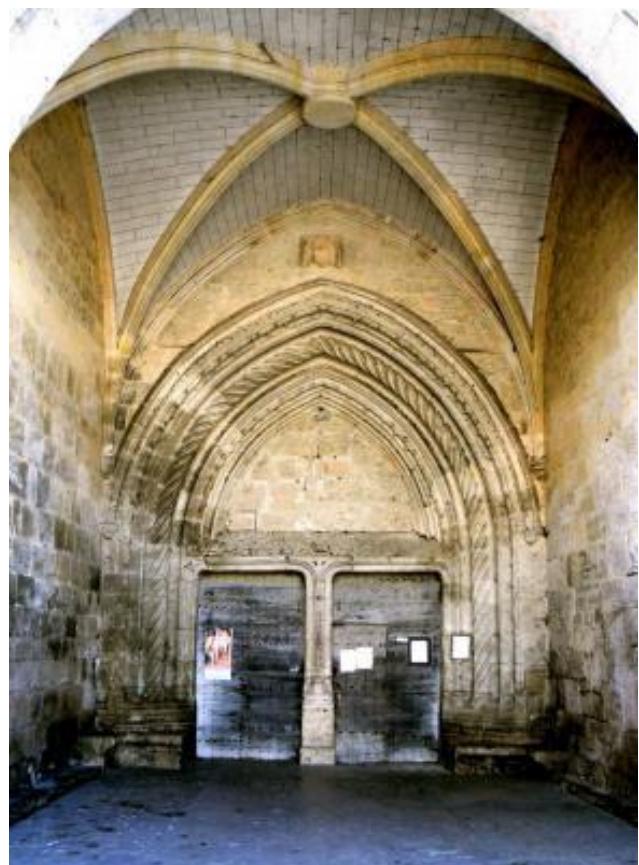
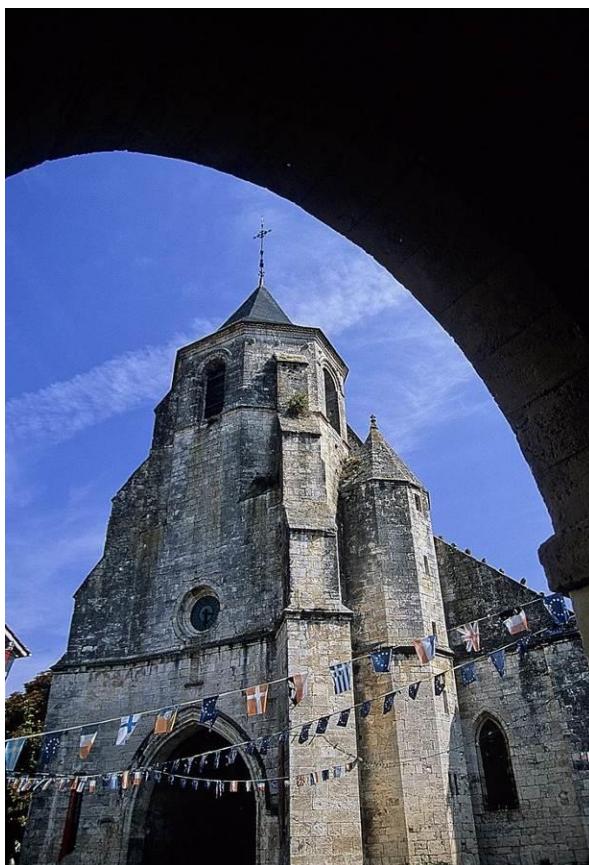
Ce château abrite dans son caveau l'Office de Tourisme. Au centre se trouve une salle des fêtes aménagée après la seconde guerre mondiale (fermé depuis plusieurs années au public pour défaut des nouvelles règles de sécurité d'un ERP).

La mezzanine, décorée par Pierre Belvès, représente les châteaux de l'ancien canton d'Issigeac. Au-dessus de la scène, des poutres du XVII^e siècle sont couvertes de motifs représentant des oiseaux et des fruits.

L'église Saint Félicien :

L'église Saint -Félicien (4ème ¼ 15ème siècle et 1er ¼ 16ème siècle) est dégradée pendant les guerres de religion. Les protestants y ont mis le feu et l'ont démolie en partie. À la suite de l'édit de Nantes, l'occupation de l'église est partagée, une semaine sur deux, entre les catholiques et les protestants.

L'évêque de Sarlat, François III de Salignac de La Mothe-Fénelon, fait reconstruire le château des évêques et décorer l'église.



Son style a été dénaturé par la restauration de 1871. Les fenêtres des bas-côtés sont agrandies et des vitraux aux couleurs plates et vives y sont placées. La voûte de la nef est reprise, Les chapelles des bas-côtés sont refaites avec des autels en stuc et des statues. L'autel majeur en plaques de marbre est construit avec pose des grilles de chœur, ainsi que la « chaire de vérité » et les fonts baptismaux. Tous les vitraux datent de la restauration de 1871. Les trois lancettes du chœur sont consacrées à l'histoire du suaire de l'abbaye de Cadouin.

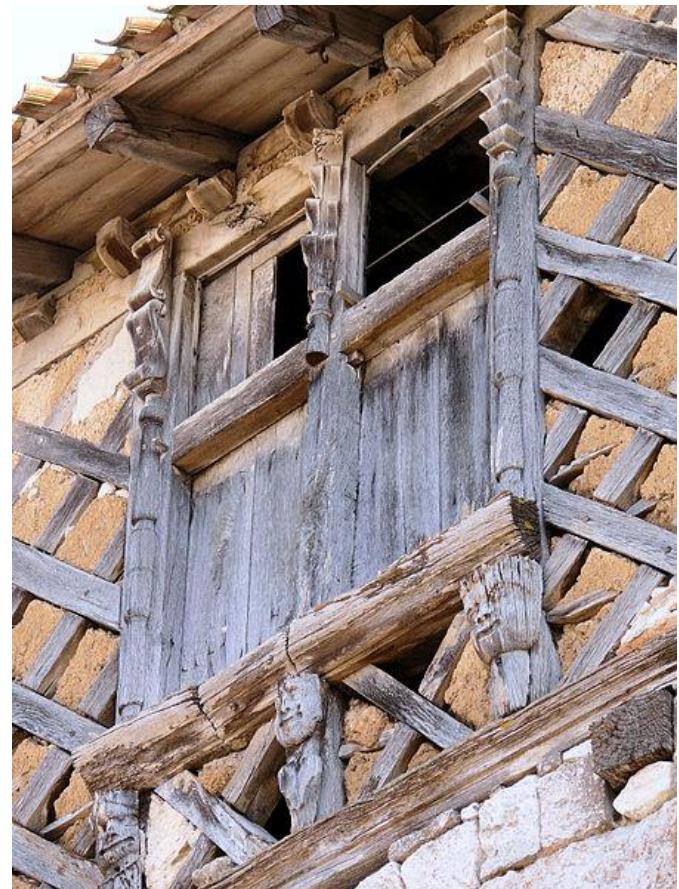
L'édifice est classé au titre des monuments historiques en 2011 ainsi que les grandes statues de bois polychrome du XVII^e siècle.

Un dégât dans une partie de la nef, en 2006, nécessite des travaux de restauration à partir de l'étude de l'architecte en chef des Monuments historiques Philippe Oudin.

La maison gothique, dite « la maison aux têtes » :

Cette maison fût construite à la fin du 15^{ème} ou début 16^{ème} siècle. Au rez-de-chaussée, ouvertures ogivales. Au premier étage, trace de meneaux et larmier terminé, à l'angle de la maison, par une gargouille en forme de chien. Au deuxième étage, pisé avec poutrelles de bois en losange, fenêtres à meneaux en bois reposant sur des poutres sculptées à figures humaines.

Cet édifice est inscrit aux monuments historiques depuis le 26/06/1946. Propriété privée.



L'Evêché Ancienne prévôté :

Ce monument est construit entre le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle. Corps de logis flanqué de deux pavillons en retrait. Pigeonnier d'angle sur corbeaux. Hautes toitures de tuile. Terrasse avec balustres.



La maison des dîmes :

La maison des dîmes a sans doute servi de maison épiscopale du XIVème au XVIème siècle. Au XVIIème siècle, l'évêque de Sarlat fera construire l'actuel « Palais des Evêques » et son ancienne demeure abritera le prévôt, cumulant les fonctions de maire et de curé, jusqu'à la Révolution. La maison sera vendue comme bien national en 1793. Le nom « maison des dîmes » est un nom donné au XXème siècle. La dîme était un impôt dû à l'Eglise. Il représentait 10% des récoltes. Ce nom a été donné du fait de l'imposante toiture de cette maison, qui rappelle les granges dimiaires. Il s'agit d'une toiture de type périgourdine haute de 13 mètres ! Sa charpente est un chef d'œuvre que les propriétaires font volontiers visiter. Dans la cave de l'auberge Les Dîmes, des fouilles archéologiques menées en 2019 ont mis au jour des vestiges gallo-romains, ainsi qu'un sarcophage mérovingien.



Depuis l'ordonnance du 20 février 2004, les règles portant sur l'archéologie préventive sont regroupées au sein du code du Patrimoine, qui regroupe des dispositions du droit français concernant le patrimoine et certains services culturels. Des obligations légales s'imposent à tout permis de construire en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques. Ces découvertes doivent être déclarées au Ministère de la Culture qui pourra mandater l'Institut National des Recherches en Archéologie Préventive (INRAP) afin de réaliser un diagnostic et des fouilles.

1.1.3 Le périmètre d'influence Cantonal (*Source Office tourisme CCPSP*)

Issigeac fait partie de la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord. La création de la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord a été actée par l'arrêté préfectoral no 2013147-0003 du 29 mai 2013. Effective le 1er janvier 2014, elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois et de la Communauté de Communes Val et Coteaux d'Eymet. Ce nouvel ensemble comprend 28 communes, soit une population municipale de 8 527 habitants au recensement de 2012, sur un territoire de 286,66 km². Avant cette fusion, la Communauté de Communes du Pays Issigeacois rassemblait 16 communes sur une superficie de 16 264 ha soit environ 163 km². La population totale était de 3414 habitants selon les résultats du recensement de la population de 2009. La densité moyenne était de 20.9 habitants / km² ce qui confirme la dimension essentiellement rurale de ce territoire.

L'ancienne influence d'Issigeac s'étendait sur 16 communes : Bardou, Boisse, Bouniagues, Colombier, Conne-de-Labarde, Faurilles, Faux, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux.

Bardou :



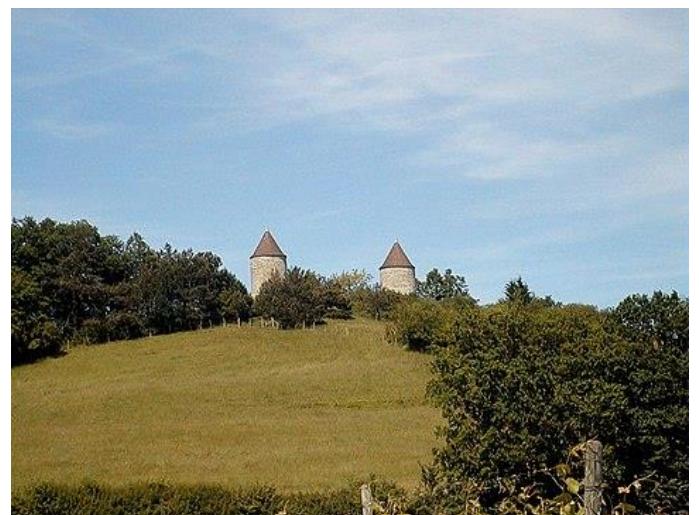
Une des plus petites communes de la Dordogne située à l'est du canton d'Issigeac, proche de la D25 reliant Issigeac (5 km) à Beaumont du Périgord (10 km) Bardou, appelé autrefois Bardo puis Bardon serait à l'origine un vieux nom gaulois signifiant sommet, hauteur. Ce petit village surplombe en effet la vallée. Les vallons sont pour partie boisés et pour autre partie en vaste zone céréalière. D'une superficie de 4,8 km², la commune compte 44 habitants (population officielle au 1er janvier 2014), son activité est essentiellement agricole et céréalière. Au XVIII^e s. Bardou dépendait de la bastide de Beaumont-du-Perigord. Au Moyen-âge, la route qui permettait de relier St-Avit-Sénieur à Issigeac, est aujourd'hui une Voie Jacquaire. Au XVIII^e s. la création d'une route de déviation pour aller d'Issigeac à St-Avit-Sénieur isola alors le village de Bardou. Le chemin ne fut empierre que sous le règne de Napoléon III.

Boisse :

Origine du nom BUXUS « le buis ». Les seigneurs de Boisse étaient les alliés de la famille Caumont de La Force. La commune de Boisse est située sur le canton d'Issigeac, au sud-est.

Sur une superficie de 1610 hectares, sa population est de 251 habitants.

Surplombant le village, une belle chartreuse datant du XIX^e s. domine la vallée. Entre le XVIII^e s. et le milieu du XIX^e s. le commerce du vin était florissant entre la Grande Bretagne et la France. Les barriques de vin étaient stockées dans le cellier des chartreuses pour être ensuite acheminées en charrettes jusqu'aux gabarres. Le mode de transport changea avec l'arrivée du chemin de fer au XIX^e s. arrêtant ainsi la construction de ces demeures de caractère.



Bouniagues :



A la fin du 16^e et au 17^e siècle les seigneurs de Bouniagues étaient une branche féminine de l'illustre maison de SOLMINIAC ; puis aux siècles suivants ce fut les De SAINT-OURS. Une demoiselle de Solminiac épousa un De Saint Ours et la mère, Marguerite de Solminiac, se remaria le même jour avec le père de son gendre en secondes noces. Dès le 16^e siècle Bouniagues formait déjà un noyau économique important, paroisse Archiprêtré ; elle était le siège d'un Intendant du Roi qui prélevait la dîme et l'entreposait dans la grande grange de « la Grange du Bosc » où les longs courriers qui cheminaient sur la Route Royale, passaient la prendre.

Bouniagues était aussi le siège de vastes écuries, station de relève pour les attelages des diligences.

Dès cette époque, les responsables de la vie économique ont senti tout l'intérêt qu'ils devaient à cette grande voie nationale.

Colombier :



En janvier 1924, au lieu des Caraïgues, près de l'agglomération de Labadie, commune de Colombier, l'emplacement d'une importante villa gallo-romaine fut révélé par la découverte d'un vase de type arceus (vase pansu à col étroit), rempli de 2 384 pièces de monnaies de bronze saucé, de potin ou d'argent. Toutes ces monnaies sont des antoniniani dont l'enfouissement est postérieur à l'an 270 car l'ensemble comporte une monnaie d'Aurélien. En 2015, parmi la population communale comprise entre 15 et 64 ans, les actifs représentent 122 personnes, soit 50,0 % de la population municipale. Le nombre de chômeurs (quinze) a légèrement augmenté par rapport à 2010 (quatorze) et le taux de chômage de cette population active s'établit à 12,5 %.

Conne-de-Labarde :

Appelée en 1385 « Campna », issu de la racine gauloise *cam* qui désigne un chemin. Le village prit ensuite le nom du ruisseau la Conne et Labarde qui était une ancienne châtellenie du XIV^e s. composée de trois paroisses : La Barde, Conne et St-Cernin.

Conne de Labarde est située à 11 km de Bergerac et à 9 km d'Issigeac. Les terres sont généralement argilo-calcaires. Au Nord il y a eu de nombreuses petites carrières de pierres meulières, aujourd'hui épuisées. La commune est située sur deux petits plateaux séparés par la vallée de la Conne. D'une superficie de 1004 ha, la commune compte 265 habitants (population officielle au 1er janvier 2017). La rivière Conne qui traverse la commune sur une grande partie mesure 18km. Elle prend sa source à Font du Roc et à Cantelouvre et va se jeter dans la Dordogne.



Faurilles :



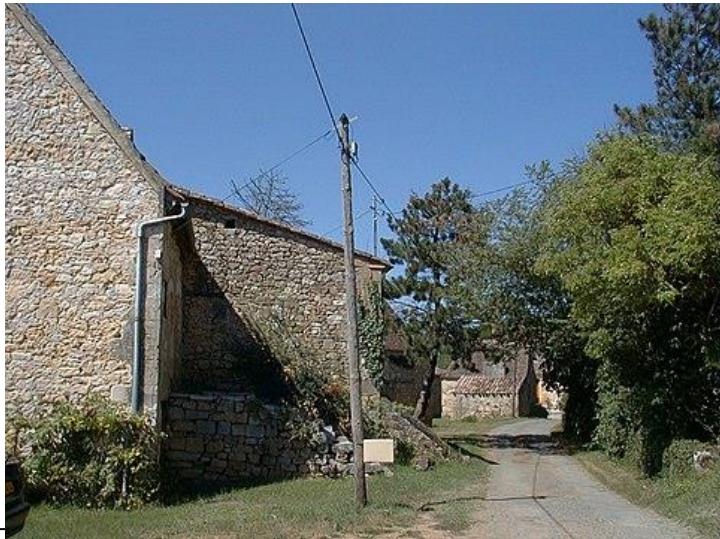
Faurilles, du latin *fabrilia* désigne une petite forge, aujourd'hui disparue. D'une superficie de 410 ha, la commune compte 43 habitants (population officielle au 1er janvier 2014). Paysages vallonnés, ponctués de bois et de vergers.

L'église romane à clocher-mur, construite entre le XI^e s. et le XII^e s.

Le hameau des Caillauds : maison à empilage, visible depuis le carrefour, en arrivant depuis « Fonvive ». Cette architecture atypique est composée d'un système d'empilage de poutres croisées à mi-bois aux angles. Il est probable que cette maison soit à l'origine située dans une ancienne forêt. Il s'agirait d'habitation de bûcherons. Ce type de construction daterait du XVI^e s. ou XVII^e s.

A Gayrac : pigeonnier intégré au bâti. On élevait des pigeons pour leur chair mais également comme engrais pour les vignes.

Faux :



Faux est un village situé au sud-est de Bergerac. Dans le canton d'Issigeac au Sud du département de la Dordogne, proche de la vallée et du réseau routier de Bergerac à Lalinde. Sur une superficie de 1607 ha, la commune compte 640 habitants (2014). Faux viendrait du mot « fagues » qui veut dire « hêtres ». La légende dit qu'il y avait des batailles à des endroits marqués par les dolmens. Au moyen âge : Faux dépendait de la sénéchaussée de Sarlat et était une juridiction s'étendant sur la paroisse comprenant toute la commune de Faux et une partie de celle de Verdon. La vieille église, construite en 1555, toute petite n'avait aucun style. Cette église a été démolie et rebâtie en 1856 à 1860. Le clocher démolи a été reconstruit de 1886 à 1888 par l'architecte diocésain Paul Abadie, Architecte devenu célèbre pour avoir fait la rénovation de la cathédrale Saint-Front à Périgueux, et surtout la construction de la basilique du Sacré-Cœur de Paris.

Monmadalès :

Monmadalès, commune de 76 habitants (2014) sur une superficie de 504 ha, est située en Dordogne sur le canton d'Issigeac. Ste-Madelaine-de-Montmadalès (1773), dérivé du nom Magdalena, Madeleine a donné le nom masculin Madelin. Ce territoire est agricole, boisé, bordé par le ruisseau de la « CONNE » avec un beau bâti ancien en pierre, restauré. Un vécu qui remonte à des milliers d'années, on y trouve le silex taillé en abondance. La voie romaine allant de Vesunna (Périgueux) à Aginnum (Agen) traversait la commune. À la place de la chapelle actuelle se trouvait un prieuré de femmes, dépendant de l'abbaye de St-Cyprien. Pendant la guerre de Cent Ans l'abbaye bénédictine de Monmadalès a « brûlé ». La présence de moulins à eau servant à moudre le grain confirme l'importance de l'agriculture sur l'Issigeacois. Construit entre 1859 et 1961, ils ont beaucoup servi lors de la 2nd guerre mondiale.



Monmarvès :



La commune de Monmarvès est située sur le canton d'Issigeac en Dordogne. D'une superficie de 787 ha, elle compte 72 habitants. Le paysage est vallonné, ponctué de cabanes de vignes construites au XIXe s. témoins de l'activité viticole. Le nom de la commune en occitan est Mont Marvès : Occitan mont (mont, hauteur) ; second élément obscur, peut-être un nom de personne en Marv- Le village a revêtu plusieurs noms au cours des siècles. Il est le seul du département qui ne possède plus d'église. On aperçoit encore les fondations de l'ancienne église Ste-Marie construite au XIe s. et correspondant à la moitié sud. Le moulin à vent dit « de Bideran » dont on aperçoit encore la tour depuis le sentier de randonnée, servait tout comme celui de Boisse à moudre le grain pour en faire de la farine. Sentier de randonnée inscrit au PDIPR (bordant le lac de la Nette).

Monsaguel :



La commune de Monsaguel fait partie du canton d'Issigeac. Répartie en hameaux de caractère, elle est traversée par les axes routiers le RN21 l'Ouest et à l'Est la CD14. Elle n'a pour limite naturelle qu'une faible partie du cours d'eau «La Conne».

Sur une superficie de 1156 ha, Monsaguel compte 171 habitants (population officielle au 1er janvier 2014). Elle se caractérise par son paysage contrasté avec des plateaux céréaliers ponctués de parcelles boisées.

Au Moyen Age, la commune de Monsaguel dépendait de la Gascogne. Pendant la guerre de cent ans, le conte de Modon de Montbaron, propriétaire de la Donzelle résista aux anglais, mais il ne reste aucune trace de cette lutte et de leur passage dans la commune située cependant très près d'Issigeac. Autrefois le nom s'écrivait Montsaguel.

Montaut :

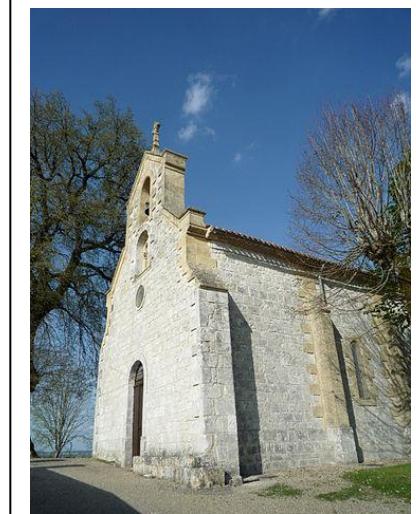
Commune de 130 habitants (population officielle au 1er janvier 2017) (les Montoises et les Montois) sur une superficie de 1616 ha, est située en Dordogne sur le canton d'Issigeac en Périgord Pourpre. Le nom en occitan est Mont Aut (Mûtaw) qui signifie le mont haut, élevé.

Montaut est un territoire agricole où La Banège et la Conne prennent leur source. La commune est composée de plusieurs hameaux : les Bigots, le Gambary, les Bernoux, le Madalary, Jurmillac. Son altitude varie de 113 m à 171 m (Terme du Furgou).

C'est en 1273, qu'apparaît pour la première fois dans un texte le nom de cette paroisse sous la forme de : Monteacon in Baianesio. En 1298 nous trouvons mons altus. L'église reconstruite en 1870 est sous le patronage de Saint Vincent, dont un des symboles est une roue de moulin, représentée sur le blason par son anille ou fer de moulin, qui permettait de fixer la roue sur son axe.

Eglise Saint Vincent : restaurée, de style roman, surbaissée, reconstruite en 1870. Sa façade comporte un portail étroit, un petit oculus, une baie germinée néo-romane et une baie plein-cintre.

Ruine du moulin près de l'église.



Plaisance :



La commune de Plaisance est située à l'ouest du canton d'Issigeac en Dordogne. D'une superficie de 2475 ha, elle compte 445 habitants au 1er janvier 2017. Plaisance est le fruit de la fusion récente de trois communes, Eyrenville, Falgueyrat et Mandacou, qui ont choisi délibérément de s'unir par référendum le 17 janvier 2010. Elles s'étaient associées dès 1972 pour promouvoir des projets et assurer une gestion partagée, en fédérant les atouts de chaque village.

Le nom de Plaisance – Plasença en occitan, serait un nom donné à des propriétés de charme aux XVII^e et XVIII^e siècles. Étymologiquement issu du mot « plaisir » - « plaser » en langue d'oc – il laisse entendre qu'il s'agit d'un endroit agréable à vivre.

Saint-Aubin-de-Lanquais :



La commune de Saint Aubin de Lanquais est située sur le canton d'Issigeac en Dordogne. Entre forêts et céréales, vignes et vergers, St Aubin de Lanquais offre au visiteur une diversité de paysage. D'une superficie de 927 ha, le village compte 308 habitants (population officielle au 1er janvier 2014). Le nom en occitan Sench Albin de Lencais : Sanctus Albinus (Saint Aubin).

Dans le bourg : l'église de St-Aubin-de-Lanquais, de type roman à l'origine, fut détruite puis reconstruite à la fin du XIXe s. On ne connaît que peu de chose sur le château de St-Aubin-de-Lanquais et l'histoire de sa construction reste un mystère. Derrière l'église, on remarque l'architecture de deux maisons médiévales les plus anciennes du village. Leur construction date du XVIe et XVIIe s. Lavoir ombragé, idéal pour une pause pique-nique. Parc communal face à l'église.

Saint-Cernin-de-Labarde :

Petit village de 210 habitants, d'une superficie de 1139 ha, Saint Cernin de Labarde fait partie du canton d'Issigeac. Appelé St-Saturnin au XVIIe s. puis St-Cerny-de- la-Barde un siècle plus tard. Vient de Saturnius, évêque de Toulouse. Ce n'est qu'en 1830, que St-Cernin et Le Poujol ayant chacune leur municipalité distincte, n'en firent qu'une : St-Cernin-de-Labarde. La commune est traversée sur approximativement 3 km par la Conne, affluent de la Dordogne, elle prend sa source au sud de Monmadalès à la Fontaine du Roq. La Conne reçoit sur le territoire de Saint Cernin le ruisseau des Tendoux qui prend sa source à la Fontaine des Teyssiers et la Banize qui vient de Bouniagues et qui sépare la commune de Saint Cernin sur un kilomètre.

L'église du XIe s, le lavoir du Touron, la fontaine de Sainte Luce, le château de Saint Cernin (XIe s.), le château de Pémontier et celui de Labarde datant du XVIIe s.



Sainte-Radegonde :



Située à 9 km d'Issigeac, son chef-lieu de canton, formée d'une portion de l'Agenais, limite aujourd'hui le département de la Dordogne, au Nord du Lot et Garonne. Sa superficie est de 479 ha et sa population de 62 habitants (population officielle au 1er janvier 2017). La commune est formée de trois plateaux. Entre eux, se trouve la Bournègue qui coule dans une large vallée. Le chef-lieu de la commune se trouve près de la limite Sud de Sainte Radegonde. Il se compose simplement d'une petite église, qui n'est autre que la chapelle bâtie par les Anglais. Son village principal est Roquepine où se trouvent la mairie et la salle des fêtes.

Roquepine est une bastide fondée au XIIIe siècle par le roi d'Angleterre Henri III avec le titre de châtellenie rendant la justice sur plusieurs communes du canton (Boisse, Faurilles, Saint Léon et Sainte Radegonde). Le nom de Roquepine vient du prélatin «rocca», qui signifie roche.

Saint-Léon-d'Issigeac :



D'une superficie de 568 ha la commune compte 130 habitants. Appelé autrefois St-Léon-de-Cugnac ou de Roquepine, ce nom se rapporterait à St-Léonce qui était au VIe s. évêque de Périgueux.

La vallée de la Bournègue située entre « la Ménagerie » et « le Moulin Blanc » est classée en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique). Le site, constitué de prairies humides et mégaphorbiaies abrite de nombreuses espèces floristiques à préserver dont la fritillaire damier, la jacinthe romaine, la scille à deux feuilles et la jonquille des bois.

L'église remaniée au XIXe s. constituée de trois nefs et d'une cloche comportant des inscriptions. Dans l'église se trouve un gisant (pierre tombale) qui a été retrouvé dans le mur d'une maison derrière l'église. Un calvaire en pierre du XVIIIe s. se trouve derrière l'église dont le socle semble être un ancien autel.

Activités économiques : viticulture, agriculture, artisanat, hébergement, épicerie dans le bourg.

Saint-Perdoux :

La commune de Saint Perdoux est située sur le canton d'Issigeac en Dordogne.

D'une superficie de 850 ha, elle compte 138 habitants (population officielle au 1er janvier 2014).

Elle est située à cheval sur la route nationale 21 (Bergerac-Agen).

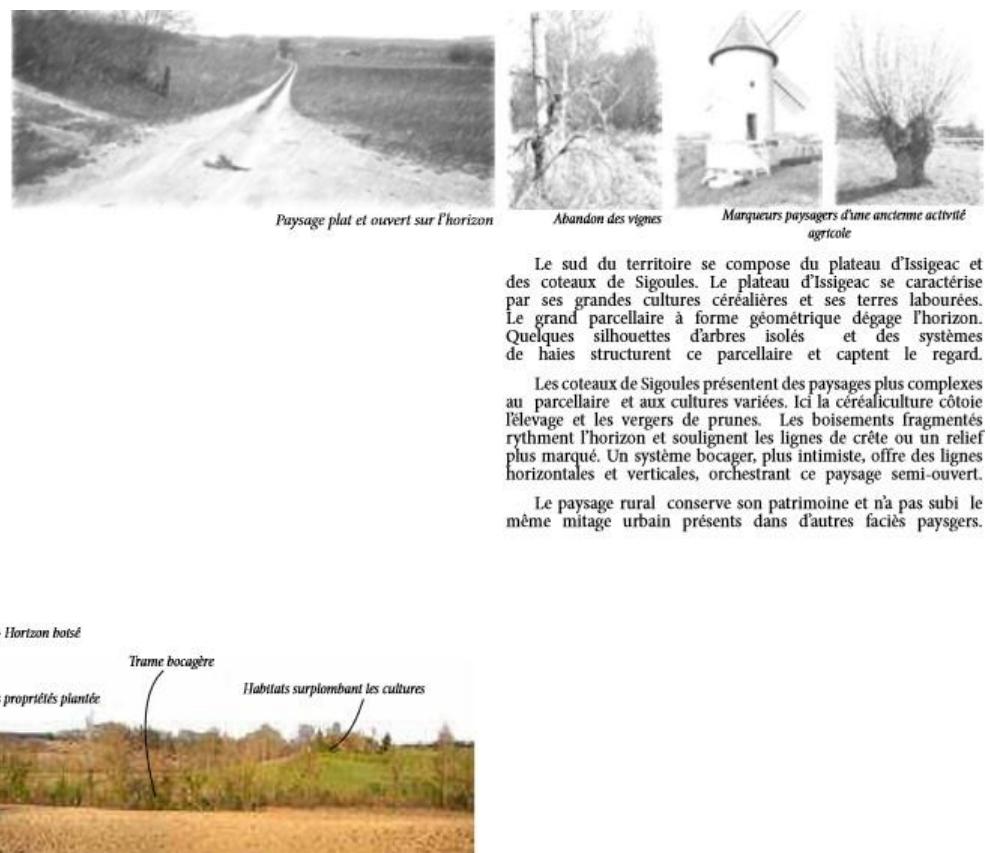
La polyculture façonne le paysage de St-Perdoux, s'adaptant au relief et créant ainsi une mosaïque de terroirs. Les vignes l'apparentent au Bergeracois et les arbres fruitiers rappellent que nous sommes à deux pas du Lot-et-Garonne.

C'est la toute première église du village qui donne le nom de Saint Perdoux : Sanctus Pardulphus en 1298. Le village devint Saint-Perdhon-de-Causac au XVIIIe siècle, puis au XIXe Saint-Perdoux-d'Issigeac, Perdoux étant, une variante de Pardoux.



1.2 LE PAYSAGE

(Source : ENSAP Bordeaux)



1.2.1 Géologie (Source Révision carte communale)

Selon la carte des aptitudes des terres du département établie par l'INRA de Bordeaux (J.H. Durand), le territoire de la commune d'Issigeac est constitué de 4 systèmes (cf. carte N° 16 ci-après) :

Système d'Issigeac :

Il s'agit de calcaires blancs très purs, peu sensibles au ruissellement qui donnent des reliefs de plateaux ondulés aux formes molles.

Il s'y forme des rendzines grises ou brunes peu épaisses (15 à 75 cm), riches en calcaire total et en calcaire actif. La texture est fine et les horizons sont riches en cailloux de calcaire peu altéré. A côté de ces terres formées sur le calcaire d'Issigeac, se trouvent celles formées sur le Sannoisien inférieur, dont le faciès général des molasses du Fronsadais se charge en calcaire. Les sols, très proches de ceux du calcaire d'Issigeac, sont des rendzines bruns grisâtres présentant les mêmes contraintes. Les terres formées sur ce matériau enrichi en calcaire sont groupées avec celles du calcaire d'Issigeac. Les caractères de ces sols les rapprochent de ceux des systèmes de champagnes caractérisés par leur faible épaisseur et par l'abondance possible du calcaire actif. Par contre, les systèmes diffèrent nettement par leur relief, ce qui justifie l'existence de l'un et de l'autre.

Aptitudes agronomiques : La contrainte essentielle de ce système est la forte teneur en calcaire actif et la faible épaisseur générale de terre disponible pour les plantes ;

Génie civil : Terrains stables, non agressifs en général.

Système des Calcaires tertiaires :

Dans ce système ont été rassemblés les terrains tertiaires qui apparaissent sur la carte géologique, affleurements calcaires durs.

Il s'agit :

- des calcaires à Astéries : à topographie ondulée, avec fréquemment des bancs de calcaires tendres.
- des calcaires de Castillon, qui se rencontrent sous les calcaires à Astéries ; Ils sont plus durs et souvent meulérisés. Ils forment des encorbellements étroits qui n'apparaissent guère sur la carte géologique.

Ces deux calcaires, du Miocène, se trouvent à la bordure Ouest du département où ils supportent des vignobles de qualité et dans l'Est de l'Entre-Deux-Mers, où ils sont encore le domaine de la vigne. Il en est de même du calcaire de Monbazillac dont le vignoble est célèbre. Tous ces calcaires ont subi la même évolution pédogénétique et les sols qui se sont formés sont des sols bruns calcaires, plus ou moins épais ou, plus rarement, des rendzines minces. La texture est toujours fine, les matières organiques sont peu abondantes (elles atteignent rarement 3%), le pH est élevé, supérieur à 8 et le calcaire y est souvent présent. Toutes ces propriétés concourent à donner des sols à structure stable, et à bonnes réserves hydriques et nutritives.

Aptitudes agronomiques : Lorsque l'épaisseur de terre est suffisante, la vocation de ces terres est la viticulture, qui peut donner des vins de haute qualité ; il peut être nécessaire d'épierrer si la profondeur de terre est inférieure à 50 cm. Les arbres fruitiers sont à leur place dans ces terrains qui, apparemment, ne craignent pas l'excès d'eau. Maïs, céréales et cultures maraîchères y sont aussi à leur place.

Génie civil : Terrains stables et non agressifs.

Système des Boulbènes :

Il comprend les alluvions anciennes en bordures des vallées de l'Isle et du Dropt, il se développe aussi sur les molasses de l'Agenais, sur les parties les plus hautes de l'Est de l'Entre-Deux-mers et sur les molasses du Fronsadais.

Les sols de ce système sont des sols lessivés hydromorphes, caractéristiques, avec des accumulations d'argile à faible profondeur et une texture à sables fins dominants. Ils sont faiblement humifères et non calcaires, ce qui a pour conséquence une structure très instable et un régime hydrique extrêmement défavorable. Le pH est acide et varie entre 5,5 et 6,5.

Aptitudes agronomiques : le facteur limitant de ces terres est leur régime hydrique, en effet elles sont battantes et présentent un mauvais drainage interne ; au printemps, l'excès d'eau gêne les travaux et elles se dessèchent facilement du fait de leur texture.

Si l'acidité est excessive, les forêts de chênes noirs et de pins maritimes peuvent être conseillées, ainsi que les châtaigneraies. La vigne est partout à sa place sauf dans les bas-fonds qui seront réservés aux prairies. Le pêcher convient bien aux parties hautes qui se ressument facilement, ainsi que le pommier et le poirier, plus rustiques. Le prunier y est à proscrire. Les plantes sarclées (pomme de terre par exemple) donnent de très bons résultats. Le maïs a parfois du mal à lever lorsque l'humidité est trop forte, mais il peut donner de bons résultats. Les céréales d'hiver y réussissent ; Tabac, tomate, asperge et chou-fleur y sont des cultures prospères.

Pour toutes ces terres, il faut travailler les sols au bon moment, répéter les façons superficielles, cultiver en planches bombées ou en billons, apporter beaucoup de matières organiques, chauler et fertiliser convenablement.

Génie civil : Terrains instables, ayant tendance à glisser en masse ; il faudra donc se méfier des excès d'eau. Non agressifs ; l'emploi de matériaux « souples » (tubes acier), est conseillé.

Système des Bas-fonds Inondables :

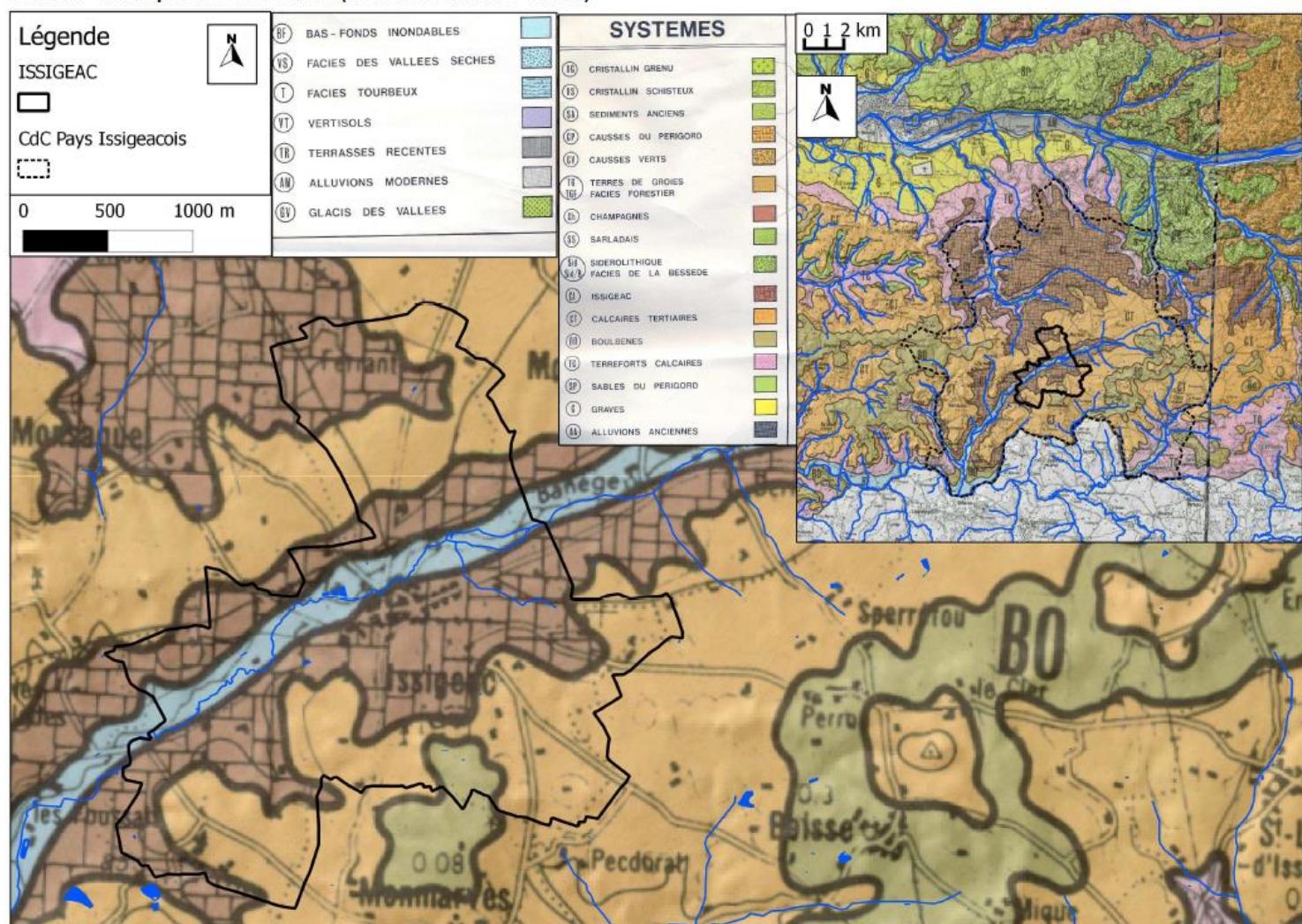
Ce système occupe tous les bas-fonds de la terrasse moderne des plaines de la Dordogne, de l'Isle, de la Dronne, de la Vézère et du Dropt. Ces terrains sont inondables en hiver et l'eau peut y séjournier longtemps. Les sols qui s'y rencontrent sont des sols à gley de surface et d'ensemble, à texture hétérogène, le plus souvent fine. Engorgés longtemps par l'eau, ils se rapprochent des vertisols lorsqu'ils sont drainés. Ils sont peu ou pas calcaires et présentent une nappe peu profonde, à peu près permanente.

Aptitudes agronomiques : Malgré leur fort potentiel nutritif, leurs propriétés physiques et hydriques rendent ces terres difficiles à cultiver. Trop humides au printemps pour être labourées facilement, elles s'assèchent rapidement en été. Leur vocation normale est la prairie pour le pâturage ou la fauche ou la plantation de peupliers. Dans certains cas, le maïs avec irrigation de complément pourrait être cultivé en planches bombées, ainsi que le colza et les plantes sarclées. Les rendements obtenus seraient alors très intéressants.

Génie civil : Terrains instables en raison de leur forte teneur en argile qui leur confère des propriétés de gonflement et de retrait importantes. Pour les adductions d'eau, l'utilisation de tubes relativement souples est conseillée. Non agressifs.

Aux terres de ce système, doivent se rattacher celles des alluvions des affluents des grandes rivières, dans lesquelles le réseau hydrographique ne s'est pas encore bien organisé ou a été perturbé pour la construction de barrages pour faire fonctionner des moulins. Il existe alors de nombreux points de ces cours d'eau où les eaux peuvent stagner, alors qu'elles circulent normalement ailleurs. Les sols qui apparaissent alors appartiennent à deux sous-groupes : des sols à gley de surface et d'ensemble et des sols peu évolués hydromorphes. Seuls les sols à gley apparaissent sur la carte afin d'attirer l'attention sur les caractères défavorables qu'ils présentent. Le système des bas-fonds inondables comprend deux faciès qui sont caractéristiques des zones karstiques du Périgord.

Carte N° 16 : Aptitude des terres (source DURAND - INRA)



1.2.2 Occupation des sols / Consommation foncière

Entre 2008 et 2013, la commune comptabilise une vingtaine de nouvelles constructions (réalisées ou en cours) situées essentiellement dans les secteurs Est et Nord du bourg.

L'urbanisme s'est également développé en périphérie du bourg tel qu'à la Frégère.

Le rythme d'évolution des constructions est en moyenne de 4 / an entre 2008 et 2013.

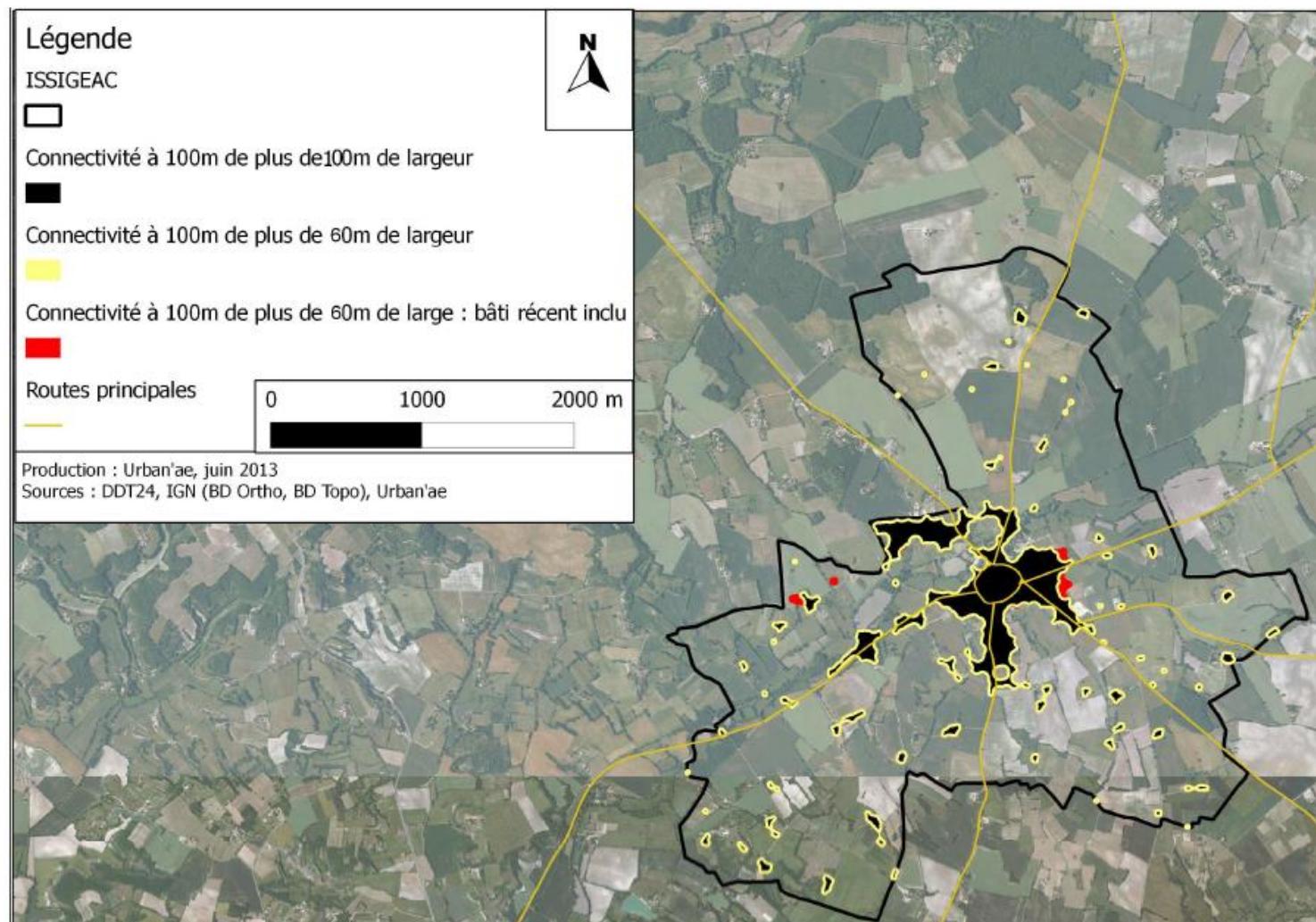
Sur une période plus longue, entre 1999 et 2010, la commune comptabilise 45 permis de construire pour des logements, ce qui correspond à un rythme comparable de 4 à 5 nouveaux logements par an.

La commune bénéficie d'un EHPAD de 75 lits récemment construit (2011) dans le bourg.

La surface consommée pour de l'habitat entre 2008 et 2013 est de près de 5 ha soit environ 20 % de l'ensemble de la surface urbanisable.

La surface moyenne consommée par nouveau logement est de 2700 m².

Carte N° 10b : Organisation urbaine et dispersion du bâti en 2013



1.2.3 Impact visuel / Analyse paysagère

Le relief de la commune est globalement peu contrasté avec un dénivelé maximal de 72m entre le point le plus haut et le point le plus bas de la commune. L'altitude évolue entre 94 et 166 m. La topologie est douce et régulière, il y a en moyenne 3.9% de pente sur le territoire communal.

Le relief s'organise autour du cours d'eau de la Banègue, qui présente une orientation sud-ouest vers nord-est.

Point bas : 94 m

Point haut : 166 m

Du point de vue hydrographique, le plateau d'Issigeac est drainé par 4 rivières :

- la Banègue
- le Couzeau
- la Bournègue
- la Conne

La commune d'Issigeac est traversée par la Banègue, affluent du Dropt, qui fait lui-même partie du bassin versant de la Garonne.

La commune d'Issigeac est concernée par les caractéristiques paysagères des : « GRANDS ESPACES DES PAYSAGES CEREALIERS » (Source PAC).

Les caractéristiques paysagères de ces espaces sont les suivantes :

Des espaces ouverts de grande échelle :

- notion de vide et de paysage en 2 dimensions fréquent
- champs très vastes ponctués d'arbres solitaires

- relief ondulé et faible diversité paysagère
- sols blanchâtres en hiver.

Bâti et végétaux constituent les principaux repères dans ces espaces ouverts.

- bourgs petits et compacts dégageant un esprit de solidarité
- importance particulière des espaces construits fortement visible
- constructions traditionnelles en pierres calcaires claires.

Vallons intermédiaires qui séparent les principaux espaces céréaliers : bois et polyculture.

A l'intérieur de ces caractéristiques paysagères, la commune d'Issigeac peut être découpée en 4 entités : le plateau céréalier :

Grands espaces générant de longues perspectives visuelles, dominés par la culture des céréales (pas de maïs) et des oléo protéagineux.

Les haies et les arbres isolés, dont le réseau est plus ou moins dense structurent l'espace en se combinant au bâti.

la vallée de la Banègue :

Paysages proches du précédent, mais privé de longues perspectives paysagères de par :

- la dépression de la vallée
- la densité plus élevée du réseau de haies et d'arbres isolés, combiné aux plantations de peupliers.

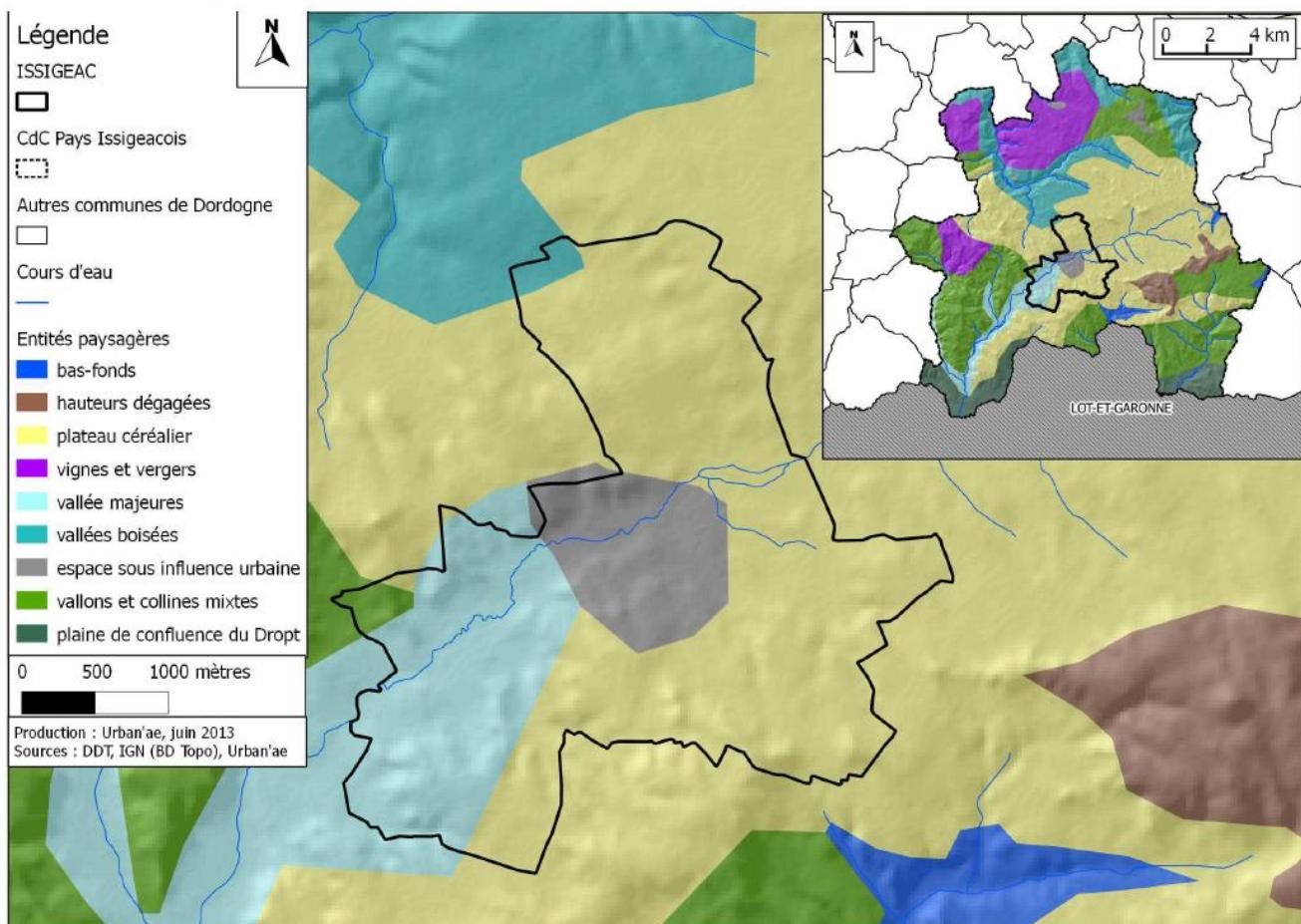
Le bassin bâti d'Issigeac :

Espace à fort degré d'anthropisation. En pourtour de la bastide protégée, on note la forte présence d'un bâti lâche, en rupture avec les matériaux, l'architecture, et la disposition spatiale traditionnelle. Les espaces ouverts interstitiels se partagent entre des prairies, alternant avec diverses zones plus ou moins densément plantées d'arbres.

La vallée boisée de la Conne :

Unité paysagère qui ne fait qu'effleurer le nord de la commune. Elle véhicule des ambiances boisées encaissées bien distinctes du reste du territoire.

Carte N° 18 – Carte des entités paysagères



1.3 LA CULTURE

En Pays Bergeracois, les Issigeacois ont toujours exprimé une idéologie qui les caractérise. Cette culture du cadre de vie chaleureux est matérialisée dans les ouvrages d'art de la Cité médiévale. Au-delà, des ouvrages matériels et de leur patrimoine historique remarquable ; aujourd'hui, c'est plus une transmission de savoir-faire qui les identifie. Cet ensemble de « phénomènes » constitue une identité singulière liée à la civilisation villageoise Issigeacoise.



1.3.1 L'expression Issigeacoise

“La culture ne sauve rien ni personne, elle ne justifie pas. Mais c'est un produit de l'homme : il s'y projette, s'y reconnaît ; seuls ce miroir critique lui offre son image.” (Jean-Paul Sartre).

Les Issigeacois sont des amateurs d'artisanat traditionnel et de pratiques sociales. Au vu du foisonnement des activités associatives et des manifestations annuels ; ils ont créé, entre autres, une association pour favoriser les activités d'animation, d'art et d'artisanat : Patrimoine, Culture et Environnement du Pays d'Issigeac.
Adresse : Fondargent - 24560 Issigeac

Les activités locales d'art et d'artisanat d'art sont dynamiques. Le métier des Artisans-Créateurs à Issigeac est florissant.

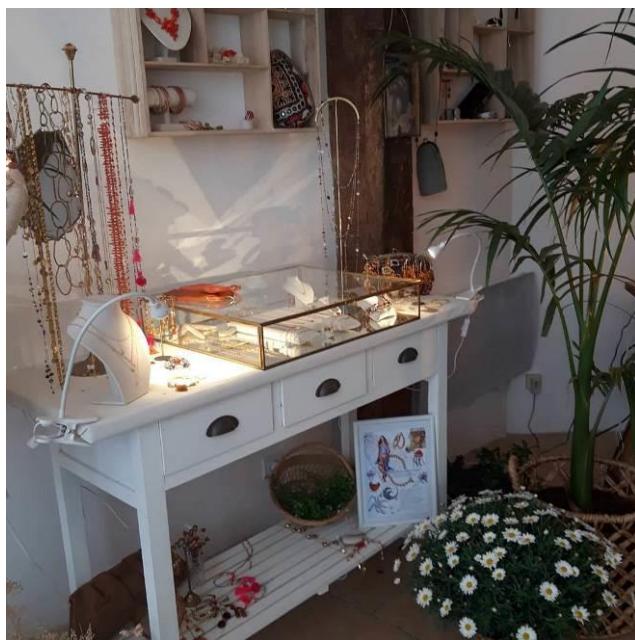
Tant de savoir-faire, de talents, d'artistes et artisans d'art à découvrir dans le Pays Issigeacois. Les ateliers métiers d'art sont nombreux. Laissez-vous séduire par la magie du travail de la matière. Bois, terre, verre, pierre, cuire, métal, tissu... Allez à la rencontre de ces professionnels, ils vous communiqueront leur passion et vous repartirez sûrement avec une de leur création.

On peut trouver à Issigeac une multitude de talent d'art sous toutes les formes :

Une couturière designer « Portrait de femme » est un magasin de prêt-à-porter implanté dans le village. Le magasin propose différentes marques fondées par des créatrices qui défendent une certaine liberté dans les contraintes imposées par la mode. Elles déplient leur talent pour dessiner des silhouettes et des attitudes destinées à valoriser la femme. Les imprimés originaux, les matières audacieuses et les multiples détails sont autant de choix qui ne manquent pas de déclencher un petit quelque chose d'irrésistible. Les vêtements sont sélectionnés pour toutes celles qui ressentent l'envie de s'habiller dans leur propre style, quel que soit leurs choix de vie. De la création artisanale aux productions internationales, la diversité et la richesse des propositions des créatrices et stylistes sont au cœur de la sélection. Portrait de Femme entend partager le plaisir de découvrir ensemble ces vêtements. Pour ce faire chacune est accueillie dans un décor original qui raconte la femme avec humour et bienveillance.



Une créatrice de bijoux : Virginie et sa « Gypset boutique », depuis 20 ans, aime à revisiter l'histoire du bijou, du style Victorien en passant par les années 30, les années 70 jusqu'à aujourd'hui. Réalisation de bijoux couture et de bijoux bohème gypsy, pierres semi-précieuses, chrysoprase, turquoise, tourmaline, cristal Swarovski, sequins... le fil rouge étant la féminité et une séduction empreinte de liberté révélant l'éclat et la beauté de chaque femme.



L'atelier D.Z'arts est la fois une galerie et un atelier (Peintures arts graphiques, Sculpture, Verrerie/Vitrail) : Rien n'est figé, tout est permis. Derzou, sculptrice crée des pièces uniques et s'adapte à la commande, tant en sculpture qu'en vitrail : angles de fenêtre en verres colorés, tableaux, sculptures... Ses sculptures en taille directe en calcaire et stéatite sont le fruit de son imagination. Mélange subtile de différentes matières : bois-verre-cuivre ou objets, s'harmonisent avec la pierre, offrant originalité, expressions poétiques sur des thèmes et de tailles variées. Partage avec les visiteurs de cet univers personnel à l'expression poétique. Et aussi, objets en vitrail, photophores, petits tableaux, ...



La galerie d'art et d'artisanat « papillon bohème » (Bijouterie, Peintures arts graphiques) a été fondée en 2010 à Issigeac, dans le bourg médiéval. La galerie présente les artistes et créateurs de France, Lituanie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, Espagne... Vous trouverez des bijoux en argent, des vêtements et des accessoires de créateurs, peintures, sculptures...



Coloratura, Sylvie Cambet, Artiste textile : Expérimentation de teintures naturelles et de différentes techniques d'impression sur tissu et papier. Son travail laisse une très large part à la nature, nourrissant sa créativité à cette source généreuse et récoltant feuilles et fleurs dans son propre jardin ou dans la campagne environnante. Enchantée par ce monde de couleurs et de senteurs aux possibilités infinies, elle traduit cette magie dans des créations harmonieuses et originales...

La technique d'impression botanique ou éco-printing est un procédé naturel d'impression avec des végétaux, à l'aide d'eau, de chaleur et de différents métaux. Les plantes transfèrent ainsi leurs pigments sur le papier ou le tissu. En lien avec la nature, cette technique offre des possibilités infinies dans un univers magique plein de surprises, de couleurs et de parfums. Les matières préalablement lavées puis mordancées sont plongées dans des bains de plantes, fleurs ou écorces ayant libéré leur couleur par cuisson. Les teintures peuvent se pratiquer à chaud ou à froid, les techniques variant selon la plante. Plantes de jardins, fleurs des champs ou arbustes sauvages, beaucoup ont un pouvoir tinctorial. En parallèle, la soie se prête merveilleusement bien aux impressions botaniques et à la teinture végétale, et peut se passer de la préparation indispensable aux autres matières comme la laine, le coton ou le lin, appelée mordançage, et qui permet une accroche des pigments naturels sur le tissu. Le fer peut être utilisé comme mordant. Associé à du vinaigre et de l'eau, voire du thé ou du café, ce mélange donne de très beaux effets de rouille sur des tissus de coton, lin ou chanvre.



Frédéric Guillot est souffleur de verre. Il crée des pièces utilitaires (carafes, vases, verres) mais aussi des bijoux, sculptures et pièces uniques (Le soufflage du verre à la canne). Réparation et restauration d'objets anciens et reproductions romaines.



Le soufflage du verre à la canne est une technique inventée au I^{er} siècle AV JC dans l'empire romain. Nous fabriquons notre verre à partir de sable, de carbonate de soude et de carbonate de chaux, ces trois éléments sont mélangés avec une grosse quantité de verre clair de recyclage (bouteilles, flacons, pots) et est mis dans un four de fusion à 1300 °C, à cette température le sable se transforme en verre et se mélange avec le verre recyclé. Ensuite il est maintenu à 1100 °C qui est la température de travail du verre.

Outre la production à destination aux musées, nous fabriquons de la verrerie utilitaire bullée (verres, pichets, carafe) et décorative (animaux, vases, flacons), nous réalisons des petites séries pour des décorateurs ou des bouteilles pour des domaines viticoles.

Bien que les Issigeacois s'efforcent à entretenir et sauvegarder leur patrimoine bâti, héritage d'une culture passé glorieuse ; la nouvelle expression de ses intérêts collectifs trouve un écho dans la programmation événementiel annuel de manifestations (culturelle, sociale...).

1.3.2 Les supports de l'expression

De nos jours, les Issigeacois s'expriment à travers une créativité plus « immatérielle » que celle du patrimoine bâti historique.

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales (Occitan...), les arts du spectacle (Rugby, orchestre de rue banda...), les pratiques sociales (Cueillette de champignons, pêche, chasse, équitation, randonnées...), rituels et événements festifs (Les marchés, Félibre, plantation de pins lors de mariage...), les connaissances et pratiques concernant la nature (le vin, la vigne, les potagers, les vergers, l'élevage de canard gras, truffe du Périgord, foie gras...) ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel (souffleur de verre, vannerie, ferronnier, tailleur de pierre, charpentier, potier, tuile de terre cuite, ébéniste, forgeron...).



Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.

Les expressions de notre patrimoine culturel immatériel contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.



Le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.

Le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

1.3.3 L'affirmation d'une culture (Source : UNESCO)

L'artisanat traditionnel est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel.

Il existe de nombreuses expressions de l'artisanat traditionnel : les outils, les vêtements et les bijoux, les costumes et les accessoires des fêtes et des arts du spectacle, les récipients, les objets utilisés pour le stockage, le transport et la protection, les arts décoratifs et les objets rituels, les instruments de musique et les ustensiles de ménage, ainsi que les jouets destinés aussi bien au divertissement qu'à l'éducation. Nombre de ces objets ne sont destinés à être utilisés que peu de temps, comme ceux qui sont créés en vue de rites festifs, alors que d'autres peuvent devenir un héritage qui se transmet de génération en génération. Les savoir-faire que suppose la création d'objets d'artisanat sont tout aussi divers que les objets eux-mêmes et peuvent être aussi bien un travail délicat et détaillé tel que celui des ex-voto de papier que la tâche rude consistant à fabriquer un panier solide ou une couverture épaisse.

Comme pour d'autres formes de patrimoine culturel immatériel, la mondialisation se traduit par des difficultés importantes pour la survie des formes traditionnelles d'artisanat. La production de masse, que ce soit celle des grandes entreprises multinationales ou des petites industries artisanales locales, peut souvent fournir les biens nécessaires à la vie quotidienne pour un coût moindre que celui de la production à la main, en termes de prix et de temps. De nombreux artisans doivent se battre pour s'adapter à cette concurrence. La pression de l'environnement et du climat a également des effets sur l'artisanat traditionnel, car la déforestation et le défrichement rendent moins abondantes les ressources naturelles essentielles. Même lorsque l'artisanat traditionnel devient industrie artisanale, la production à plus grande échelle peut avoir pour effet des dommages pour l'environnement.

À mesure que la situation sociale ou les goûts culturels évoluent, les fêtes et célébrations qui exigeaient autrefois une production artisanale élaborée peuvent devenir plus austères, offrant aux artisans moins d'occasions de s'exprimer. Les jeunes des communautés peuvent trouver que l'apprentissage, parfois long, nécessaire pour apprendre de nombreuses formes traditionnelles d'apprentissage est trop exigeant et cherchent plutôt un emploi à l'usine ou dans le secteur des services, où le travail est moins exigeant et la rémunération souvent meilleure. De nombreuses traditions artisanales supposent des « secrets de fabrication » qu'il n'est pas permis de divulguer à des personnes extérieures, de telle sorte que, lorsque les membres de la famille ou de la communauté n'ont pas envie de les apprendre, ces savoirs peuvent disparaître, puisque ce serait violer la tradition que de les communiquer à des étrangers.

Comme pour d'autres formes de patrimoine culturel immatériel, l'objectif de la sauvegarde consiste à s'assurer que les savoirs et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel sont transmis aux générations futures, afin que l'artisanat soit encore pratiqué au sein de leur communauté, tant comme source de revenus que comme expression de créativité et d'identité culturelle.



De nombreuses traditions artisanales possèdent des systèmes séculaires d'enseignement et d'apprentissage. Une manière de renforcer et de consolider ces systèmes qui a déjà fait ses preuves consiste à offrir des avantages financiers aux élèves et aux enseignants afin de rendre le transfert des savoirs plus attractif pour les uns et les autres.

On peut également renforcer les marchés locaux traditionnels de produits artisanaux, tout en créant de nouveaux marchés. Face à l'urbanisation et à l'industrialisation, nombreux sont ceux qui, à travers le monde, sont heureux de posséder des objets faits à la main, qui sont imprégnés de l'accumulation du savoir et des valeurs culturelles des artisans et offrent une alternative plus douce aux nombreux objets « high-tech » qui dominent la culture mondiale de la consommation.

Dans d'autres cas, des forêts peuvent être replantées pour tenter de compenser les dommages infligés aux artisanats traditionnels utilisant le bois comme matériau de base. Dans certaines situations, des mesures juridiques peuvent être nécessaires pour garantir le droit des communautés à utiliser ces ressources tout en assurant la protection de l'environnement.

D'autres mesures juridiques telles que la protection de la propriété intellectuelle et le dépôt de brevets ou l'enregistrement de droits d'auteur peuvent aider une communauté à tirer profit de ses procédés et artisanats traditionnels. Parfois, des mesures réglementaires prises à d'autres fins peuvent encourager la production artisanale ; ainsi, l'interdiction au niveau local des sacs en plastique jetables peut dynamiser le marché des sacs en papier faits à la main et des paniers en fibres tressées, contribuant à l'essor des savoir-faire et des savoirs de l'artisanat traditionnel.

Sur le territoire Issigeacois plus large, rural, nous pouvons observer une appartenance prononcée aux activités traditionnelles du Sud-Ouest de la France. Certains villages (comme Rouffignac de Sigoulès, et autres...) en font un véritable « sacerdoce ». Comme un message cocasse à des néo-ruraux qui n'auraient pas la « culture locale » ...



2 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Afin de mieux appréhender le contexte dans lequel est élaborée l'Opération de Revitalisation du Territoire ; il est nécessaire d'exposer de manière synthétique la situation du territoire d'étude. Dans l'objectif de positionner les enjeux locaux de développement dans un contexte global ; nous proposons une mise en perspective par rapport à un contexte plus large (la Dordogne, ou la France).

L'étude réalisée pour le compte de la Commune d'Issiegac, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », traite des aspects socio-économiques du territoire Issigeacois.

Elle permet de constituer le dossier support au débat public.

Le contexte réalisé ci-après est basé en partie sur la collecte des données statistiques les plus récentes, publiées par les organismes officiels. Ces derniers fournissent des indicateurs précis à l'échelon communal ; toutefois les dates de publication de ces indicateurs sont décalées de plusieurs mois (voir années) par rapport à la date de référence, ce qui ne permet pas de prendre en compte les dernières évolutions liées à la crise économique et sanitaire actuelle.

Les entretiens auprès d'acteurs locaux ciblés permettent néanmoins de recadrer partiellement la situation.

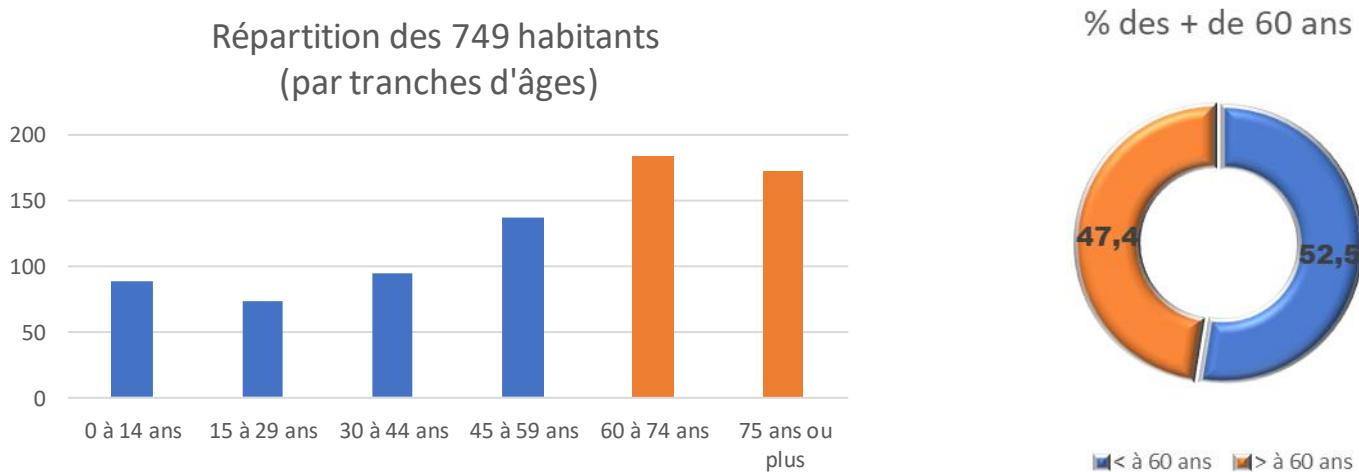
2.1 LA POPULATION

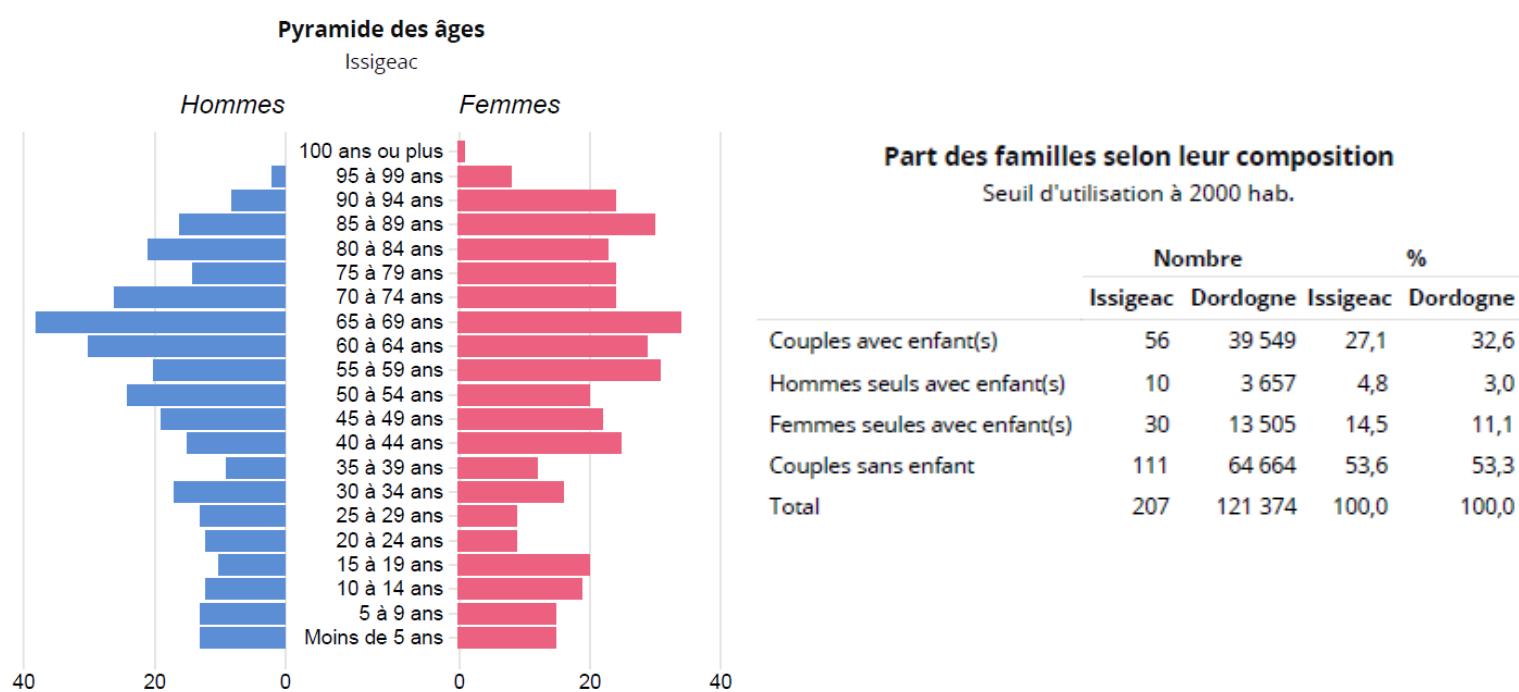
(Source : INSEE 2018)

2.1.1 Données démographiques

2.1.1.1 *Le solde naturel déficitaire est compensé par les arrivées de population nouvelle*

Le village d'Issigeac compte 749 habitants ; avec une évolution de la population d'environ + 4% en 5 ans.





Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nous constatons que l'évolution de la population Issigeacois est sur une courbe vieillissante. La moitié de la population a plus de 60 ans. Plus de la moitié des ménages sont des couples de retraité sans enfants. Plus de 15% de la population est anglaise (Source INSEE 2017) ; la moitié de cette population étant à la retraite.

Après avoir connu une diminution de 13 % entre 1968 et 1999, le nombre d'habitants en 2012 est supérieur à celui de 1968.

Le solde naturel (différence des décès par rapport aux naissances) est devenu et resté négatif depuis la période 1975-1982.

Le solde migratoire s'est révélé très irrégulier jusqu'en 1990, date depuis laquelle il est resté positif et affiche une croissance de 2.8 points entre les décennies 1990-99 et 2007-2012.

Avec une population de 738 habitants au 1er janvier 2014, le projet de développement de la commune d'Issigeac s'appuie sur la volonté d'augmenter sa population pour atteindre huit cent habitants à l'horizon 2025. Ces prévisions de développement sont moins soutenues que l'augmentation de population connue ces 15 dernières années (+ 121 habitants entre 1999 et 2014) liée, pour partie, à la construction du l'E.H.P.A.D (74 lits, en 2011).

La commune d'Issigeac souhaite ainsi affirmer son rôle de pôle secondaire, au niveau de ses emplois, de ses services et de ses commerces, pour les communes alentours.

2.1.1.2 La résilience d'une population vieillissante

Indice de jeunesse en 2012 (De 0 à 19 ans / 60 ans et +) :

Commune d'Issigeac : 0.37 (0.41 en 2007)

Communauté de Communes des Portes Sud Périgord : 0.51

Département de la Dordogne : 0.61 (0.67 en 2007)

Un indice de jeunesse particulièrement bas par rapport à la Communauté de Commune ou au département de la Dordogne.

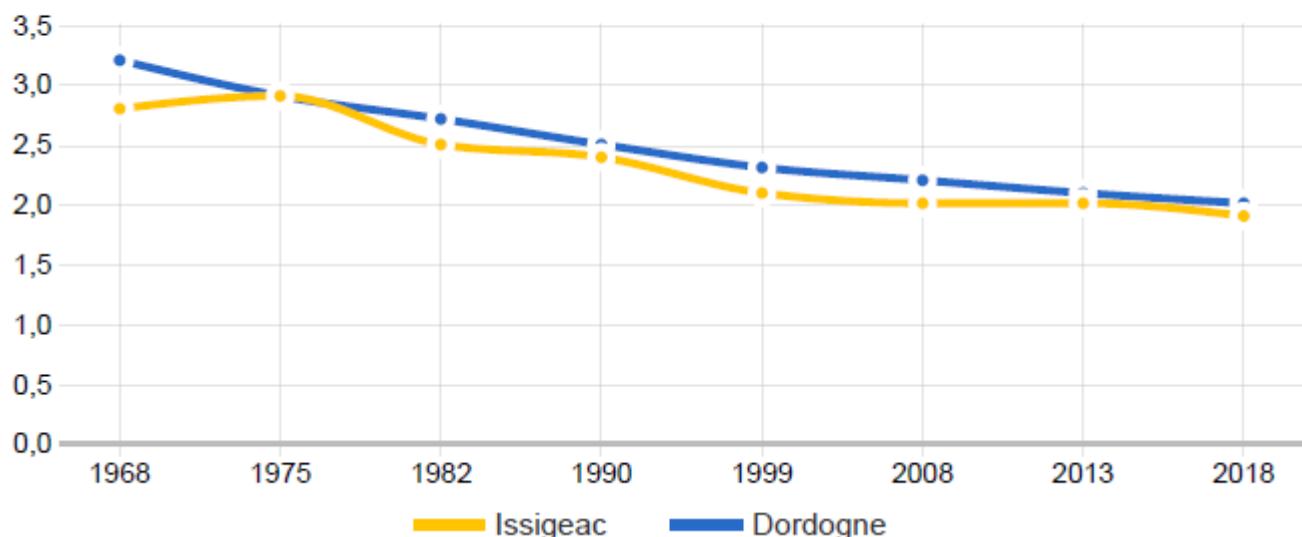
Ce chiffre reste néanmoins à relativiser du fait de la présence d'une maison de retraite (E.H.P.A.D.) située dans le bourg d'Issigeac et d'une capacité de 74 chambres individuelles.

Compte tenu du vieillissement de la population, un des enjeux majeurs pour la pérennité des services et commerces de la commune est de continuer à accueillir une population nouvelle.

2.1.1.3 *Projection des besoins fonciers à l'horizon 2025*

Sur le Territoire Issigeacois, le nombre d'occupants par logement continue de diminuer. Alors que la population a évolué de façon modérée (+ 4 %).

Évolution de la taille des ménages
Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Le taux d'occupation moyen par logement est estimé à 2 à l'horizon 2025. Compte tenu de ce phénomène de desserrement des ménages, le nombre de logements nécessaires pour le seul maintien de la population est de 36 nouveaux logements.

Evaluation des tendances d'évolution de la population et des résidences principales à l'horizon 2025 :

	Projection à l'horizon 2025			
	Réhabilitations ³	Constructions	Superficie nécessaire (ha)	Population nouvelle ³ (hab.)
Hypothèse basse	8	48	$48 \times 1250 \text{ m}^2$ = 6 ha	Augmentation de 40 habitants environ
Hypothèse moyenne	10	56	$56 \times 1250 \text{ m}^2$ = 7 ha	Augmentation de 60 habitants environ
Hypothèse haute	12	64	$64 \times 1250 \text{ m}^2$ = 8 ha	Augmentation de 80 habitants environ

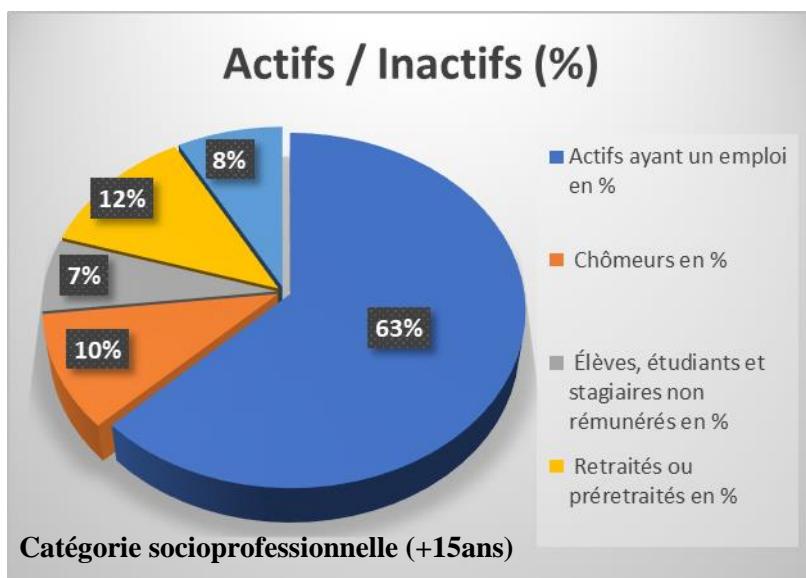
Ces estimations sont établies sur la base de :

- une superficie moyenne des terrains à bâtir de 1250 m² (cadre du SCOT), ce qui correspond à une réduction de plus de 50 % par rapport à la consommation moyenne connue ces dernières années.
- une taille moyenne des ménages fixée à 2 personnes par foyer (correspond à la moyenne de 2007).
- d'une rétention foncière de 1.5 (cadre du SCOT)

Sur 10 ans et suivant l'hypothèse de développement, la surface nécessaire pour répondre aux objectifs d'augmentation de la population de la commune d'Issigeac, devra se situer entre 9 ha et 12 ha. L'hypothèse retenue pour la commune d'Issigeac est l'hypothèse moyenne de développement.

2.1.1.4 Un fort taux de chômage chez les actifs

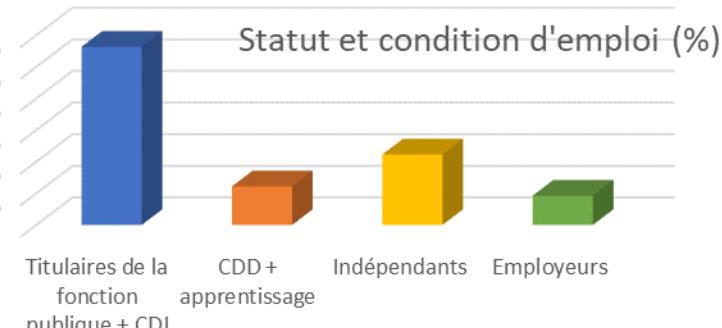
10 % de la population est au chômage (14,3% des actifs entre 15 et 64 ans, et même 16,2% si vous êtes une femme). L'indicateur de concentration d'emploi à Issigeac est de 123,7 (ce chiffre est égal au nombre d'emplois à Issigeac pour 100 actifs ayant un emploi et résidant à Issigeac). Issigeac dispose de 295 emplois dans son village.



Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Indicateurs	Issigeac	Dordogne
Nombre de chômeurs	38	23 673
Taux de chômage (%)	14,3	13,7
Taux de chômage des femmes (%)	16,2	14,5

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	10	1,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	71	10,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	20	3,0
Professions intermédiaires	71	10,5
Employés	71	10,5
Ouvriers	76	11,3
Retraités	274	40,7
Autres personnes sans activité professionnelle	81	12,0
Total	673	100,0



Emplois selon le secteur d'activité

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

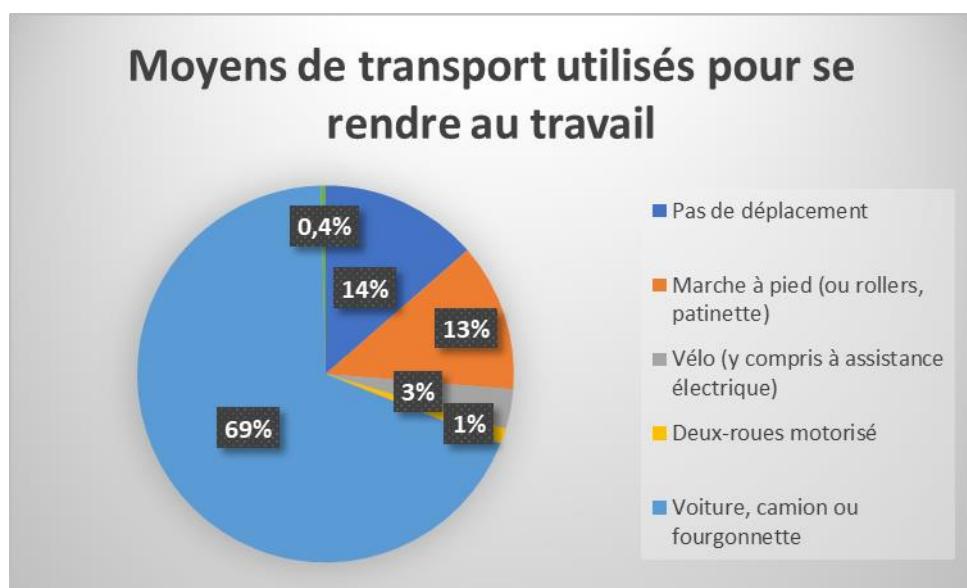
	Nombre		dont femmes (%)		dont salariés (%)	
	Issigeac	Dordogne	Issigeac	Dordogne	Issigeac	Dordogne
Ensemble	364	147 194	62,0	49,0	64,2	81,0
Agriculture	18	9 306	0,0	30,8	71,6	38,4
Industrie	21	18 419	49,0	32,9	50,9	88,1
Construction	30	12 171	16,9	10,0	50,2	66,2
Commerce, transports, services divers	144	57 067	61,6	48,5	47,5	77,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	152	50 231	80,2	68,3	83,6	93,4

Nombre d'unités légales au 31 décembre 2018 par secteur d'activité

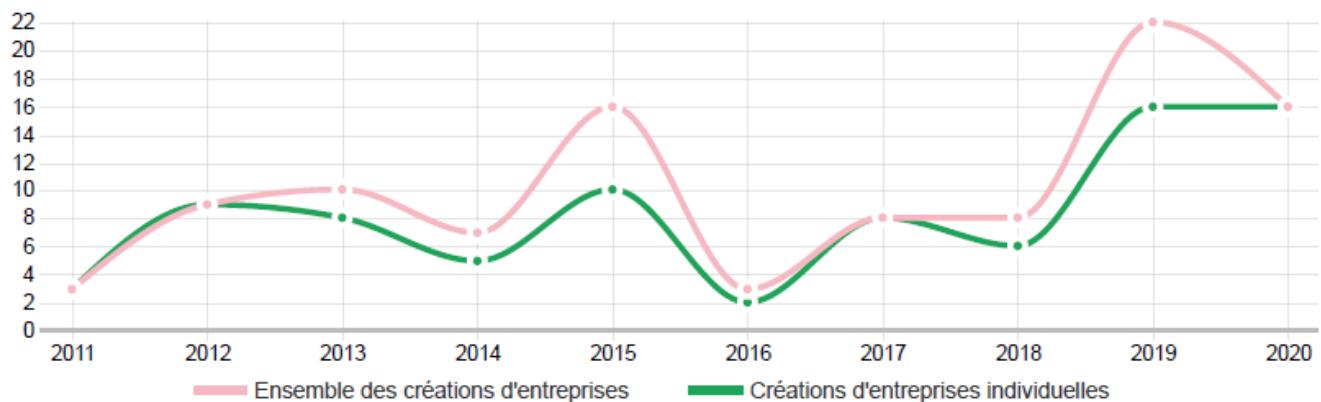
	Nombre		%	
	Issigeac	Dordogne	Issigeac	Dordogne
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	11	2 437	11,2	8,0
Construction	9	4 878	9,2	16,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	39	9 566	39,8	31,5
Information et communication	1	479	1,0	1,6
Activités financières et d'assurance	1	919	1,0	3,0
Activités immobilières	4	1 179	4,1	3,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	13	4 154	13,3	13,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	3 744	10,2	12,3
Autres activités de services	10	2 978	10,2	9,8
Total	98	30 334	100,0	100,0

40 % des entreprises à Issigeac sont des commerces de proximité ou des équipements publics de services. Les déplacements des actifs se font essentiellement en voiture (70%), et plus de 25 % ne se déplacent pas ou ont un emploi proche de leur domicile. On observe une baisse sensible de la création d'entreprise depuis 2 ans.

2.1.1.5 Une forte dépendance des actifs à la voiture



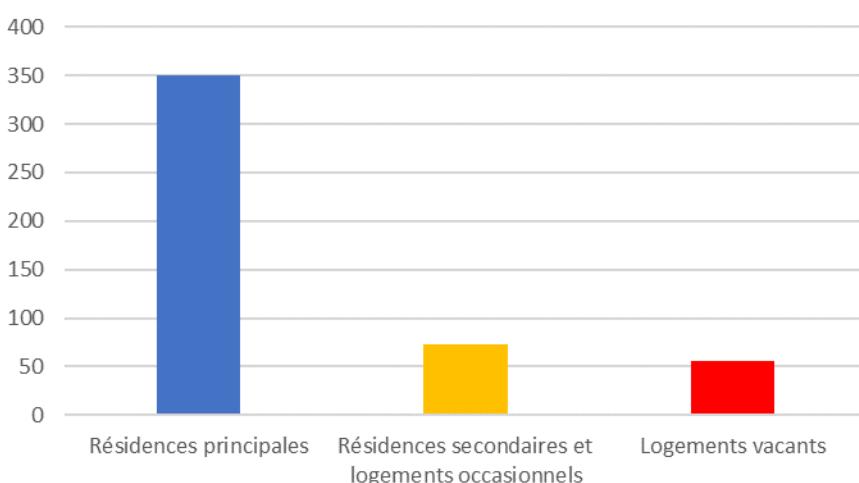
Évolution des créations d'entreprises (activités marchandes hors agriculture)



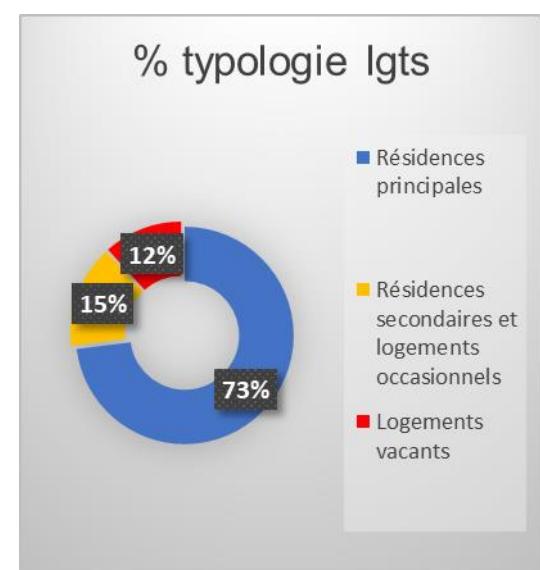
2.1.2 Le parc de logement

On compte un total de 497 logements en 2018 sur Issigeac (avec 91 % de maison et 9 % d'appartement). Les maisons principales disposent en moyenne de 4.7 pièces, alors que la moyenne de personne par foyer s'élève à 2 individus (taux de sous-occupation des logements de 99%). Peut-être est-ce là la traduction du souhait des retraités de pouvoir accueillir chaleureusement leur famille, enfants/petits-enfants, lors des périodes de vacances ?

Typologie de logement

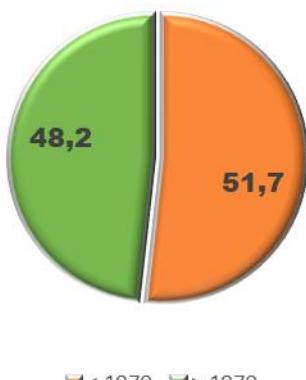


% typologie lgts

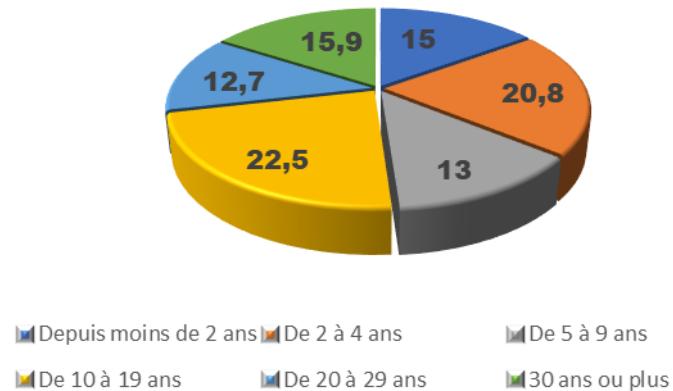


Plus de la moitié des maisons principales ont plus de 50 ans ; et plus de 51 % des ménages ont emménagé il y a plus de 10 ans. Les 2/3 des Issigeacois sont propriétaires de leur logement.

% maisons principales
de + de 50 ans



Ancienneté d'emménagement
des ménages (%)

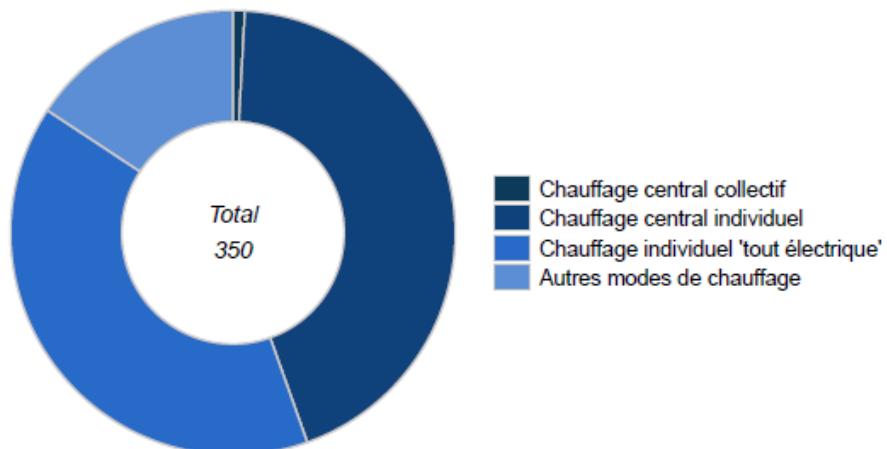


Confort des résidences principales
pour la France métropolitaine

Indicateurs	Issigeac	Dordogne
Salle de bain avec baignoire ou douche	343	190 846
Chauffage central collectif	3	6 652
Chauffage central individuel	153	88 346
Chauffage individuel 'tout électrique'	139	55 165
Ensemble	350	195 896

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Mode de chauffage des résidences principales
pour la France métropolitaine - Issigeac



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

L'hébergement touristique à Issigeac est constitué d'une offre quasi exclusivement privée. Il n'y a pas d'hébergement collectif : pas de résidence de tourisme, pas de village vacances, pas d'auberge de jeunesse, pas d'hôtel, pas de camping, pas d'aire d'accueil de camping-car...

Issigeac est une « Petite Ville de Demain » qui exerce des fonctions de centralité (concentration de services publics, bassin de vie...) dans une intercommunalité qui compte 8 353 habitants (CC Portes Sud Périgord).

Le parc immobilier est plutôt vieillissant mais en lien avec une culture patrimoniale forte (Cité médiévale).

Evolution des logements entre 1968 et 2012 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	323	321	350	379	404	433	443
Résidences principales	249	231	266	268	294	336	328
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	11	40	50	46	59	55
Logements vacants	57	79	44	61	64	38	59

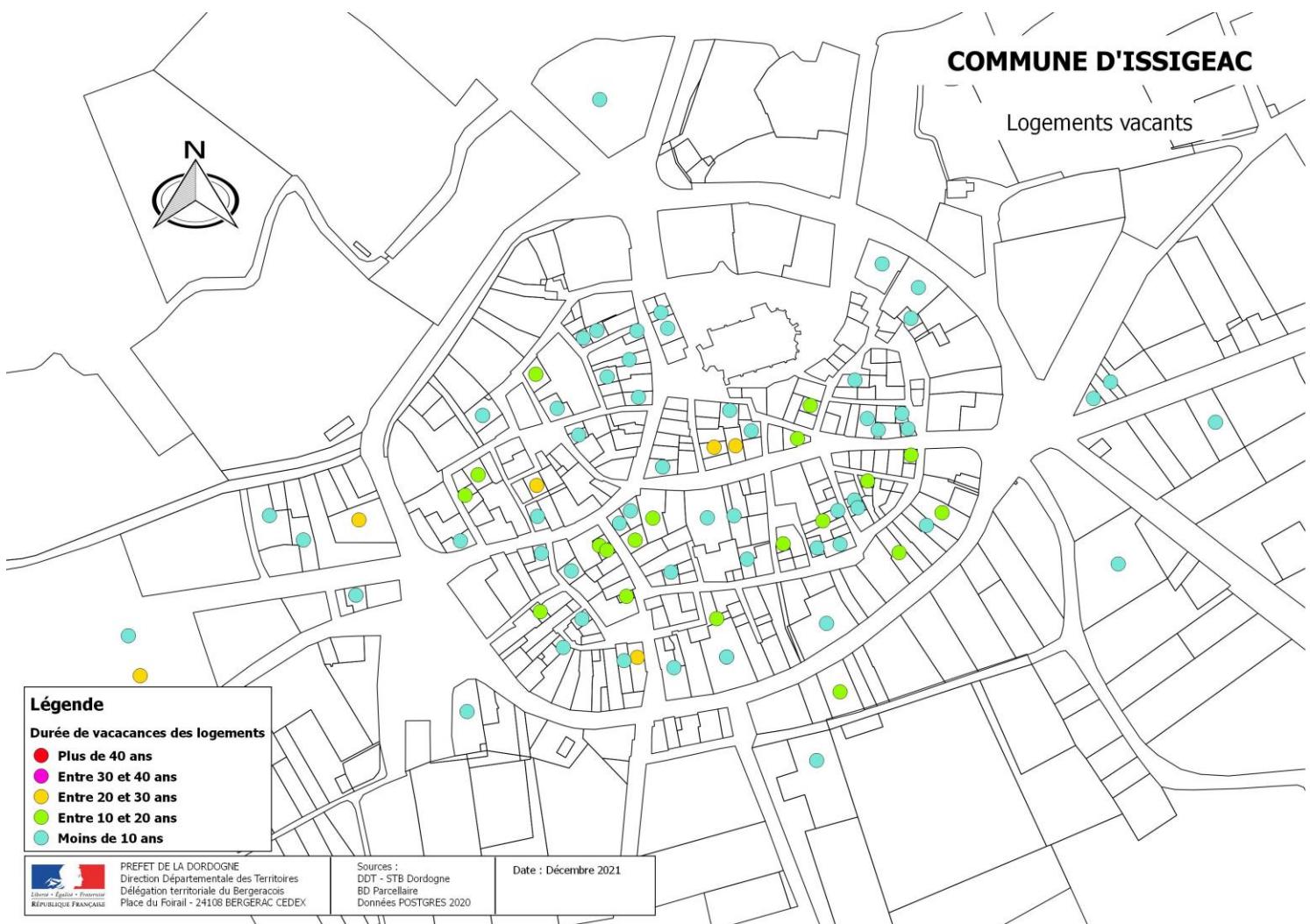
Entre 1999 et 2012, l'ensemble des logements a augmenté de 9.6 % soit un rythme d'évolution de + 3 logements par an. Cette évolution vient essentiellement au profit des résidences principales.

Parc des logements en 2012 :

Type de logement (%)	Commune d'Issigeac	Communauté de Communes des Portes Sud Périgord	Département de la Dordogne
Résidences principales	74.2 (pour 77.6 % en 2007)	72.4	76.5 (pour 77.2 % en 2007)
Résidences secondaires	12.5 (pour 13.6 % en 2007)	17.8	13.9 (pour 14.8 % en 2007)
Logements vacants	13.4 (pour 8.8 % en 2007)	9.8	9.5 (pour 8 % en 2007)

Une proportion de résidences secondaires inférieure à celle de la Communauté de Commune et du département de la Dordogne.

Une proportion de logements vacants importante et supérieure à celle de la Communauté de Communes comme à celle du département.



Résidence principale selon la période d'achèvement (avant 2010) :

Période d'achèvement	Commune d'Issigeac	Communauté de Communes des Portes Sud Périgord	Département de la Dordogne
Avant 1946	49.1 %	48.2 %	34.4 %
De 1946 à 1990	29.1 %	32.4 %	44.2 %
De 1990 à 2009	21.8 %	19.4 %	21.4 %

Une proportion de logements anciens comparable à la Communauté de Communes, mais nettement supérieur au département de la Dordogne.

Part du locatif dans les résidences principales : 28.7% en 2012 (correspond à 94 logements dont 5 logements HLM).

Le territoire PVD d'Eymet/Issigeac est engagé dans un dispositif d'amélioration de l'habitat : une OPAH RR

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
SOLIHA Dordogne – Périgord

56, rue Gambetta
BP 30014 – 24001 PERIGUEUX Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
Fax : 05 53 35 15 90
E-mail : accueil.dordogne@soliha.fr
Espace Info Energie
Tél : 05 53 45 44 94
E-mail : eie.dordogne@soliha.fr

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. C'est un outil d'intervention publique sur des territoires notamment les centres urbains et les bourgs ruraux, présentant des difficultés liées à l'habitat privé. L'OPAH permet d'intervenir à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur. Une OPAH durera de 3 à 5 ans maximum.

La communauté de communes a fait le choix de s'orienter vers un PIG (Programme d'Intérêt Général). Son objectif est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant. Le PIG tente de donner une réponse à une problématique technique spécifique.

Voici quelques exemples :

- Traiter le logement des personnes âgées et des personnes de handicap ou de perte d'autonomie.
- Lutter contre la précarité énergétique dans la logique du SCOT Bergeracois (voir rubrique spécifique).
- Lutter contre les situations liées à la sécurité ou la santé dans l'habitat (habitat indigne ou dégradé).
- Projet propriétaires bailleurs.

D'autres problématiques spécifiques au territoire peuvent rentrer en ligne de compte comme la problématique de l'assainissement ou la lutte contre la vacance des logements.

Le PIG retenu par la communauté de communes est de trois ans. La collectivité participe au financement du PIG (par l'animation et le suivi de l'opération ainsi qu'une contribution aux dossiers).

Permanences des techniciens SOLIHA :

- 2nd jeudi du mois 9h30 à 12h30 (au Siège de la CCPSP - Eymet - 23 Avenue de la Bastide).
- 4^{ème} jeudi du mois 9h30 à 12h30 (Annexe de la CCPSP - Issigeac - 21 rue Sauveterre).



Cité médiévale d'ISSIGEAC



Bastide d'EYMET

Concernant l'amélioration de l'habitat : le PACT ARIM 24 Habitat & Développement Dordogne Périgord :

- étudie avec vous votre projet en matière de coût des travaux,
- vous aide à définir vos loyers,
- vous aide à la constitution des dossiers de subventions et en effectue le suivi.

Coordonnées : PACT ARIM 24, 18 rue de Varsovie, 24001 Périgueux Cedex Tel : 05.53.06.81.20

2.2 L'ECONOMIE LOCALE

L'économie locale est essentiellement tournée vers les productions agricoles avec en particulier le plateau céréalier et la viticulture.

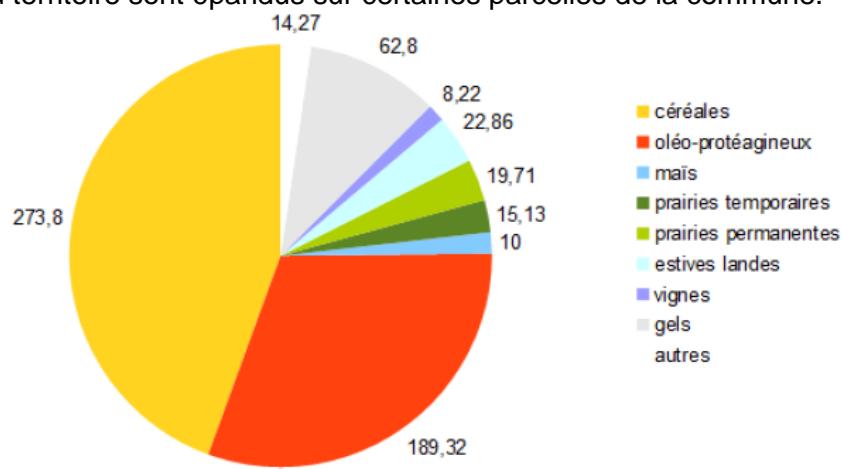
La commune fait partie du Pays Bergeracois, sa visibilité touristique porte de fait sur le thème « Vignobles et Cité médiévale ». Concrètement, elle se raccroche prioritairement au second thème et valorise avant tout son patrimoine architectural (renommée de la Cité d'Issigeac), et son cadre paysager au travers du PDIPR (Plan de Développement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

2.2.1 Le tissu des entreprises locales / Secteurs d'activités

Historiquement, l'activité agricole de la commune est partagée entre la polyculture avec une dimension viticole marquée.

L'activité agricole valorise aujourd'hui au moins 65% du territoire communal au travers des 601 ha déclarés à la PAC (Politique Agricole Commune). Les principales cultures sont celles des céréales et des oléo protéagineux, du fait des potentialités agronomiques favorables et du relief peu contrasté.

Il n'y a plus d'élevage de bovins, ovins ou caprins à Issigeac. De 140 UGB (Unité Gros Bétail) en 1988, le cheptel communal chute à 50 UGB en 2000 avant de devenir nul en 2010. Des effluents d'élevage en provenance d'élevage situés hors du territoire sont épandus sur certaines parcelles de la commune.



2.2.1.1 Le commerce de proximité et l'artisanat

L'activité commerciale à Issigeac s'articule essentiellement dans le centre bourg : la cité.

En attente étude Shop'in de la Banque des territoires (à confirmer).

Concernant l'accueil touristique, une offre de restauration relativement importante et diversifiée mais très peu de possibilités pour séjourner sur place.

Les commerces, hôtel et restauration :

Alimentation générale	2
Biocoop	1
Boucheries charcuteries	1
Boulangeries	3
Commerce de vins	1 + 1 projet début 2018
Coopérative agricole	1
Commerce et fabrication de bijoux	2
Antiquité brocante	2
Fleuristes, horticulture	2
Papeterie, bureau de tabac	1
Restaurants	7
Hôtel restaurant	1

Les services publics et privés :

Bureau de poste	1
Bibliothèque municipale	1
Cabinet médico-dentaire	1
Kinésithérapeutes	1
Infirmier(e)(s)	1
Un E.H.P.A.D. classifié maison de retraite	74 lits
Banque	2
Assurance	2
Ambulance / taxi	2
Transport	3
Décoration d'intérieur	2
Une école maternelle et une école élémentaire	170 élèves

La commune bénéficie également de la présence d'un hippodrome (des EYERES) et de terrains de tennis (tennis club Issigeacois).

2.2.2 L'agriculture

Le nombre d'exploitants connaît une forte baisse entre 1988 et 2000 en perdant 6 de ses 13 agriculteurs, mais renoue avec la stabilité depuis 2000. La Surface Agricole Utile communale suit la même évolution et accuse une perte de 30% depuis 1988.

La SAU moyenne des exploitations de la commune est de 125 ha en 2009 (hors maraîchage), soit très largement au-dessus de la moyenne départementale (78 ha en 2009 hors maraîchage).

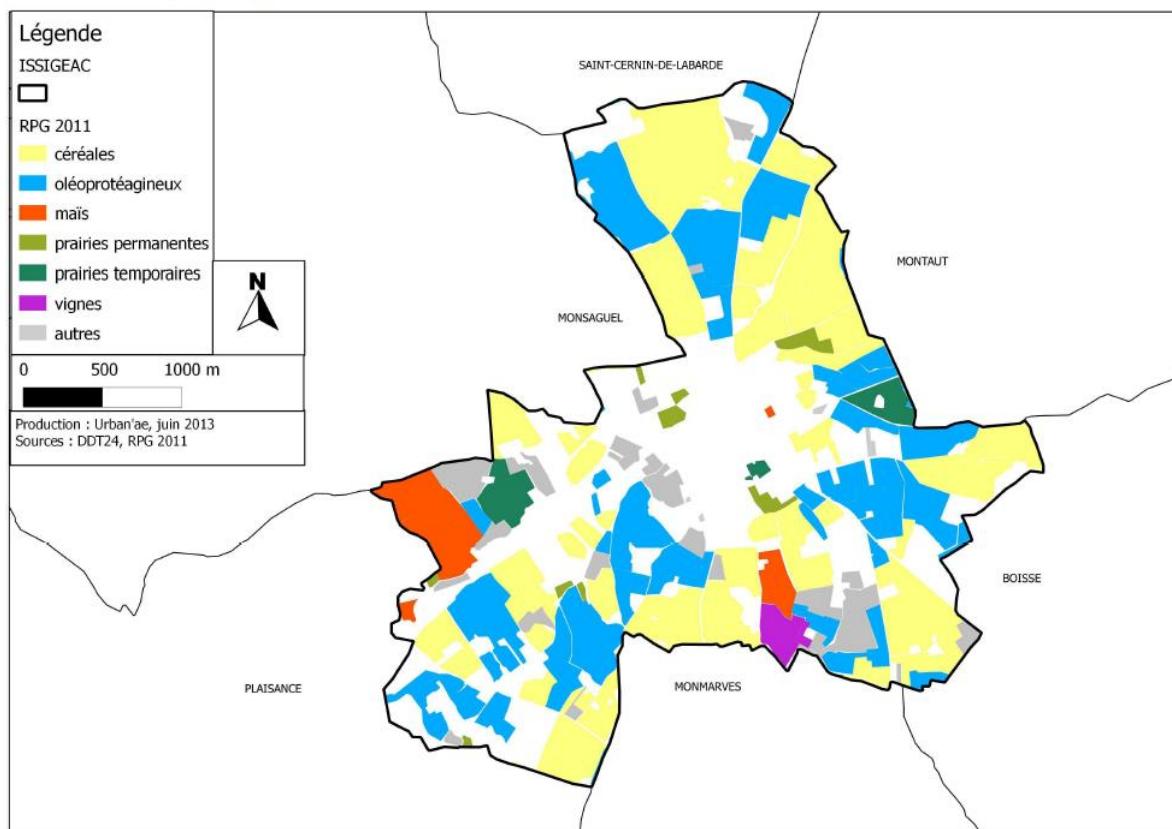
La commune est concernée par 18 signes officiels de la qualité et de l'origine :

IGP Agneau du Périgord	Côtes de Bergerac rouge
AOP Bergerac blanc	IGP Fraise du Périgord
AOP Bergerac rosé	IGP Jambon de Bayonne
AOP Bergerac rouge	IGP Périgord blanc
IGP Périgord primeur ou nouveau rouge	IGP Périgord rosé
IGP Périgord primeur ou nouveau rosé	IGP Périgord rouge
IGP Périgord primeur ou nouveau blanc	IGP Pruneau d'Agen
IGP Canard à foie gras du sud-ouest	IGP Veau du Limousin
Côtes de Bergerac blanc	IGP Volailles de Gascogne

L'espace agricole est ponctué de bâti de façon historique, mais les tendances récentes ont fortement accentué ce phénomène. Par ailleurs, le développement linéaire le long des axes de communication autour du bourg d'Issigeac menace d'enclavement de grandes zones agricoles.

Il n'y a pas d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (excepté déchetterie) sur la commune d'Issigeac.

Cartes N° 9 – Espaces agricoles



Pour précision, réglementairement autour des bâtiments d'élevages des établissements classés ICPE, un périmètre de réciprocité de 100 m s'applique.

Pour les autres élevages qui sont soumis au RSD (Règlement Sanitaire Départemental), la réglementation est de 50 m autour des bâtiments d'élevage.

Cadre réglementaire relatif à l'activité agricole :

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par une réglementation selon laquelle l'épandage doit se faire : à une distance minimale des habitations (entre 0 et 100 mètres), selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumiers, lisiers, compost), selon la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement, de 12 h ou 24 h, et enfin le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation).

C'est ce critère et la nature des effluents (lisiers ou fumiers) qui déterminent le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La réglementation prévoit pour les seuls élevages ICPE soumis à autorisation l'application du principe de réciprocité : toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les constraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole. Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes surfaces recevant des effluents d'élevage.

En ce qui concerne les bâtiments d'élevage, la réglementation qui s'applique impose que toutes les exploitations possédant des animaux sur la commune soient soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du 13 février 1998 ; les bâtiments d'élevage sur aire paillée ne peuvent pas s'implanter à moins de 50 mètres de logements de tiers.

Les élevages de porcs et de veaux sur lisier de même que les palmipèdes gras en gavage sur lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 mètres des locaux habités.

Le principe de réciprocité (article L111-3 du Code rural) implique que la même distance réglementaire s'applique aux implantations de logements de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage préexistants. Afin de protéger ces bâtiments des problèmes de voisinages, de permettre leur création (si projet) et leur développement, un périmètre de 100 mètres est systématiquement appliqué (doctrine départementale).

Les espaces agricoles ne doivent pas être segmentés, ceci afin de ne pas compromettre les flux de circulation (des troupeaux mais aussi des engins agricoles) et de préserver le potentiel de production de cette activité.

2.2.3 Le Tourisme

2.2.4.1 Office de tourisme

OFFICE DE TOURISME PORTES SUD PERIGORD

45, place Gambetta
24 500 EYMET

Téléphone : 33 (0)5 53 23 74 95

E-Mail : otpsp.tourisme@orange.fr

Site web : www.pays-bergerac-tourisme.com

Facebook : Pays de Bergerac Tourisme / @PaysDeBergerac2

Instagram : [pays_de_bergerac_tourisme](https://www.instagram.com/pays_de_bergerac_tourisme)

Flickr : <https://www.flickr.com/photos/paysbergerac/>

L'office de tourisme Portes Sud Périgord dispose de deux bureaux d'information touristique, l'un à Eymet, l'autre à Issigeac. Celui d'Issigeac se situe dans le Palais des Evêques, une construction remarquable du 17^{ème} Siècle, au cœur de la Cité.

Ouvert toute l'année, point d'accueil et d'information, les visiteurs peuvent y obtenir les renseignements concernant les hébergements, la restauration, les diverses productions du terroir, les multiples activités de loisirs, animations, randonnées et circuits touristiques qu'offre la région.

Les résidents peuvent également y recueillir les informations sur la vie locale, les commerces, artisans et services, les informations liées aux spectacles et activités proposées dans le village.

L'office de tourisme dispose également d'une boutique avec des produits régionaux, de la librairie et un coin des créateurs où les artistes du territoire sont mis en avant via une expo-vente de leurs créations.

L'Office de Tourisme a également pour objectif d'attirer les visiteurs sur notre destination par le biais de la promotion du territoire. Diverses actions sont menées tout au long de l'année afin de présenter, partager & communiquer les points d'intérêts.

2.2.4 Le marché

Chaque dimanche, les étals prennent place dans les rues de la Cité pour proposer une variété de produits régionaux : légumes, fruits, viandes, fromages... Aux produits de bouches se mêlent décoration, vêtements, gadgets... Un marché typique de la Dordogne dans un cadre historique remarquable.

Le célèbre marché d'Issigeac se déroule sur la place de l'église et du château ainsi que dans plusieurs rues. Il s'agrandit durant la saison estivale occupant ainsi une grande partie du village. Très prisé des habitants et des restaurateurs locaux, de nombreux touristes prennent aussi plaisir à s'y promener. La présence de produits bio et locaux, des spécialités régionales et artisanales, une grande diversité des produits conjointement liés à la beauté du village font la renommée du marché d'Issigeac. Des musiciens ajoutent une touche de convivialité et de bonne humeur.

2.2.5 Le tissu associatif

Le nombre d'associations témoigne du dynamisme de la vie locale.

ASSOCIATIONS en PAYS ISSIGEACOIS

BARDOU / St LÉON D'ISSIGEAC			
Foyer rural St Léon d'Issigeac/Bardou	Animation	Rallye touristique / fête de la bière / soirée contes / arbre de Noël	06.75.79.45.91.

BOISSE			
Société de chasse de Boisse	Chasse		06.86.90.28.37
KEEP'FIT	Sport	Association sportive dédiée au fitness et bien être.	06.38.68.24.58 coachsportif.ly@gmail.com
Comice Agricole	Animation		06.25.40.16.40 jean.barou614@orange.fr
Bien Vivre en Pays d'Issigeac	Environnement	Protéger et préserver l'environnement en Pays d'issigeac, l'identité culturelle, les paysages et le patrimoine	Bienvivre.paysdissigeac@orange.fr

COLOMBIER			
Foyer Rural de Colombier	Animation	Animation du village	07.81.57.41.54. foyerruraldecolombier@hotmail.fr
Le petit théâtre de Colombier	Théâtre	Création et interprétation de pièces de théâtre	06.68.36.82.33. lepetittheatre.decolombier@gmail.com
Les amis des vieilles pierres de Colombier	Patrimoine	Restauration du patrimoine et recherches sur l'histoire de Colombier	06.68.36.82.33. vieillespierresdecolombier@gmail.com

ISSIGEAC			
Commerçants Issigeac (ACTIF)	Economie	Commerce	ac.issigeac@gmail.com
Amicale laïque Section Coopérative Scolaire d'Issigeac	Animation	Organisation de vide greniers, activités de théâtre, cirque pour enfants, danse et gym.	06.83.98.52.24. carladsp@orange.fr 06.32.55.63.01.
Anciens Combattants			553587568
Boule Lyonnaise Issigeac	Sport		garriguedaniele@wanadoo.fr
Les Amis de Michel Jeury	Culture	Association rendant hommage à l'œuvre de science-fiction de Michel Jeury	contact@jeury.fr 06.07.99.75.40
Les Ménestrels	Animation	Animations sur le thème du moyen-âge	lesmenestrels.issigeac@gmail.com 06.11.34.10.86.
Les Couleurs Pierre Belvès	Culture	Ateliers autour de Pierre Belvès illustrateur des albums du père castor	lescouleursdepierrebelves@orange.fr 05.53.27.85.14
Les Amis de l'Église	Patrimoine	Mise en valeur de l'église Saint Félicien	lesamiseglise@laposte.net 05.53.58.70.20
Patrimoine, Culture et Environnement du Pays d'Issigeac	Patrimoine	Mise en valeur du patrimoine local et organisation d'évènements culturels	patrimoine@issigeac.fr 06.07.99.75.40.
Comice Agricole	Animation		jean.barou614@orange.fr 06.25.40.16.40.
Table des producteurs	Animation	Marchés de producteurs du vendredi soir durant l'été	lachevreriecheducharmat@outlook.fr 06.80.20.39.19.
Double Corps	Sport	Organisation de rallyes de voitures anciennes	double.corps@gmail.com 06.08.51.02.76.
La Bastide Gourmande	Animation	Marchés Gourmands du jeudi soir durant la saison estivale	daniel.roussely@wanadoo.fr 06.83.41.50.33.
Génération Mouvement Les Amis de la Banège (Aînés Ruraux)	Animation		marie-claude.gelin@orange.fr 06.85.66.43.69.
MADS	Culture	Théâtre anglais	05.53.57.47.45. quinlan.carol@orange.fr
Société des Courses	Sport	Courses hippiques à l'hippodrome	christian.roche22@orange.fr 0622152302
Société de chasse			09.63.47.25.28.
Association Amitié et Loisirs	Culture	Ateliers de travaux manuels, couture, broderie	marie-rose.iateur@laposte.net 05.53.58.11.23.

Amicale pompiers	Animation	Animations organisées par les sapeurs pompiers	amicalespigc@gmail.com 06.86.60.49.37.
Tennis Club Issigeacois	Sport	Tennis	gaellelomprez@laposte.net 06.38.59.33.42.
Union Athlétique Issigeacoise	Sport	Ecole de Rugby / animations diverses / médiévales	t.chauveau@wanadoo.fr 06.85.64.35.18.
Les Métallies	Animation	Comité organisation Des Métallies – association sur le travail du métal	lafossecatherine@live.fr 06.11.34.10.86.
Roseau Issigeacois	Sport	Association de pêche	jean-luc.chansard@orange.fr 06.30.17.95.61.
Vent Debout	Patrimoine	Association d'information sur l'impact des éoliennes sur le territoire local	patrick.birot@yahoo.fr 06.64.04.30.27
TOUSKIROUL	Sport / Patrimoine	Animations autour des 2 et 4 roues	lafossecatherine@live.fr 06.11.34.10.86.
Le Trèfle Gardonnais	Musique	formations musicales, solfège, apprentissage d'un instrument, chant et éveil musical pour les tous petits.	treflegardonnais24@gmail.com 05.53.27.05.47. / 07.68.48.11.12.

MONMADALÈS

Amicale de Monmadalès	Animation		06.20.71.24.72.
Société de chasse	Chasse		06.76.87.91.21.

MONSAGUEL

Association des anciens combattants			05.53.58.75.68.
-------------------------------------	--	--	-----------------

MONTAUT

Amicale de Montaut	Animation		virginie.pureur@wanadoo.fr
Société de chasse	Chasse		06.76.87.91.21.

PLAISANCE

Tri-tout (les)	Animation		05.53.24.59.34. nadta@orange.f
Association Rando Plaisance	Sport	Randonnées pédestres	06.42.44.93.28.
Les Amis De La Brouette	Animation	Association à visée culturelle, sociale et solidaire (redynamiser les villages par des animations, manifestations et autres activités propres à retisser du lien social).	06.09.79.84.01. contact@lesamisdelabrouette.fr

St AUBIN DE LANQUAIS

Bergerac aéromodélisme marabout	Aéro-modélisme		06.08.54.45.07. dassonvillejoel@orange.fr
Comité des fêtes de Saint-AUBIN DE LANQUAIS	Animation		06.31.97.93.68. c.legrand24@gmail.com
Moto libre Bergeracoise	Sport	Moto tout terrain	06.12.85.15.35. Jean-paul.darignac@orange.fr
Amicale des propriétaires et chasseurs de St Aubin de Lanquais	Chasse		06.66.91.12.75.

St CERNIN DE LABARDE

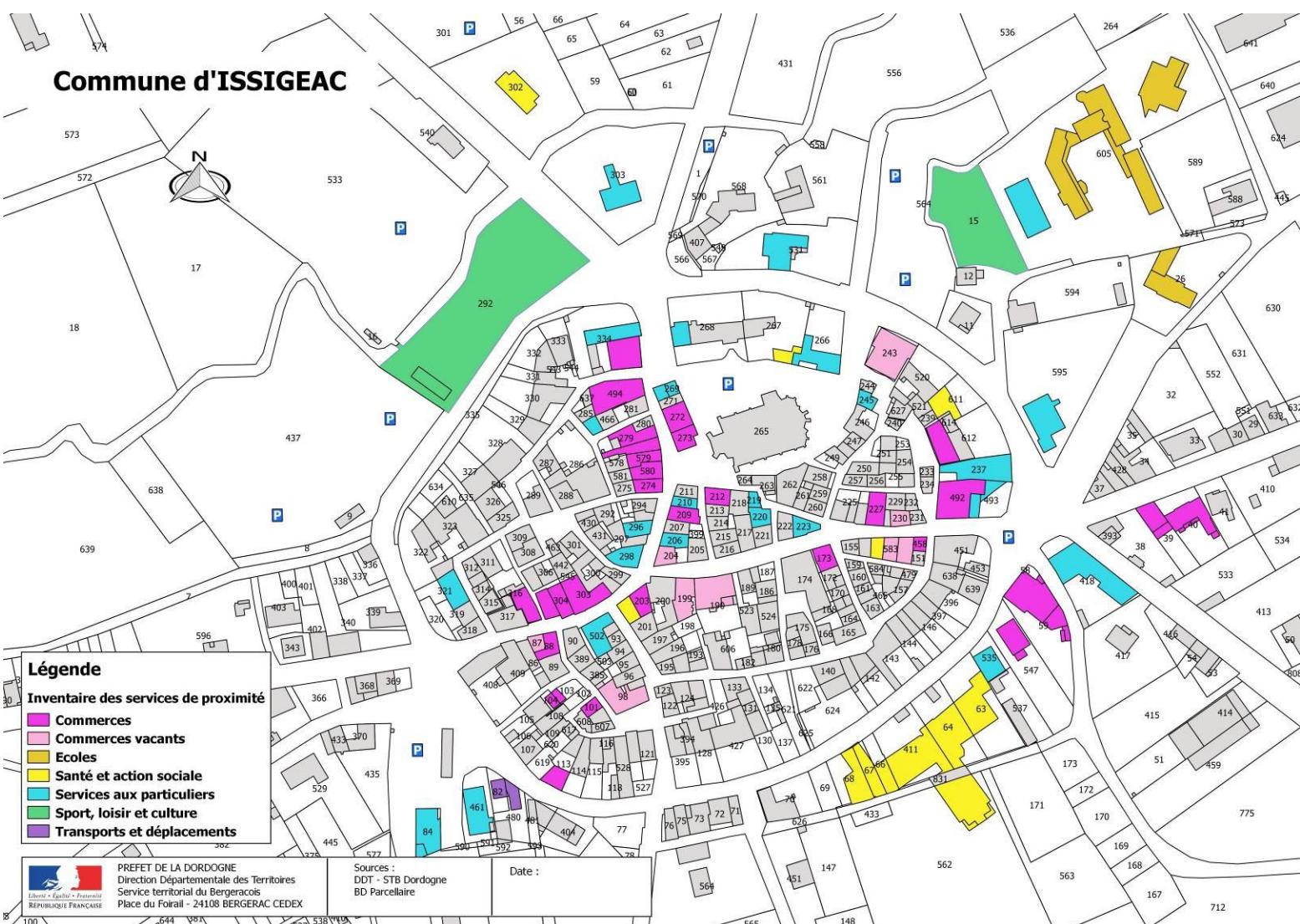
Les chasseurs de la Tour	Chasse		06.80.62.08.20.
Amicale des chasseurs du Poujol	Chasse		05.53.24.31.83.
Comité des fêtes de Saint Cernin	Animation		06.86.72.33.65.

Ste RADEGONDE

St Radegonde en fête	Animation	Rassemblement des habitants de la commune	05.53.58.74.20
----------------------	-----------	---	----------------

2.3 LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Issigeac exerce des fonctions de centralité qui caractérisent le Centre-bourg de pôle de proximité.



Le Centre-bourg est un lieu où se concentrent des fonctions pour lesquelles des habitants se déplacent. La centralité d'Issigeac se définit par diverses fonctions (administratives, économiques, commerciales, etc.), par le rang, son influence dans la hiérarchie urbaine (village, ville, petit pôle, pôle d'emplois...), et par son environnement géographique (les villages avoisinants exercent cette fonction dans une moindre mesure).

2.3.1 Les services publics

2.3.1.1 La Communauté de Communes Portes Sud Périgord

La communauté de communes Portes Sud Périgord a été créée le 1er janvier 2014 par regroupement des communautés de communes du Pays Issigeacois et Val et Coteaux d'Eymet.



D'une superficie de 569,5 km², Portes Sud Périgord compte désormais 8 628 habitants.

25 Communes se sont réunies dans l'optique de maintenir et de dynamiser nos territoires ruraux : Bardoux, Boisse, Conne de Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Flaugeac, Fonroque, Issigeac, Monmadales, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, St Aubin de Cadelech, St Aubin de Lanquais, St Capraise d'Eymet, St Cernin de Labarde, Ste Eulalie d'Eymet, Ste Innocence, St Julien d'Eymet, St Léon d'Issigeac, St Perdoux, Ste Radegonde, Serres et Montguyard, Singleyrac.

Le siège social se situe :

Avenue de la Bastide

24 500 EYMET

Tel : 05.53.22.57.94

Email : cc.portesudperigord@orange.fr / Site internet : www.ccsp24.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h et 14h00 à 18h00.

Les principales compétences de la communauté de communes sont :

- Aménagement de l'espace, développement économique (obligatoires).
- Tourisme, périscolaire (optionnelles).
- Protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création et aménagement et entretien de la voirie, action sociale d'intérêt communautaire, assainissement non collectif, compétence scolaire (facultatives).
- lutte contre la désertification médicale (dernière extension).

La communauté de communes se compose de 40 élu.e.s communautaires des 25 communes.

Les conseils communautaires se déroulent une fois par mois sur le territoire.

Le membres du bureau : Messieurs Bétaille Jérôme, Bourdil Jean Maurice, Fricot Jean Marie, Grossoleil Thierry, Legal Alain, Lacotte Jean, Triffe Bernard, Madame Landat Annie, Stephanie Molle, Kleiber Melanie et M Delage Herve

En charge des commissions :

- Hervé DELAGE - Membre du Bureau - 1er Vice président - Vice président délégué à l'économie et au numérique. Maire de Monsaguel.
- Jean Maurice BOURDIL - Membre du Bureau - 2nd vice-président - Vice-Président délégué au logement, cadre de vie et voirie. Maire de Saint Julien-Innocence-Eulalie
- Bernard TRIFFE - Membre du Bureau - 3ème vice-président - Vice président délégué à l'environnement et aux ordures ménagères. Maire de Conne de Labarde.
- Stéphanie MOLLE - Membre du Bureau - 4ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée au tourisme - Maire de Boisse
- Jean-Marie FRICOT - Membre du Bureau - 5ème vice-président - Vice président délégué aux affaires scolaires et 1er adjoint à la mairie de Plaisance.
- Annie LANDAT - Membre du Bureau - 6ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée aux affaires scolaires - Conseillère municipale à la mairie d'Eymet
- Mélanie KLEIBER - Membre du Bureau - 7ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée aux finances. Conseillère municipale à la mairie d'Eymet.
- Thierry GROSSOLEIL - Membre du Bureau - 8ème vice-président - Vice-président délégué à l'urbanisme. Maire de Razac d'Eymet

2.3.1.2 Le dispositif France service

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de 1 494 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.



Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services. Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

Maison des services d'Issigeac :
7 chemins des écoliers
24560 Issigeac
Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac uniquement le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

2.3.1.3 Les services d'urbanisme

La commune dispose d'une carte communale qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune. Vous pouvez consulter le cadastre en ligne ou éditer gratuitement un extrait du plan cadastral.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Une aide en ligne vous accompagne pas à pas et vous permet d'utiliser les outils cartographiques mis à disposition (déplacement sur le plan, mesures des distances et des superficies, notes...).

Pour les travaux sur la voie publique (pose d'échafaudages, de bennes ou d'appareils de levage...), une demande d'alignement ou d'autorisation de voirie doit être déposée en mairie au moins 15 jours avant la date prévue. Ces demandes sont transmises à la Sous-Préfecture.

La voirie communautaire représente 316 kilomètres sur l'ensemble du territoire de la CCPSP.

Le SPANC contrôle toutes les installations d'Assainissement Non Collectif (A.N.C), existantes ou neuves et vous conseille sur les choix techniques. Par conséquent il peut vous aider à réaliser votre projet dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Le SPANC répond à une obligation faite aux communes de vérifier la qualité des ANC. Contact du technicien du SPANC de la communauté de communes Portes Sud Périgord : Technicien SPANC - Tel : 07 87 11 97 49 / E-mail : ccpsp24.spanc@orange.fr

2.1.1.6 Les services de collecte et de valorisation des déchets

Désormais toutes les communes de la communauté de communes "Portes Sud Périgord" adhèrent au Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne.

La Communauté de communes a fait le choix de mettre en place une collecte robotisée effective depuis le printemps 2016.

La commune d'Issigeac dispose d'une déchèterie. Les habitants ont également la possibilité d'utiliser les autres déchetteries du réseau du SMD3 (tel que celle de Sigoules).

Le syndicat a une mission de sensibilisation à la réduction des déchets et intervient à travers diverses compétences telles que :

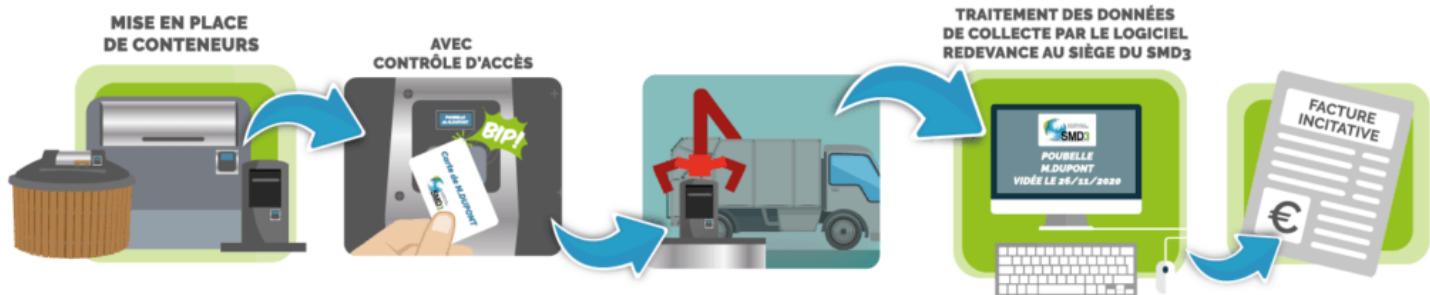
- la gestion de 4 quatre déchèteries sur le territoire sud Dordogne (Bergerac, Issigeac, St Pierre d'Eyraud et Sigoules),
- l'achat et la mise à disposition de sacs jaunes pour le tri sélectif,
- la communication autour de la réduction des déchets et du tri sélectif,
- la collecte du verre,
- la promotion du compostage.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages en acier et aluminium, papiers et cartons étaient acceptés dans le sac jaune. Désormais, grâce à l'élargissement des filières de valorisation, nous pouvons y insérer tous les emballages plastiques, tels que les tubes de dentifrice, pots de yaourt et de crème fraîche, barquettes, blister, poches...

La ferraille, les encombrants et déchets verts peuvent être apportés aux déchetteries de Sigoules, Issigeac ou Bergerac qui les acceptent gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité.

• SOLUTIONS TECHNIQUES ADAPTÉES AU TERRAIN •

COLLECTE EN PAV : POINT D'APPORT VOLONTAIRE



A compter de janvier 2014, la collecte des déchets (par l'entreprise SITA Sud Ouest) se déroule comme suit :

- Pour Eymet "centre-ville" : le lundi pour les sacs noirs uniquement et le vendredi pour les sacs noirs et les sacs jaunes
- Pour Eymet "zone Est" : le lundi pour les sacs noirs et les sacs jaunes
- Pour Eymet "zone Ouest" : le jeudi pour les sacs noirs et les sacs jaunes

Les sacs jaunes sont à retirer gratuitement auprès de la mairie d'EYMET.

La déchetterie d'Issigeac est clos, aménagé et gardienné. Les particuliers et dans certains cas les professionnels peuvent y apporter des déchets dangereux (peinture, DASRI, etc.), valorisables (déchets verts, ferrailles, etc.) ou trop volumineux (canapé, gros électroménager, etc.) qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage.

Toutefois, sur place un gardien vous informe et vous aide, il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il est également compétent pour refuser les déchets non acceptables sur le site (lien vers les déchets interdits).

La déchèterie est un lieu où l'on dépose les déchets tout en respectant l'environnement.

2.3.2 Les équipements de « jeunesse »

2.3.2.1 Crèche - Halte-garderie

Il n'y a pas de crèche à Issigeac.

2.3.2.2 Centre de loisirs

Il n'y a pas de Centre de loisirs à Issigeac.

2.3.3 La médiathèque

(Propriétaire CCPSP).

Adresse :

Chemin des écoliers
Maison des Services
24560 Issigeac
(à proximité du groupe scolaire).



L'aménagement intérieur intègre des rangements dans les salles d'activités et de bureaux, dans la tisanerie et la médiathèque. La banque d'accueil, les mobiliers de présentation ainsi que les tables de consultation de la médiathèque ont été dessinés sur mesure.

La maison des services est composée de deux ensembles bâtis accueillant à l'Ouest, les bureaux des services publics, la salle d'activités, la médiathèque et le RAM et à l'Est la salle polyvalente. Les bâtiments se situent en limite de ville à proximité de la Banège, en bordure de larges espaces verts et profitent de vues dans la profondeur sur le paysage de la vallée. Un mur signalétique en pierre et la façade, amplement vitrée, de la médiathèque signalent l'équipement. On découvre ensuite en retrait la salle polyvalente, encastrée dans le talus, et un grand parvis qui accueille les visiteurs et donne accès par un hall traversant à l'ensemble des espaces. Chaque équipement est ainsi desservi et relié à l'ensemble des communs : sanitaires, rangements, espaces personnels, stockage, espaces d'affichage... tout en étant accessible par des entrées séparées. Des portes coulissantes permettent de refermer le bâtiment par zone depuis l'entrée afin d'assurer la mise en sécurité, le confort thermique et acoustique de chaque secteur et offrir une modularité d'usage.

Surface aménagée : 1 090 m²



Le terrain du projet est un pré prolongé d'un grand verger accessible par une voie carrossable au Nord et un chemin rural à l'Ouest. Il présente un dénivelé de 3 m sur sa plus grande largeur. Les bâtiments sont implantés perpendiculairement au trottoir Nord et organisés autour d'un patio et de cours permettant l'extension des activités sur l'extérieur de façon protégée et favorisant un ensoleillement naturel de toutes les pièces. Les bâtiments sont encaissés au Sud afin de rendre l'ensemble des espaces accessibles de plain-pied. Ils bénéficient d'une protection au soleil et de l'inertie du sol. Le fond de parcelle est intégré comme un paysage vu depuis l'intérieur tandis que depuis l'extérieur, les toitures forment une 5ème façade végétalisée qui participe à la régulation des eaux de pluies. La qualification des abords : parvis, square, jardin, salon de lecture, terrain de jeux amène le bâtiment à vivre à l'extérieur. La limite avec le voisinage est traitée comme un horizon végétal complété par des murets qui permettent de maîtriser les nuisances sonores de proximité.

Les bâtiments réinterprètent de manière contemporaine les maisons à pans de bois du centre bourg. Ils sont composés d'une structure poteaux-dalle en béton et poteaux poutres en lamellés collés de Mélèze pour la salle polyvalente, habillés d'un sous-basement en pierre de taille provenant des carrières de Mauzens et d'une

superstructure en panneaux d'ossature bois bardée de Mélèze du Limousin. Les circulations, parois hautes et mobiliers intégrés sont en bois, l'isolation en laine de bois, les sols en linoleum naturel et les peintures biosourcées.



Service de Retrait de livres & CD : dans le cadre de la crise sanitaire, la médiathèque n'est pas en ouverture libre. Ainsi, la municipalité propose un service sur rendez-vous de retrait/dépôt.

Jours et heures de retrait/dépôt : Mardi, Mercredi, Vendredi de 15h à 17h00 sur RDV

Comment procéder ?

- Je fais mon choix sur biblio.dordogne.fr ou sur la liste envoyée par la Médiathèque*
- La Médiathèque reçoit les livres et vous contacte par mail ou par téléphone pour prendre rendez-vous.
- Au jour et heure prévue, je me présente « masqué(e) » et je respecte les gestes barrières dès mon arrivée.

Je dépose les anciens livres/ Je prends le(s) livre(s) (ou CD) réservés.

Suggestions de livres : des passionnés de livres, groupe de lecteurs utilisent les réseaux sociaux (facebook, Youtube...) et réalisent des chroniques de lectures (bloggeurs), vous donnent des idées de lectures...

La médiathèque municipale d'Issigeac – horaires d'accueil téléphonique :

- Mardi, de 14h à 18h
- Mercredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Vendredi, de 13h30 à 17h30

Contact : 05.53.74.94.31 / bibliotheque.issigeac@orange.fr

2.3.4 L'offre de soin de proximité

Adresse : 42 Rue du Tour de Ville, 24560 Issigeac



Issigeac - recherche médecin associé

Cabinet médical de trois praticiens, deux médecins généralistes et un dentiste, installés en SCM dans le bourg d'Issigeac, au cœur du Périgord pourpre, dans une zone très touristique, avec une grande variété de paysage et beaucoup de site à découvrir ; zone riche sur le plan de l'œnotourisme.

Depuis le départ du troisième médecin généraliste, nous recherchons un ou une associé(e). Le cabinet du médecin est donc vacant.

Nous avons chacun un jour de congé en semaine donc 4 jours ouvrés et terminons nos journées entre 19h30 et 20h30 avec possibilités d'aménagement selon les besoins.

Nous assumons une garde en semaine tous les 15 jours de 20h à 24h et sommes peu appelés, et une garde de WE tous les 8 semaines environ avec environ 6 à 8 consultations ou visites régulées dans le WE. Nous effectuons une astreinte le samedi matin à tour de rôle. Le système de garde est amené à changer en fonction du nombre de médecins installés.

Nous intervenons dans la maison de retraite du village.

Le cabinet dispose d'un secrétariat avec deux secrétaires en mi-temps, qui gèrent les appels des patients, l'enregistrement des courriers de nos confrères, l'accueil des patients et la gestion des documents dédiés aux patients. Elles sont présentes de 8h à 12h, et de 14h à 17h30.

Nous sommes informatisés depuis de longues années.

Nous disposons à proximité du cabinet d'une pharmacie, de quatre cabinets d'infirmières libérales dont un dans le bourg, de deux cabinets de kinésithérapeutes, et deux cabinets d'ostéopathes, ainsi qu'une psychologue avec lesquels nous entretenons de bonnes relations.

Il existe un système de Scolarisation locale avec une école primaire à Issigeac. Nous sommes à 15 minutes de Bergerac, 30 min d'Eymet et 1h30 de Bordeaux.

Nous sommes ouverts à d'éventuelles adaptations notamment concernant l'emploi du temps, et nous restons disponibles pour toute question. Nous sommes joignables au 05 53 58 71 33

Un réseau de partenaires vous accueille :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dordogne

50 rue Claude Bernard
24910 Périgueux Cedex 9



Nelly PERRAUD-DAUSSE
05 53 35 61 72

nelly.perraud-dausse@cpam-perigueux.cnamts.fr

Un accompagnement personnalisé pour votre installation avec :

- une étude complète de patientèle,
- une information sur les aides à l'installation et les exonérations fiscales,
- une aide à la réalisation d'un prévisionnel financier,
- une mise en relation avec les contacts locaux.

soignerenperigord.fr

Pays du Grand Bergeracois

Les Séguinots - 16 route d'Eymet
24100 Saint Laurent des Vignes
www.jeminstalleenbergeracois.com
François QUEVAL - 05 53 27 30 18
fqueval@pays-de-bergerac.com
pays-de-bergerac.com

2.3.5.1 L'offre des Omnipraticiens sur le TVS d'Issigeac

Données statistiques sur le site spécialisé de Rezone Médecin :

La commune d'Issigeac fait partie du Territoire de Vie Santé (TVS) de Castillonès (réf : 24212) qui compte 28 communes. La commune dénombre 749 habitants soit 23.5 % de la population totale du TVS. Cette commune est classifiée par le zonage médecins de la région Nouvelle Aquitaine en ZONE INTERVENTION PRIORITAIRE.

Dans ce territoire ou à proximité, des structures d'exercice coordonné de type Centre De Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou Communauté Professionnelle Territoriale de Santé peuvent être implantées. Pour plus de détails consultez Rezone CPTS

ISSIGEAC (24212) TERRITOIRE DE VIE SANTÉ (TVS) de CASTILLONNÈS

ZONE INTERVENTION PRIORITAIRE



Vous pouvez bénéficier d'aides et de conseils lors de votre exercice dans cette zone

Les données de démographie médicale sont obtenues à partir du Fichier National des Professions de Santé gérés par les Caisses d'Assurance Maladie en recensant les médecins conventionnés, en exercice, en cabinet principal.

Les indicateurs ci-dessous dénombrent l'offre de soins ambulatoire (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmacies et laboratoires d'analyses médicales) et celle relative à quelques structures sanitaires et médico-sociales de recours.

Commune

- 2 omnipraticien(s) :
 - 1 ayant plus de 60 ans (dont 0 +65)
 - 0 en honoraires différents
 - 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 3 infirmiers libéraux
- 2 masseurs/kinés libéraux
- 1 pharmacie(s)

----- structures -----

- 1 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.

Territoire de Vie Santé

- 5 omnipraticien(s) :
 - 2 ayant plus de 60 ans (dont 1 +65)
 - 0 en honoraires différents
 - 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 9 infirmiers libéraux
- 5 masseurs/kinés libéraux
- 2 pharmacie(s)

----- structures -----

- 2 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.
- 1 SSIAD & Hospitalisation à domicile

Démographie professionnelle :

- 2 omnipraticien(s) :
 - 1 ayant plus de 60 ans (dont 0 +65)
 - 0 en honoraires différents
 - 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 3 infirmiers libéraux
- 2 masseurs/kinés libéraux
- 1 pharmacie(s)

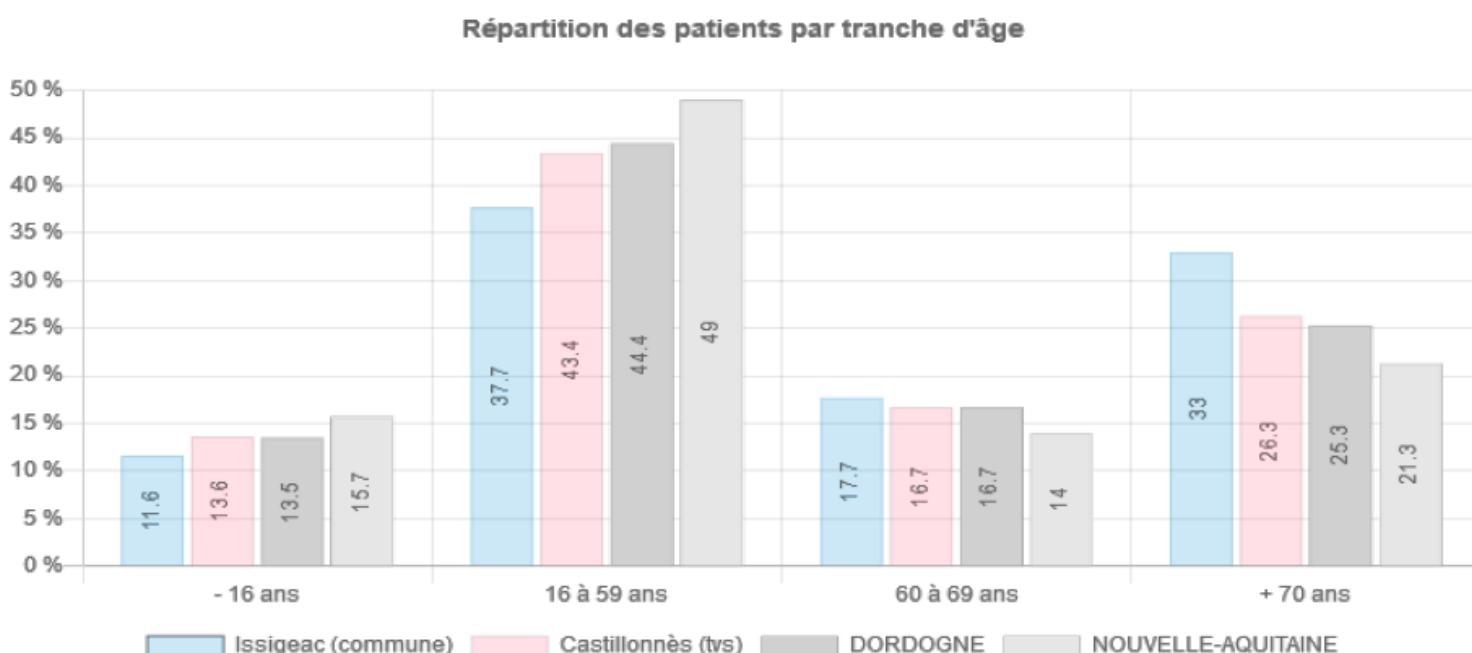
Structures :

- 1 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.

Il y a 3181 habitants sur le TVS de Castillonès (749 habitants sur la commune d'Issigeac) (*Rapports et portraits de territoires sur CartoSanté - Données SNDS (Juin 2021) - Données INSEE (MAJ 2021 - Recensement 2018)*).

Démographie patient :

Les données de bénéficiaires sont calculées à partir de la notion de bénéficiaire comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de prestations le concernant, ayant été remboursé d'au moins 1 acte réalisé par un omnipraticien à partir des Relevés Individuels d'Activité et de Prescription semestriels.

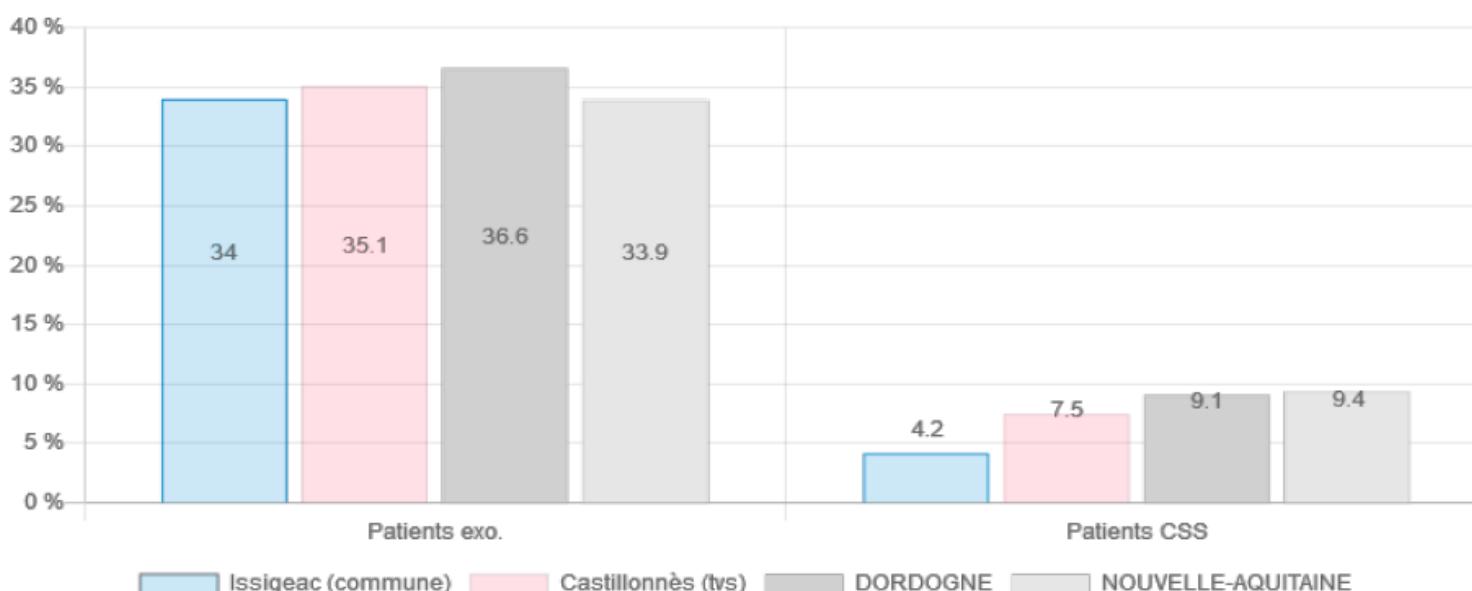


Le nombre de patients par omnipraticien (file active) est de (Source : RIAP, 1^{er} semestre 2021) :

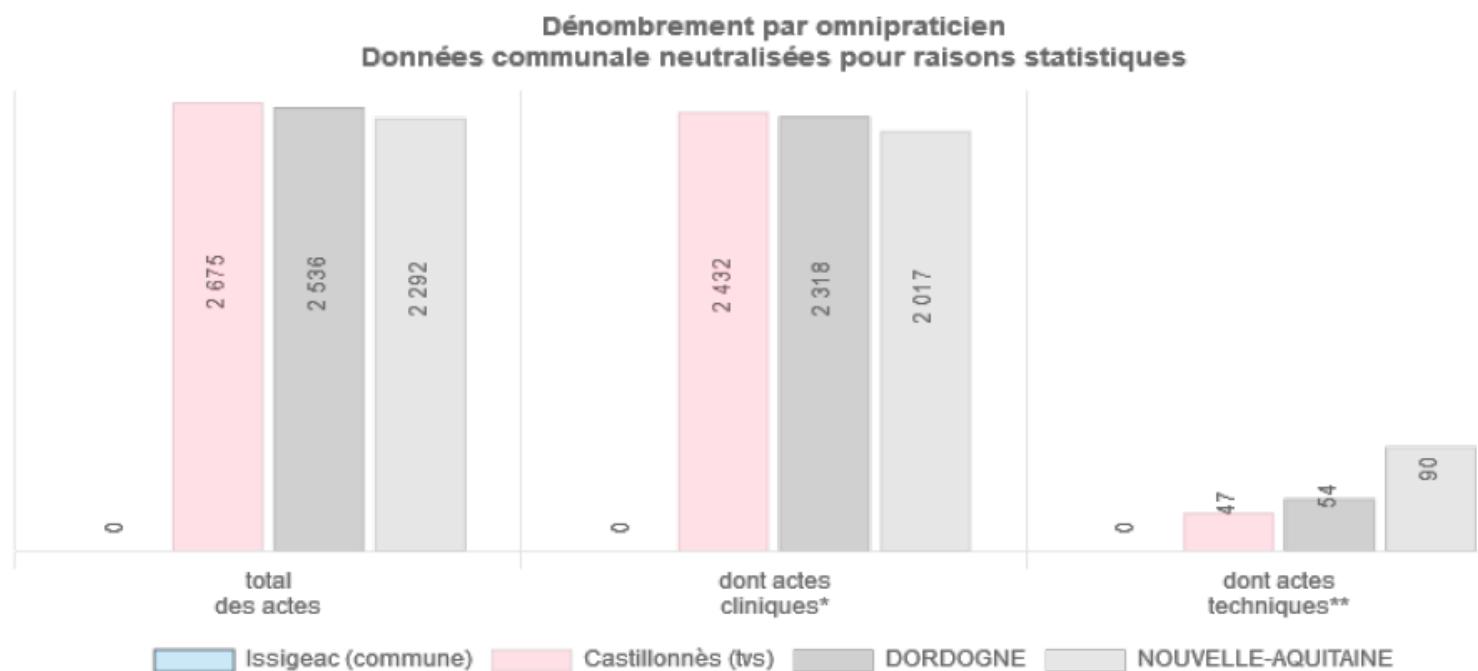
- 1002 sur la commune (Issigeac)
- 1090 sur le département (Dordogne)
- 1049 sur la Région (Nouvelle Aquitaine)

Patient :

% Patients exonérés et CSS *



Les données d'activité relatives aux professionnels de santé sont dénombrées à partir du RIAP en présence d'au moins 5 omnipraticiens dans la commune ou TVS concernés et ce dans le respect des exigences de la CNIL. Par conséquent, ayant moins de 5 omnipraticiens sur Issigeac nous ne disposons pas d'indicateurs d'attractivité.



La rubrique « attractivité » propose des données de densité médicale et de ratio de patientèle donnant un éclairage complémentaire aux autres données d'attractivité de la commune. L'élargissement aux données essentielles des communes à proximité permet de mieux appréhender le contexte territorial dans un processus global d'installation.

Cette rubrique propose un éclairage sur l'attractivité de la commune dans son contexte territorial à partir des seuls critères de densité médicale et du nombre de patients par omnipraticien

Indicateur	Commune	TVS	Dép.	Rég.	Différence commune et		
					TVS	Dép.	Rég.
Nombre de patients par omnipraticien	1002	1180	1090	1049	-178	-88	-47
Répartition statistique (quantile)	●	●	-	-	-	-	-

- aucun omnipraticien
- Densité* patient/omni. : --
- Densité* patient/omni. : -
- Densité* patient/omni. : +
- Densité* patient/omni. : ++
- de 1 à 10 omni.
- de 11 à 30 omni.
- de 31 à 70 omni.
- plus de 70 omni.

* Densité : Nombre de patients (sur la période et dans le territoire (commune ou TVS)) divisé par le nombre d'omnipraticiens (sur la même période et dans le même territoire).

Dans un rayon de 25 km* autour d'Issigeac il y a 140 communes.

Nombre de communes	Total Habitants	Zonage des communes	Nombre de QPV	Total Omnipraticiens	Nombre de patients par omnipraticien
140	95 499	80 ZIP 60 ZAC	0	62	1220

Ci-dessous, les informations essentielles concernant les 10 communes les plus proches géographiquement.

Commune	Nb Habitants	Zonage	QPV	Nom TVS	Nb Omnipraticiens	Nombre de patients par omnipraticien	Distance (km)
Issigeac (24212)	749	ZIP	Non	Castillonnès	2	1002	-
Monmarvès (24279)	63	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	3
Monsaguel (24282)	149	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	3
Montaut (24287)	127	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	4
Boisse (24045)	247	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	4
Saint-Cernin-de-Labarde (24385)	218	ZIP	Non	Bergerac	0	0	4
Monmadalès (24278)	82	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	5
Plaisance (24168)	432	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	5
Saint-Quentin-du-Dropt (47272)	196	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	5
Cavarc (47063)	160	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	6
Saint-Perdoux (24483)	139	ZIP	Non	Castillonnès	0	0	6

Selon étude CD24 (2016), l'exercice collectif, de manière multi-professionnelles voire multidisciplinaire, est de plus en plus plébiscité par les professionnels de santé afin d'assurer une complémentarité de la prise en charge et du suivi des patients.

Une enquête de la Commission Jeunes Médecins confirme que seuls 9% des jeunes médecins interrogés souhaitent exercer seuls en cabinet.

Un Médecin qui souhaite s'installer à Issigeac serez éligible au Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM). Il peut prétendre à une aide forfaitaire de 50 000 € versée en 2 fois et dégressive en cas d'activité libérale partielle (chiffres/montants non contractuels).

Depuis le 01/01/2021, l'ARS a mis en place un contrat unique de début d'exercice. Celui-ci offre une garantie de revenus et un renforcement de la protection sociale. Les installations en tant que titulaire ou remplaçant dans les zones ZIP, ZAC ou certaines Zones d'Accompagnement Régional (selon disposition Régionales) sont éligibles à ce contrat.

2.3.5.2 Offre de soins des infirmiers :

Cette offre est essentiellement couverte par les établissements suivants :

- A 15 kms : Service de Soins à Domicile – SSIAD (Maison de Retraite Route Devillac Lacapelle 47210 Villeréal) ;
- A 15 kms : SSIAD Soins Services (12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde) ;
- A 16 kms : AURAD Aquitaine (Zac Le Libraire Voie Gutenberg 24100 Bergerac) ;
- A 17 kms : Association AMAD du Sud Bergeracois (26 route de Lescoussou 24500 Eymet) ; bureaux d'Issigeac : le vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous, route d'Eymet. 05 53 74 26 25, amad.sb@orange.fr

2.3.5.3 Offre de soins des chirurgiens-dentistes :

1 chirurgien-dentiste (Route Bergerac, 24560 Issigeac) Téléphone : 05 53 58 71 33

2.3.5.4 Autres offres diverses de soins

Accès aux soins de premier secours :
Centre de première intervention



- 13 sapeurs-pompiers volontaires ;
- 1 membre du service de santé ;
- 5 véhicules opérationnels
- Nombre d'interventions par an 92 (2015)
- Incendies > 6 opérations
- Secours à personnes > 69 opérations
- Secours routiers > 13 opérations
- Opérations diverses > 4 opérations
- Nombre de sorties de véhicules 156 (2015)

2.3.5 Les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes

Maison de retraite médicalisée (EHPAD) « Korian »
42 Rue du Tour de Ville, 24560 Issigeac

La maison de retraite (EHPAD) Korian Yvan Roque offre à ses résidents un environnement calme et apaisant. Situé à tout juste 20 kilomètres de la ville de Bergerac, l'établissement propose un hébergement temporaire, permanent ou en accueil de jour, et dispose également d'une unité de vie pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'EHPAD dispose :

- D'une unité de vie sécurisée avec une équipe spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- Prise en charge médicale personnalisée pour chaque résident ;
- Repas équilibrés concoctés par un chef maison, en collaboration avec une diététicienne ;
- Jardin privatif et sécurisé ;
- Services au sein de l'établissement : coiffure, esthétique, pédicure, blanchisserie.

- La cuisine est préparée sur place à partir de produits crus et un service adapté est offert à chaque résident.
« Nous sommes fiers de vous préciser que le parcours de restauration de notre établissement a été approuvé par Gault&Millau. Les qualités culinaires et du service ont été reconnues par les experts de cet organisme prestigieux. » En savoir plus sur la caution Gault&Millau.



2.3.6 Les établissements scolaires

2.3.6.1 Ecole Maternelle et Primaire (CP au CM2)

École - Public
134 élèves
Coordonnées :

Place Lacapelle - 24560 ISSIGEAC Tél. : 0553587071

Email : ce.0240178N@ac-bordeaux.fr 24500 EYMET

Tél. : 05 53 22 57 94 / Fax 05 53 27 22 90

E-mail : cc.portesudperigord@orange.fr



2.3.6.2 Collège Jean Boucheron (Castillonnes)

Le collège le plus proche est à 8.7 km d'Issigeac

Adresse postale : 1 avenue de la République 47330 Castillonnes

Numéro de téléphone : 05 53 36 81 06

Adresse e-mail : ce.0470014k@ac-bordeaux.fr

Site Internet : <http://www.college-castillonnes.fr>

2.3.6.3 Lycées

Lycées près d'Issigeac :

- Lycée agricole de Bergerac (Monbazillac) à 11.6 km
- Lycée agricole le Cluzeau (Sigoulès) à 15.6 km
- Lycée professionnel Jean Capelle (Bergerac) à 16.4 km
- Lycée professionnel des métiers Sud-Périgord Hélène Duc (Bergerac Cedex) à 16.6 km
- Lycée professionnel Sainte-Marthe Saint-Front (Bergerac) à 17.2 km
- Lycée Sainte-Marthe Saint-Front (Bergerac) à 17.3 km

2.3.7 Les infrastructures sportives

2.3.7.1 Le rugby



U A Issigeacoise. TOUR DE VILLE, 24560 ISSIGEAC
Adresse email : joelle.chantebien@gmail.com
Téléphone : 06.85.64.35.18

2.3.7.2 Le tennis

Tennis Club Issigeacois (24560 Issigeac)
2 terrains de 1 surface (béton poreux) / 1 vestiaire club-house (construction neuve)



2.3.7.3 Les clubs de boule / Pétanque

Article Sud-Ouest du 21/05/2019 : « *La saison de boules lyonnaises bat son plein sur le boulodrome Serge-Martignago d'Issigeac, après le titre de champion de Dordogne décroché par le club des As, un titre obtenu en double masculins le 5 mai à Mauzac. L'équipe est qualifiée pour le championnat Nouvelle-Aquitaine qui se déroule dimanche 16 juin à Portets (33). Le double féminin a obtenu également sa qualification pour Portets. Jeudi 16 mai à Bergerac, après une longue journée, la quadrette vétérans a gagné le titre de champion de Dordogne et ira disputer le 6 juin la qualification pour le championnat de France à Roanne (42) en septembre. Le président Pierre Jeante et le bureau de l'association sont ravis de ces excellents résultats et compte bien ne pas en rester là, afin de réaliser la meilleure saison du club. D'autres compétitions sont attendues sur le terrain issigeacois. Le 29 juin se disputera le championnat régional des triplettes mixtes Trophée de France et le 1er septembre, aura lieu au boulodrome, le concours annuel 16 doublettes toutes divisions ».*

Contact au 06 75 33 10 08.



2.3.7.4 L'Hippodrome des Eyères

Hippodrome des Éyères : T. 0553573903

Adresse du secrétariat :

T. 0553616402

Falgueyrat - 24560 Plaisance



2.3.8 La trame bleue et verte

La commune d'Issigeac est concernée par une ZNIEFF de type 2, il s'agit de la ZNIEFF type 2 du « Plateau céréalier d'Issigeac ».

La Communauté de Communes est également concernée par plusieurs ZNIEFF de type 1 ainsi que par un site Natura 2000. Il s'agit du site Natura 2000 "FR7200808" des carrières de Lanquais - Les Roques, situé à plus de 7 km au nord-est d'Issigeac. Ce site est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau régional. Les Carrières de Lanquais sont d'intérêt international et les Carrières de Faux d'intérêt national au regard du programme de conservation des chauves-souris en Aquitaine (2008). En effet, le site accueille une population majeure de Grands Rhinolophes, avec quelques centaines d'individus observés en hiver (450 au maximum), et des mouvements de population possibles entre Lanquais.

Aspects administratifs et réglementaires :

Une ZNIEFF est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Il existe deux types :

- Type 2 : identifie généralement un grand ensemble naturel, milieu dans lequel toute modification fondamentale des conditions écologiques doit être évitée.
- Type 1 : identifie un milieu homogène, généralement plus ponctuel, d'intérêt remarquable du fait de la présence d'espèces protégées (rares ou menacées) caractéristiques d'un milieu donné, ou en limite d'aire de répartition.

Le réseau des sites Natura 2000 s'est fixé 2 objectifs :

- préserver la diversité biologique
- valoriser le patrimoine naturel de nos territoires

Il repose sur 2 textes importants qui sont

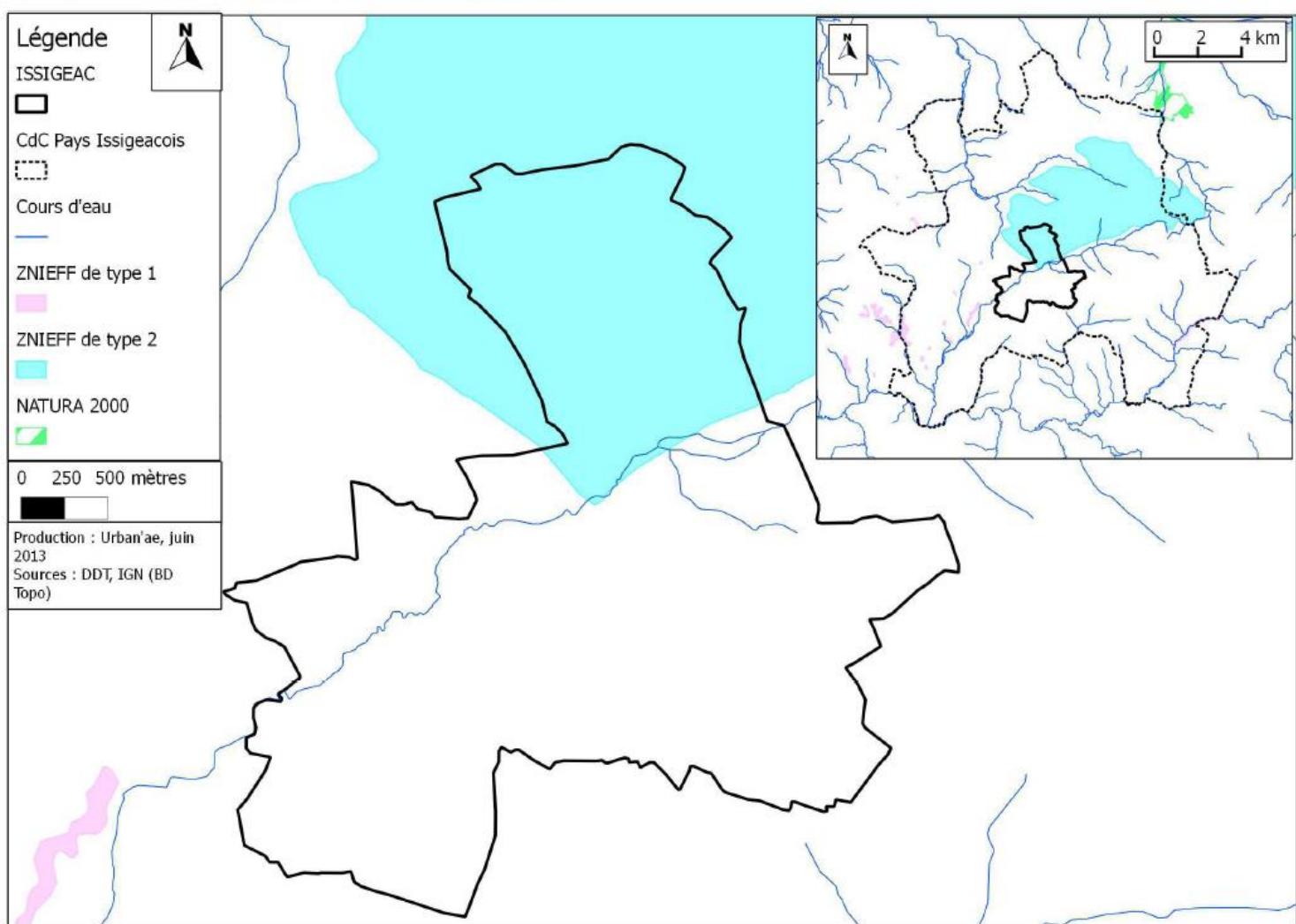
- la directive européenne « Oiseaux » (1979)

_ la directive « Habitats faune flore » (1992)

"L'objectif ultime est de veiller à ce que les espèces et les types d'habitats protégés parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition en Europe." (Site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). En France la démarche Natura 2000 est mise en place de façon participative, de manière à "concilier les dimensions scientifiques avec les réalités" (cf. carte N° 19 ci-après).

S'agissant des zones humides, la commune d'Issigeac ne possède pas de zones humides recensées par Epidor.

Carte N° 19 – Le patrimoine naturel (source DIREN aquitaine)



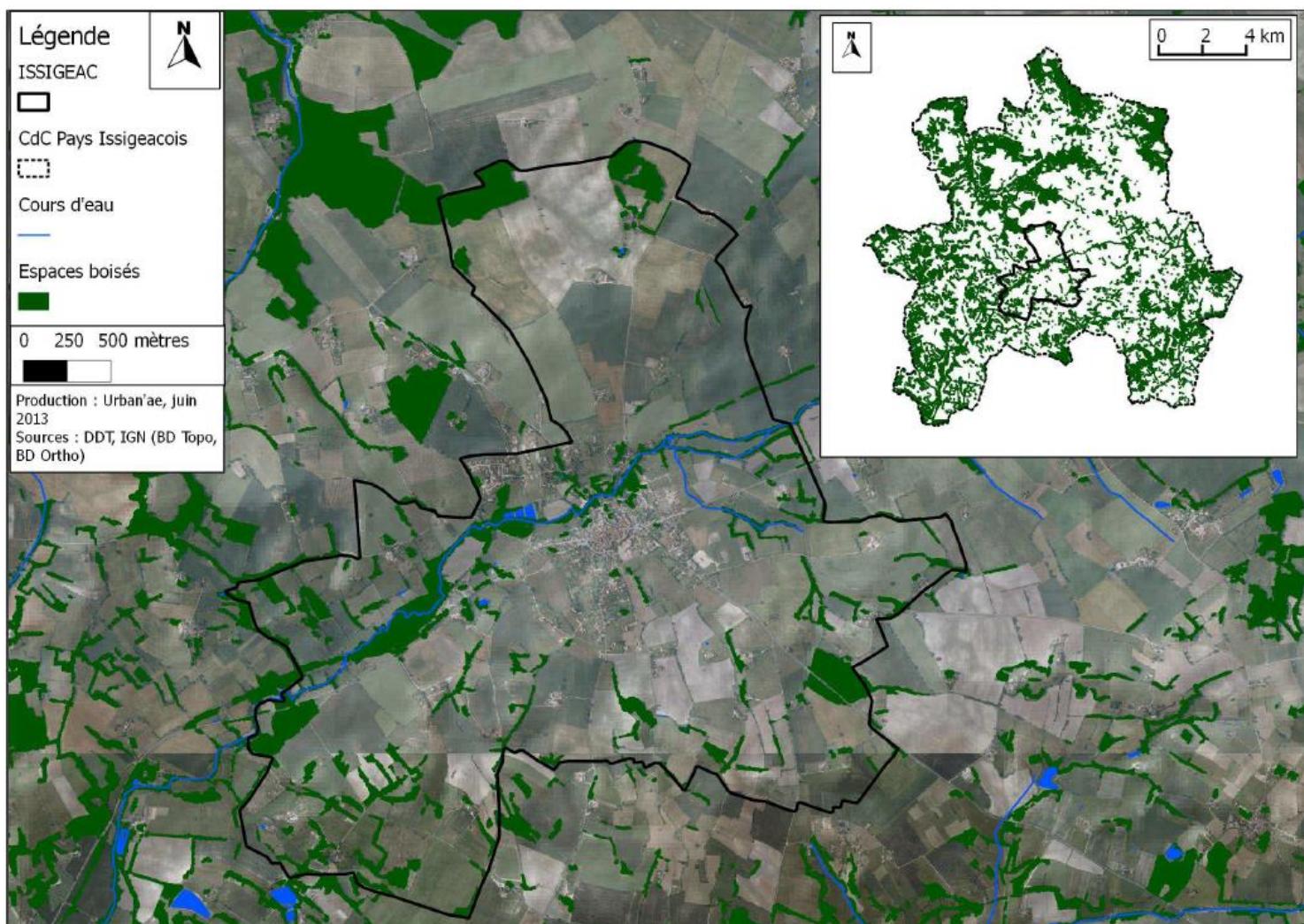
Les boisements :

Ils représentent environ 14% de la superficie communale. Ce sont surtout des boisements linéaires : ripisylves de la Banège, haies, micro boisements.

Ils sont composés de feuillus mixtes, ainsi que de quelques parcelles plantées de peupliers.

A l'échelle intercommunale, le territoire d'Issigeac fait partie des espaces les moins boisés. Les forêts de grandes dimensions se localisent surtout sur le nord de la Communauté de Communes, tandis que le sud-ouest et le sud-est de la communauté présente un réseau de micro boisements linéaires particulièrement développé.

Carte N° 20 – Les Boisements (source IGN)



Dans le SCOT du Bergeracois, des cartographies à l'échelle du grand territoire permettent de repérer les trames vertes et bleues à enjeux. Pour la commune d'Issigeac, le cours d'eau la Banège est concerné pour la trame bleue à préserver.

S'agissant de la trame verte, sont concernées :

- une partie nord du territoire, correspondant au plateau d'Issigeac avec ses oiseaux de plaine (correspond à la ZNIEFF de type 2 décrite ci avant)
- la moitié sud de la commune avec son système bocager (zone dense en haies)
- une partie sud de la commune avec la présence de tulipes en lien avec la culture de la vigne (à noter que la commune d'Issigeac ne possède quasiment plus de vignes sur son territoire - voir diagnostic agricole).

Le territoire d'Issigeac présente une sensibilité environnementale notamment au niveau de son cours d'eau qui est la Banège.

Les enjeux principaux sont :

- La préservation de la trame bleue au niveau de la Banège. La préservation de la qualité des eaux de la Banège pose la problématique de la gestion des eaux usées.
- Le maintien de la continuité écologique (trame verte) des boisements et des haies.
- Le maintien du réservoir de biodiversité du plateau céréalier (oiseaux de plaine).

Le Sentier de découverte du Faurissou est un chemin d'interprétation afin de faire comprendre à tous combien la nature est généreuse mais fragile.

Le site du sentier est basé sur une zone dite "humide" dotée de caractéristiques particulières en matière de milieux naturels habités par une faune et une flore très particulière. Des espèces rares et protégées y sont présentes.



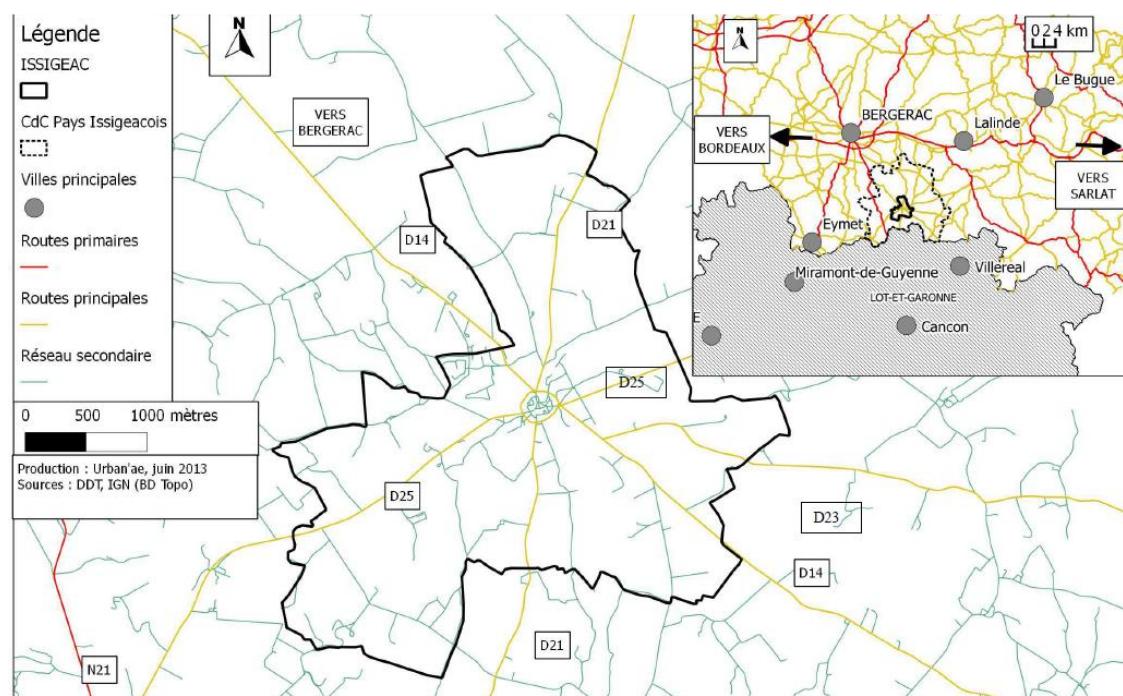
Issigeac s'engage dans la préservation des espaces naturels car ces 'zones Humides' participent à l'alimentation des nappes phréatiques si précieuses.

2.3.9 Les infrastructures de transports

Au sein de la communauté de Communes des portes Sud Périgord, le secteur d'Issigeac est traversé par un axe routier nord/sud important, la N21, qui relie Bergerac à Agen. Il est complété par 2 axes secondaires que sont la D14 (nord-ouest/sud-est) et la D25 (sud-ouest/nord-est).

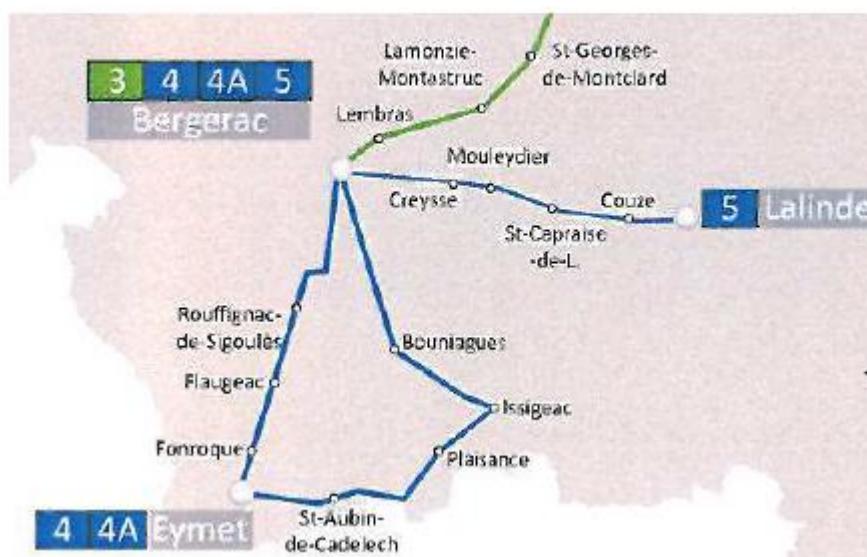
L'agglomération Bergeracoise ayant généré des liens routiers et ferroviaires, elle est un nœud incontournable qui redistribue les flux vers le nord, l'est et l'ouest.

A l'échelle locale, le bourg d'Issigeac est un nœud essentiel positionné à la croisée de la D14 et de la D25. Ce pôle urbain est également le point de convergence de la D21, D22, D27 et de la D23.



Une ligne de bus du réseau départemental (transPérigord) permet de relier directement Issigeac à Bergerac et à Eymet.

Carte N° 14 : Lignes TransPERIGORD



Issigeac se situe à une quarantaine de kilomètres de l'échangeur de Marmande pour rejoindre l'A62 (axe Bordeaux Toulouse) et à une cinquantaine de kilomètres de l'échangeur de Mussidan pour rejoindre l'A89 (axe Bordeaux Clermont Ferrand).

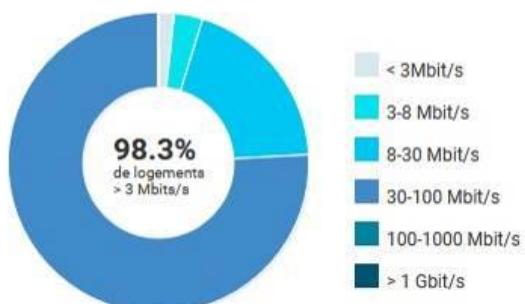
L'aéroport le plus proche est celui de Bergerac-Roumanière et il se situe à 15 km de la commune.

2.3.10 La couverture numérique

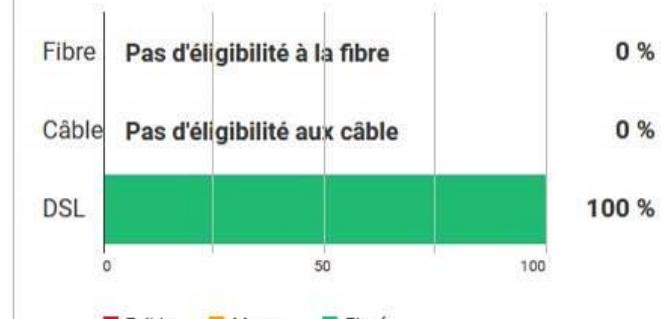
En Dordogne, le taux de couverture ADSL est de moins de 70 %, néanmoins toute la commune d'Issigeac est bien couverte.

Sur une superficie de 925 km², on ne compte aucun Noeud de Raccordement ADSL reliant les lignes téléphoniques des abonnés Issigeacois.

Taux des habitations éligibles en fonction du débit à Issigeac



Taux d'éligibilité des logements par technologie à Issigeac



débit Issigeac (au 14/10/2021, source : zoneadsl.com)

Test de

à Issigeac, il y a encore 2% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet.
75.85% des logements Issigeacois ont accès au Très Haut Débit
Le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 19% des 766 Issigeacois.

Malgré l'absence de couverture fibre optique et câble, 75.85% des logements ont accès au Très Haut Débit via la technologie VDSL à Issigeac. La technologie DSL (**ADSL ou VDSL**) est présente sur la totalité de la commune d'Issigeac.

2.3.11 Le réseau AEP / Défense incendie

Eau potable :

Le service d'eau potable du SIAEP d'Issigeac regroupe les communes de Bardou, Boisse, Bouniagues, Colombier, Conne-de-Labarde, Cours-de-Pile, Faurilles, Faux, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Saint-Agne, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Nexans, Saint-Perdoux et Verdon.

La population desservie est d'environ 7900 habitants, ce qui correspond à 4257 abonnés en 2014.

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Origine de l'eau :

- 2 forages et 1 puits simple ont fourni 634271 m³ d'eau traités en 2014.
- Le SIAEP de Sigoulès a fourni 53 m³

Points de prélèvement :

- Le Forage de Montaut (Grand Moulin) – prélèvement en nappe souterraine
- Le Forage des Courrèges à Bouniagues - prélèvement en nappe souterraine
- Le Puits de Leyfond à Cours-de-Pile - prélèvement en nappe d'accompagnement

Bilan de la qualité de l'eau :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (cf. contrôles sanitaires de l'ARS pour l'année 2014 en annexe 8)

Taux de desserte : 100 %

Sécurisation du réseau : correcte

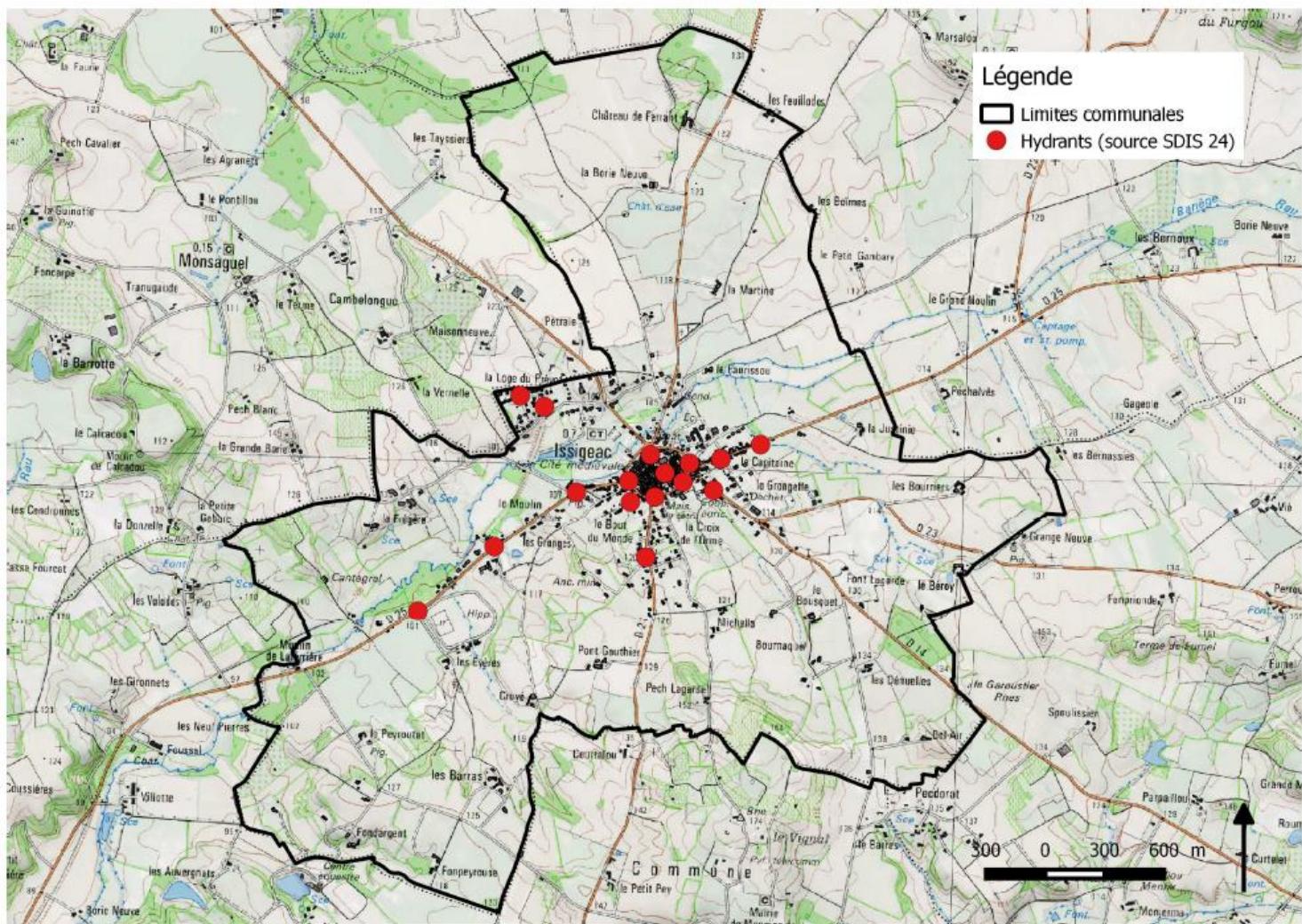
Capacité des infrastructures : suffisante

Défense incendie :

La défense incendie est assurée dans les secteurs suivants :

- Le bourg centre : 6 hydrants
- En périphérie du bourg : 2 hydrants vers l'est le long de la RD25, 1 hydrant vers le sud-est le long de la RD14, 1 hydrant vers le sud le long de la RD21, 3 hydrants vers le sud-ouest le long de la RD24.
- La loge de Prévot : 2 hydrants

Carte N° 12 : Localisation des différents hydrants de la commune



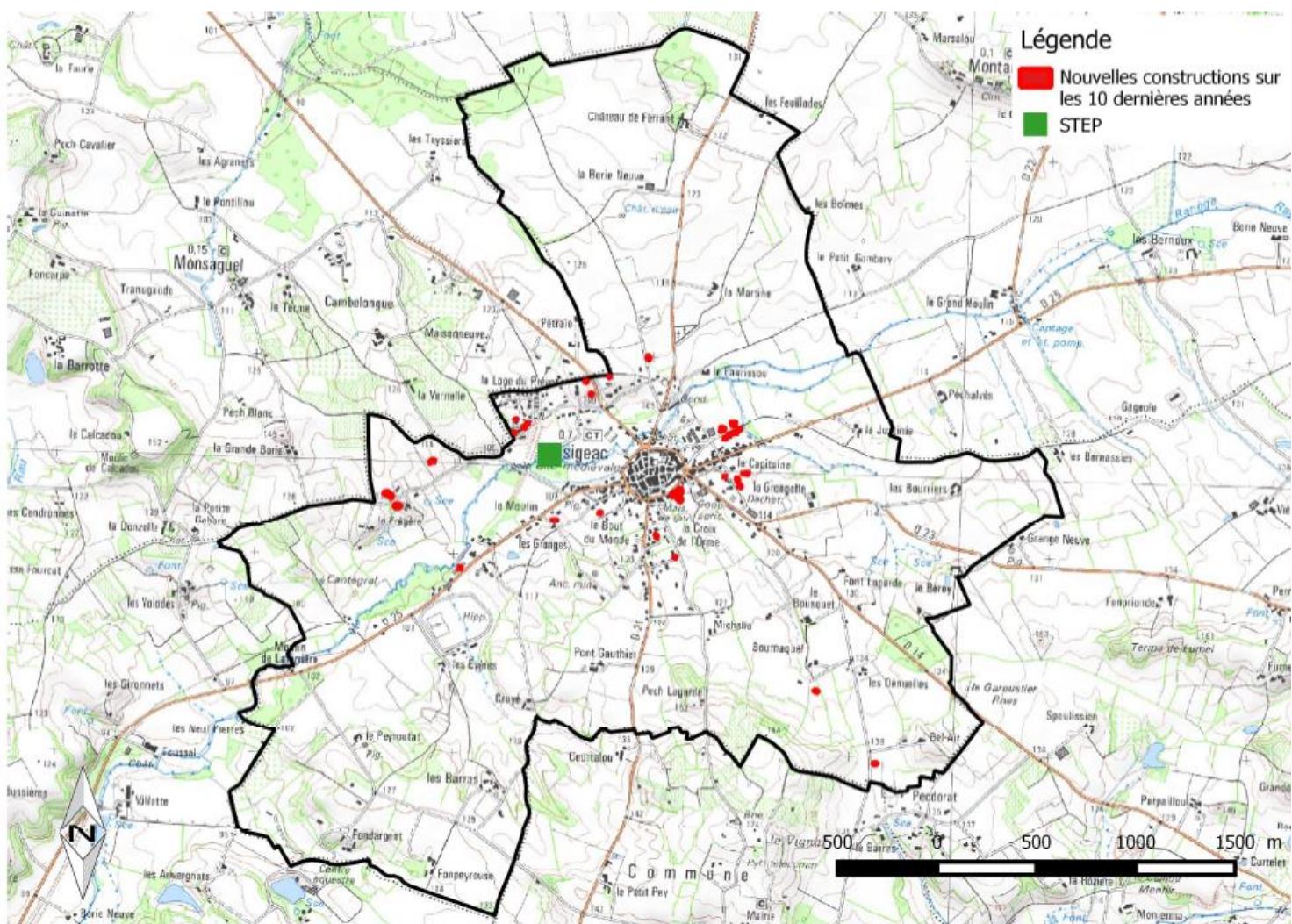
2.3.12 Le réseau d'assainissement des eaux usées

Développement de l'urbanisme et raccordement à la station d'épuration :

Actuellement, environ 500 équivalents habitants sont raccordés à la station d'épuration (correspond à environ 2/3 de la population) et la capacité nominale de la STEP est de 750 équivalents habitants.

Les nouvelles constructions sont, pour un peu plus de la moitié des cas raccordées ou raccordables, au système d'assainissement collectif.

Carte N° 3 : Localisation des nouvelles constructions (réalisées, en cours ou en projet) depuis 2008



Le bourg d'Issigeac dispose d'un assainissement collectif.

La commune prend en charge :

- Le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations
- L'accueil des usagers, la facturation et le traitement des doléances client
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

Type de station : traitement biologique par lagunage naturel.

Milieu récepteur : La Banège

Développement de l'urbanisme et raccordement à la station d'épuration :

Actuellement, il y a environ 500 équivalents habitants raccordés à la station (correspond à 2/3 environ de la population) et la capacité nominale de la STEP est 750 équivalents habitants.

Les secteurs actuellement raccordés à l'assainissement collectif sont les suivants :

- Le bourg Nord – Les Justices
- Le bourg Est
- Le bourg Sud et le Bout du Monde (en partie)

Le reste de la commune est en assainissement individuel.

2.3.13 Autres réseaux

Électricité :

La commune fait partie du syndicat intercommunal d'électrification de Bergerac.

Les zones urbaines ont été définies en fonction des réseaux électriques existants.

Les règles de financement du SDE 24 applicables sur l'ensemble du territoire de la Dordogne, pour les extensions de réseaux nécessaires à la desserte des unités foncières ouvertes à la construction, sont les suivantes :

- Distance inférieure à 30 m : il s'agit d'un simple branchement qui doit être sollicité directement auprès des services du concessionnaire, ERDF, et dont les coûts sont à la charge du demandeur.
- Distance inférieure à 100 m : prise en charge par le SDE24 de la totalité de la longueur réellement construite de l'extension, quelle que soit la longueur construite.
- Distance supérieure à 100 m : prise en charge par le SDE24 des premiers 100 m de réseau construit, la différence entre la longueur réellement construite et 100 m, étant à la charge de la commune.

Gaz :

Il n'existe pas de réseau de gaz sur la commune d'Issigeac

3 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les collectivités territoriales disposent du pouvoir d'édicter des *règlements*, c'est-à-dire du pouvoir de prendre des mesures à caractère général et impersonnel, lorsque la loi les y habilite.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 a créé un nouvel instrument de planification : la carte communale, achevant ainsi l'évolution des « MARNU ». La carte communale acquiert un véritable statut de document d'urbanisme et peut fixer les zones constructibles de la commune sans que la règle de la constructibilité limitée s'applique.

La loi de programmation du 3 août 2009 (loi Grenelle I) propose des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et des risques pour l'environnement et la santé. Du point de vue de la planification urbaine, elle reprend les principaux grands objectifs de la loi SRU en des termes nouveaux. Elle vise ainsi à :

- Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres villes ;
- Préserver la biodiversité ;
- Assurer la gestion économe des ressources et de l'espace ;
- Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports collectifs.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II) formalise les grandes orientations de la loi Grenelle I, en encourageant notamment la réflexion programmatique à l'échelle supra-communale, au travers d'une valorisation de l'outil SCOT. Elle étend par ailleurs le champ de l'évaluation environnementale. Enfin, elle réaffirme les objectifs de préservation de la ressource en eau en donnant notamment plus de moyens aux collectivités territoriales.

3.1 LE PLUi / LA CARTE COMMUNALE

A l'échelle de l'EPCI :

Par délibération n°2017-24 du 20 mars 2017, la Communauté de communes Portes Sud Périgord a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), fixé les objectifs poursuivis, définit les modalités de la concertation et arrêté les modalités de concertation avec les communes membres.

Le PLU intercommunal est un document stratégique et opérationnel qui permet la mise en œuvre des actions et des opérations d'aménagement souhaitées par l'EPCI. Il constitue un outil privilégié de mise en œuvre du projet de territoire intercommunal et met en cohérence les politiques publiques. Il intègre ainsi les règles et les dispositions générales de l'État (c. urb., art. L.101-1 et L.101-2), les orientations fondamentales des documents supra-communaux et les politiques de développement des intercommunalités limitrophes.

Le PLUi présente le projet de développement de l'EPCI en matière d'environnement, d'habitat, de déplacement et d'activité économique, ainsi que le régime des règles générales d'urbanisme et des servitudes.

Il peut tenir lieu de PLH (programme local de l'habitat) et/ou de PDU (plan de déplacement urbain).

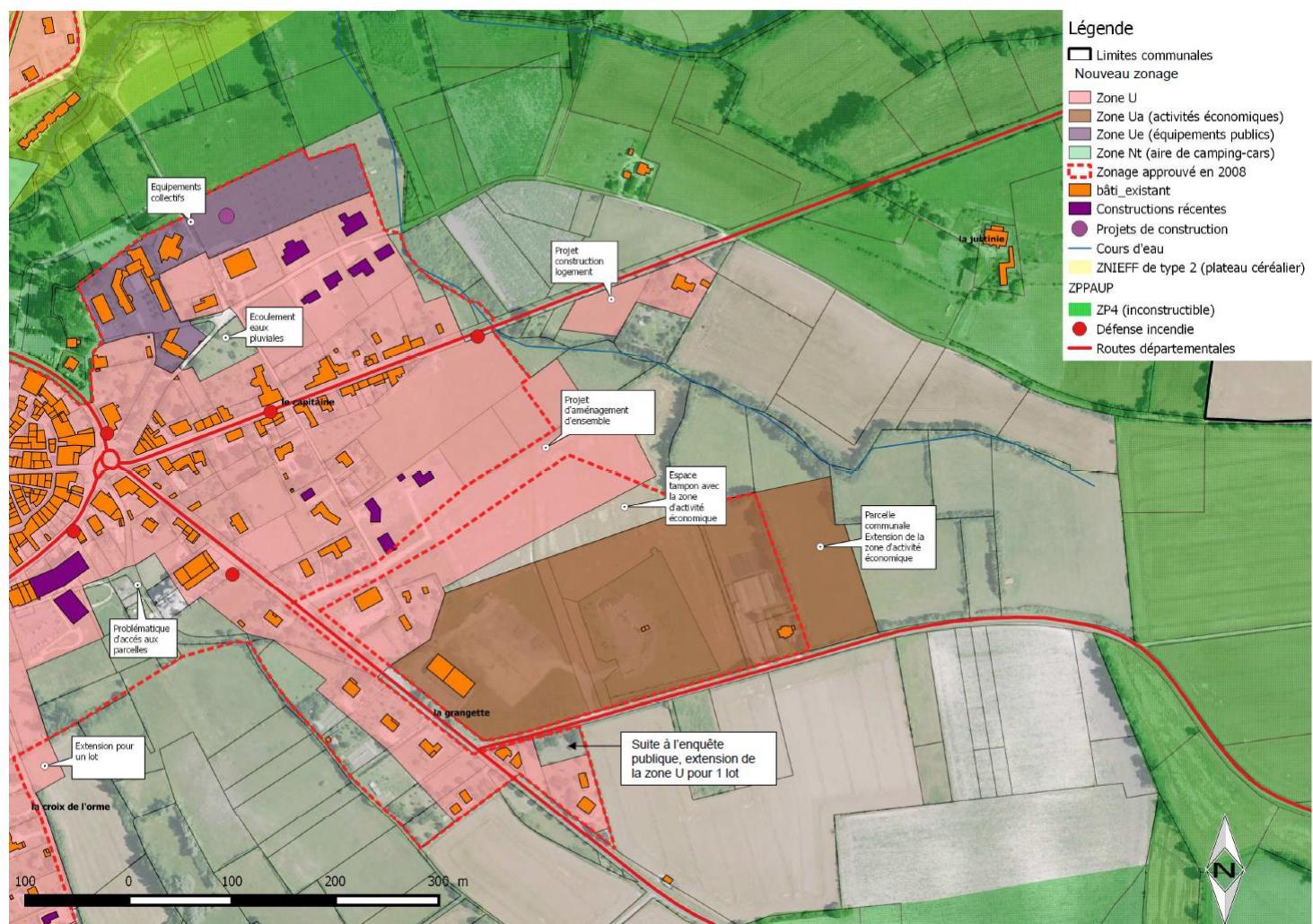
Le PLUi est un document public, faisant l'objet d'une concertation avec la population locale, et opposable aux tiers après les délais d'approbation.

Le contenu du PLUi doit être compatible, prendre en compte ou faire référence aux orientations d'autres documents supra-communaux (SCoT, PADD, PCAET...) suivant les articles L131-4 à 8 du code de l'urbanisme. Lorsque le territoire de l'EPCI est couvert par un SCoT, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont compatibles avec les schémas de cohérence territoriale (art. L131-4 du code de l'urbanisme).

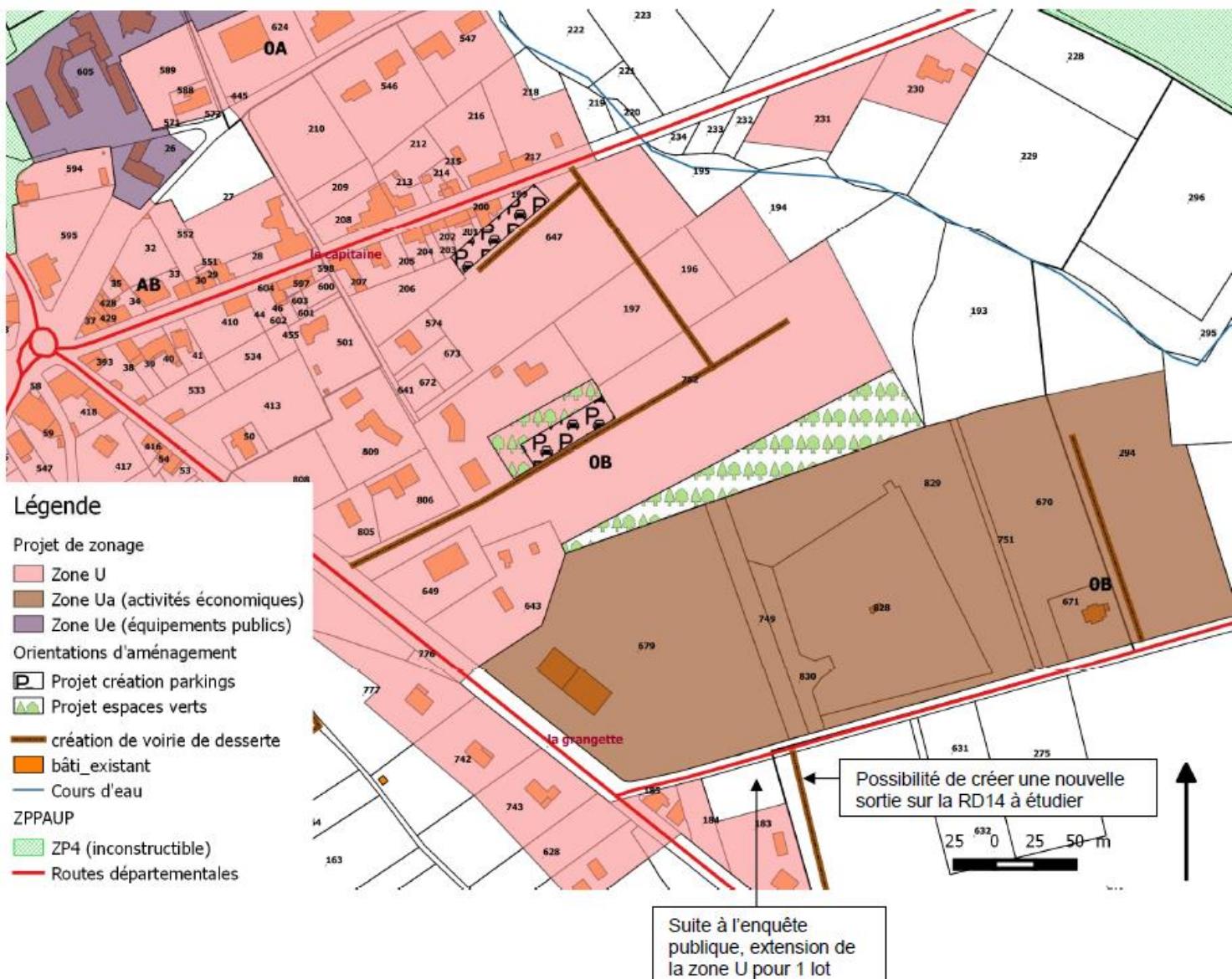
A l'échelle communale :

Projet de révision de la carte communale (mai 2017) :

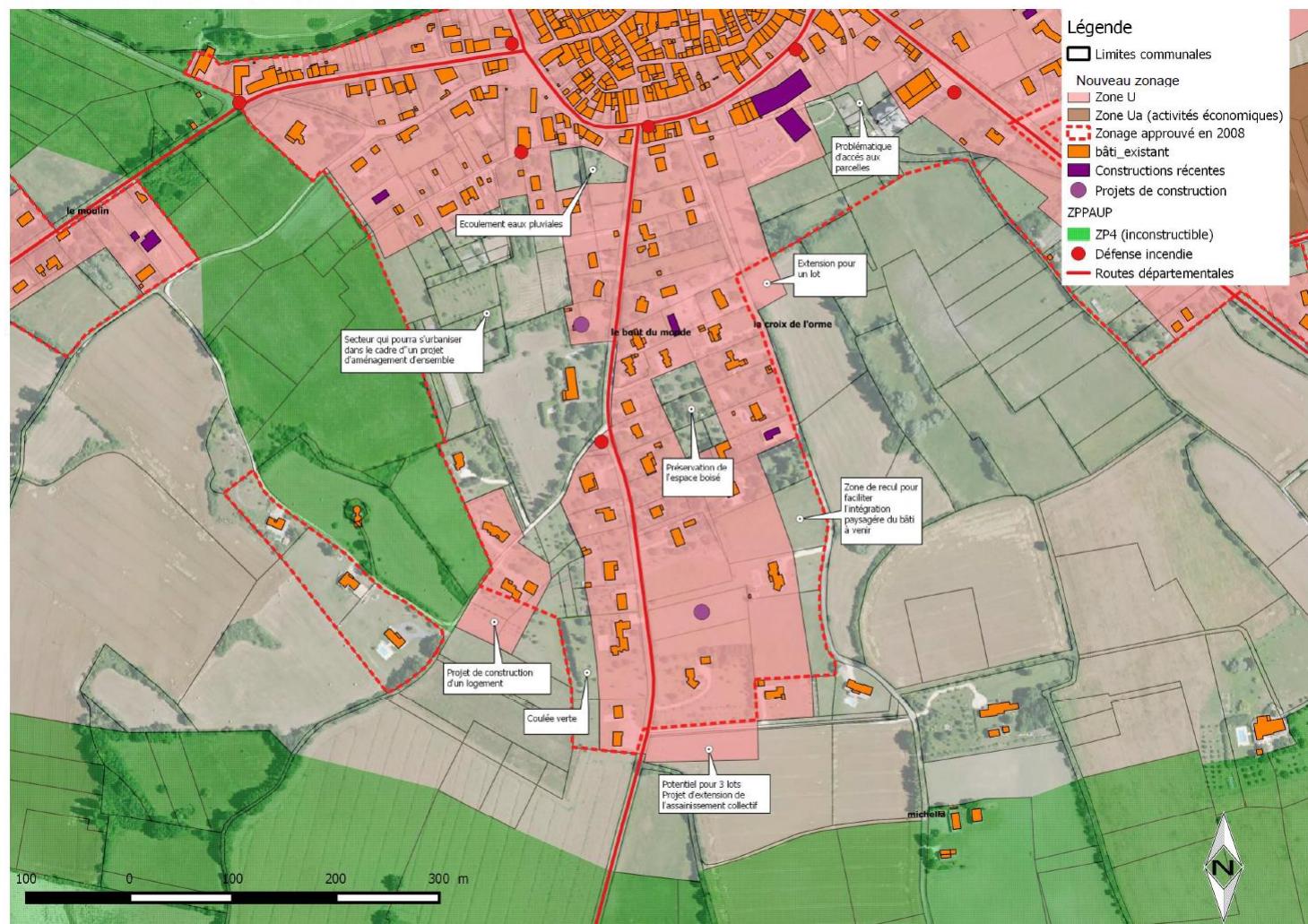
Secteur 1 : Le bourg Est et les Grangettes



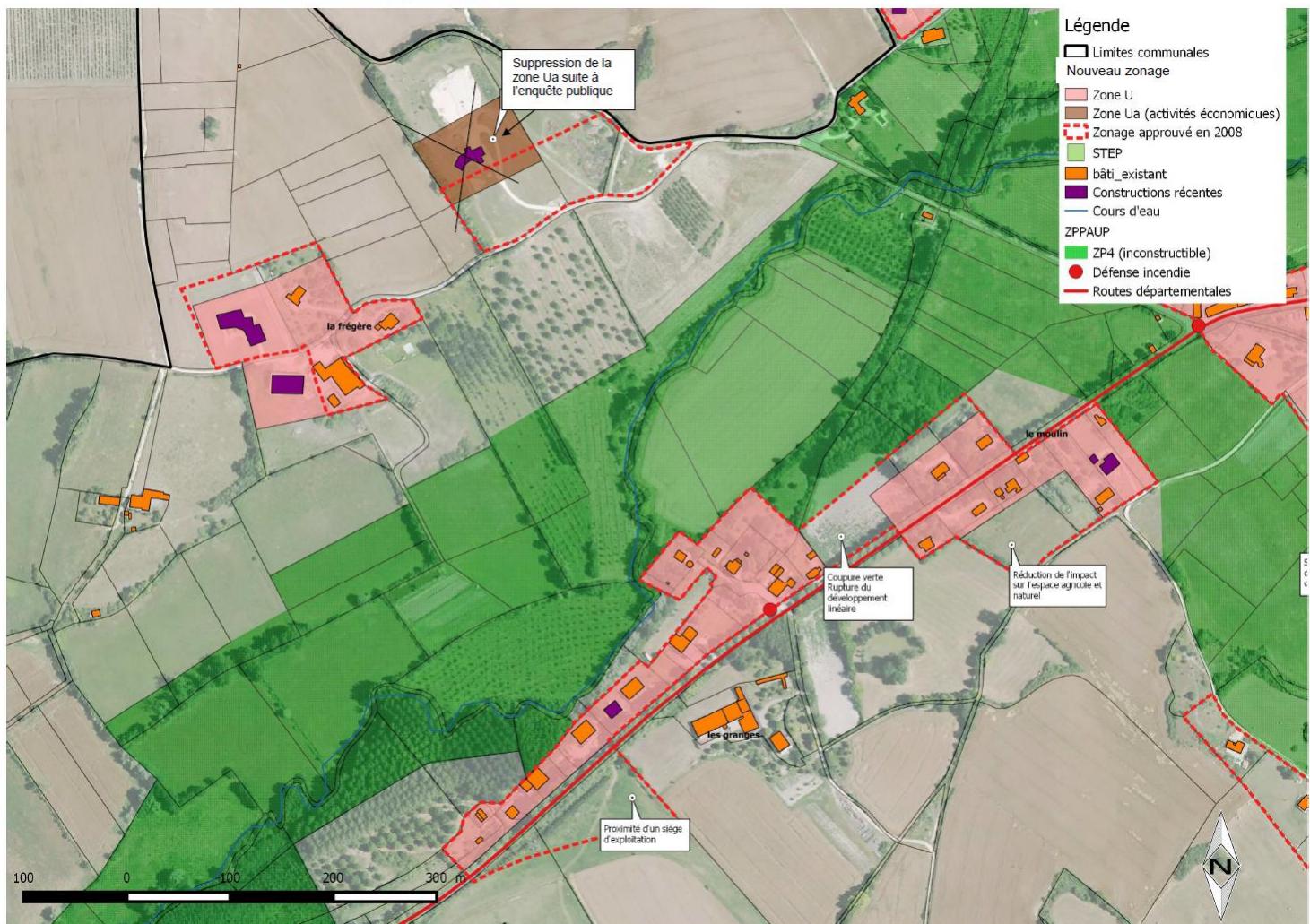
Projet d'aménagement le Bourg Est



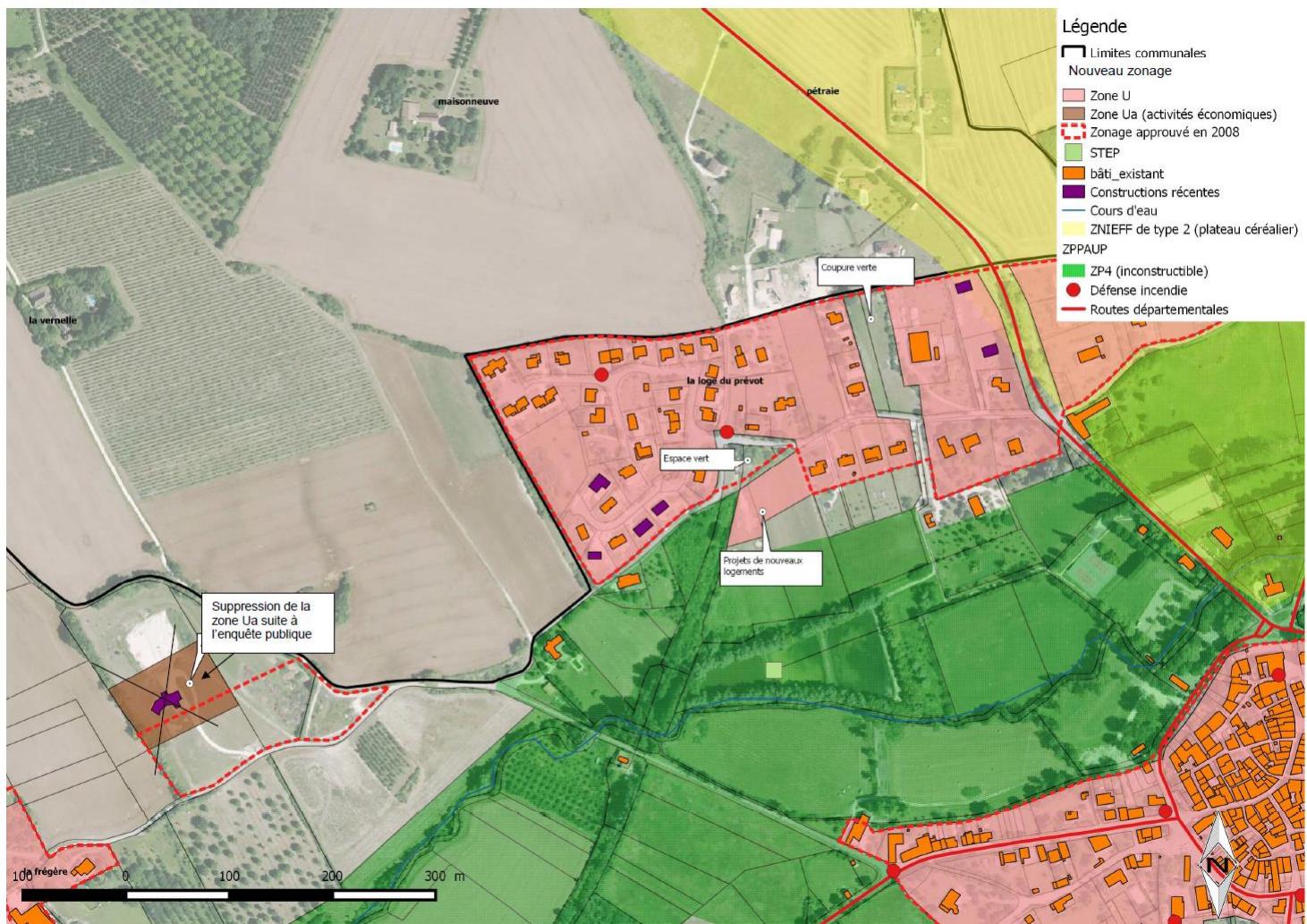
Secteur 2 : Le Bourg Sud et Ouest et le Bout du Monde



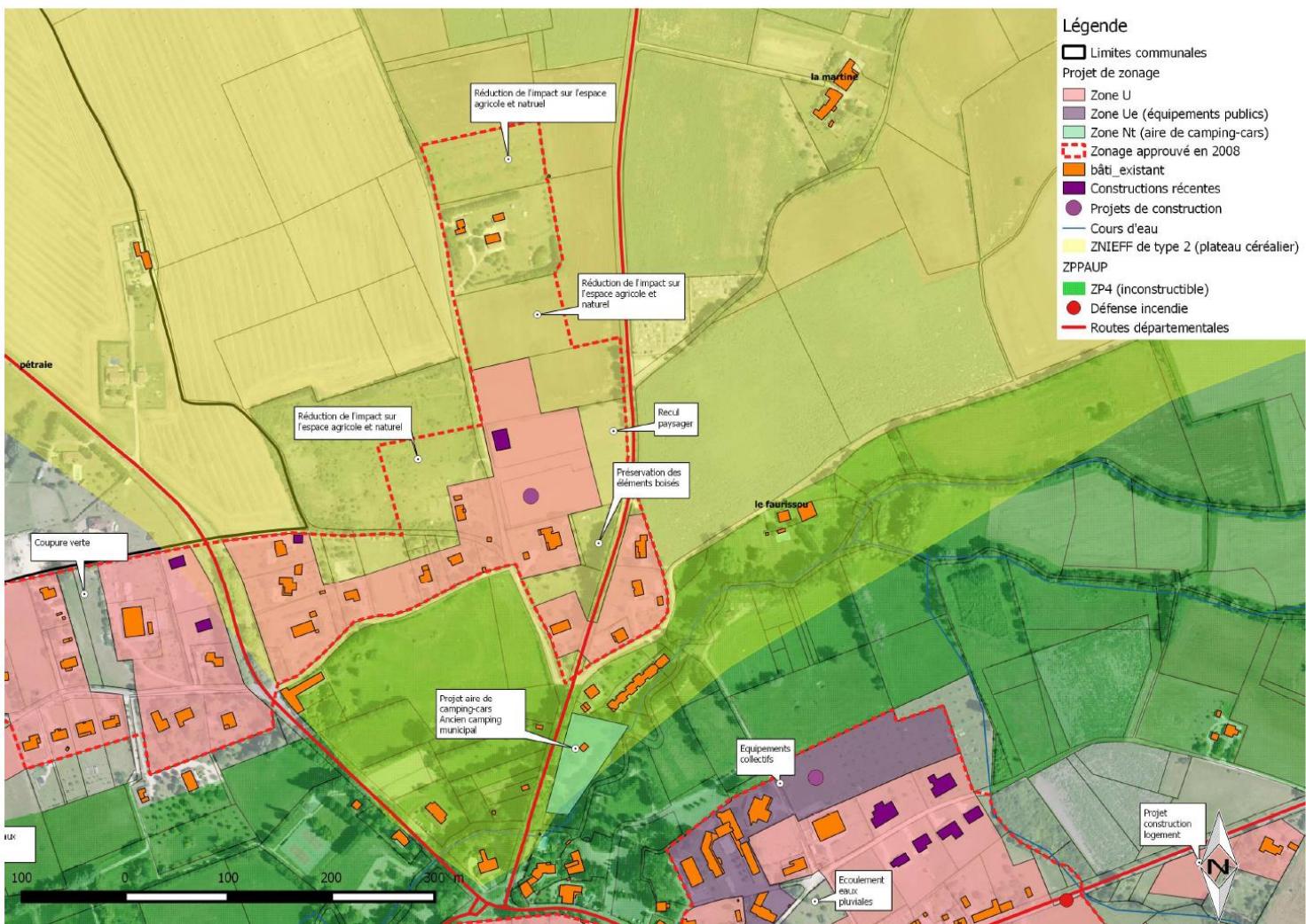
Secteur 3 : A l'Ouest du bourg (le Moulin et les Granges) et La Frégère



Secteur 4 : La Loge de Prévot



Secteur 5 : Le bourg Nord



Secteur 6 : Bournaquel



3.1.1 Code de l'urbanisme

Le projet de loi du Grenelle de l'environnement a modifié et complété le code de l'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement, en précisant certains objectifs de la planification :

- lutte contre le réchauffement climatique ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- lutte contre l'étalement urbain ;
- aménagement économe de l'espace et des ressources ;
- préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

Les schémas de cohérence territoriale, pour mieux intégrer le développement commercial, les transports et de l'habitat dans l'urbanisme prendront les objectifs

- du programme local de l'habitat,
- du plan de déplacement urbain et
- du schéma de développement commercial

Le plan local d'urbanisme intègre ces mêmes objectifs aux échelles intercommunales.

Ces règles visent à faciliter l'installation de dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou de tout matériau renouvelable (bois...) permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales... sauf là où existent des régimes de protection particuliers (périmètres protégés, secteurs sauvegardés, c'est-à-dire sur une grande partie des zones les plus urbanisées).

3.1.2 Secteur sauvegardé / ABF

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonnable entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines. Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture. Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

Objet et Principes du SPR (anciennement ZPPAUP) d'Issigeac :

Il suspend les effets des sites inscrits définis en application de la loi du 31 mai 1930.

En revanche, depuis la loi LCAP du 07 juillet 2016, les monuments historiques situés à l'intérieur des ZPPAUP, devenues depuis cette date, des sites patrimoniaux remarquables (SRP) génèrent à nouveau un périmètre de protection, lorsque celui-ci déborde du SPR, jusque-là suspendu (voir carte en annexe ...)

Arrêté de zonage préfectorale N°AZ.13.24.07 daté du 24/09/2013 :

Art 1 : Les parcelles comprises dans les périmètres définis aux articles 2 et 3, et sur les plans en annexe 6, constituent pour la commune de Issigeac les zones géographiquement prévues aux articles L. 522-5 et R. 523-6 du code du patrimoine.

Art 2 : Le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie – 54 rue Magendie CS 41229 – 33074 Bordeaux Cedex) devra être saisi conformément aux dispositions prévues par l'article R. 523-4 du code du patrimoine, de tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, d'aménager et de création de zones d'aménagement concerté dont l'emprise est incluse dans les zones suivantes :

- La Feuillade : occupation Néolithique
- Tour de ville : vestiges de forges anciennes

- Le bourg : vestiges antiques et médiévaux

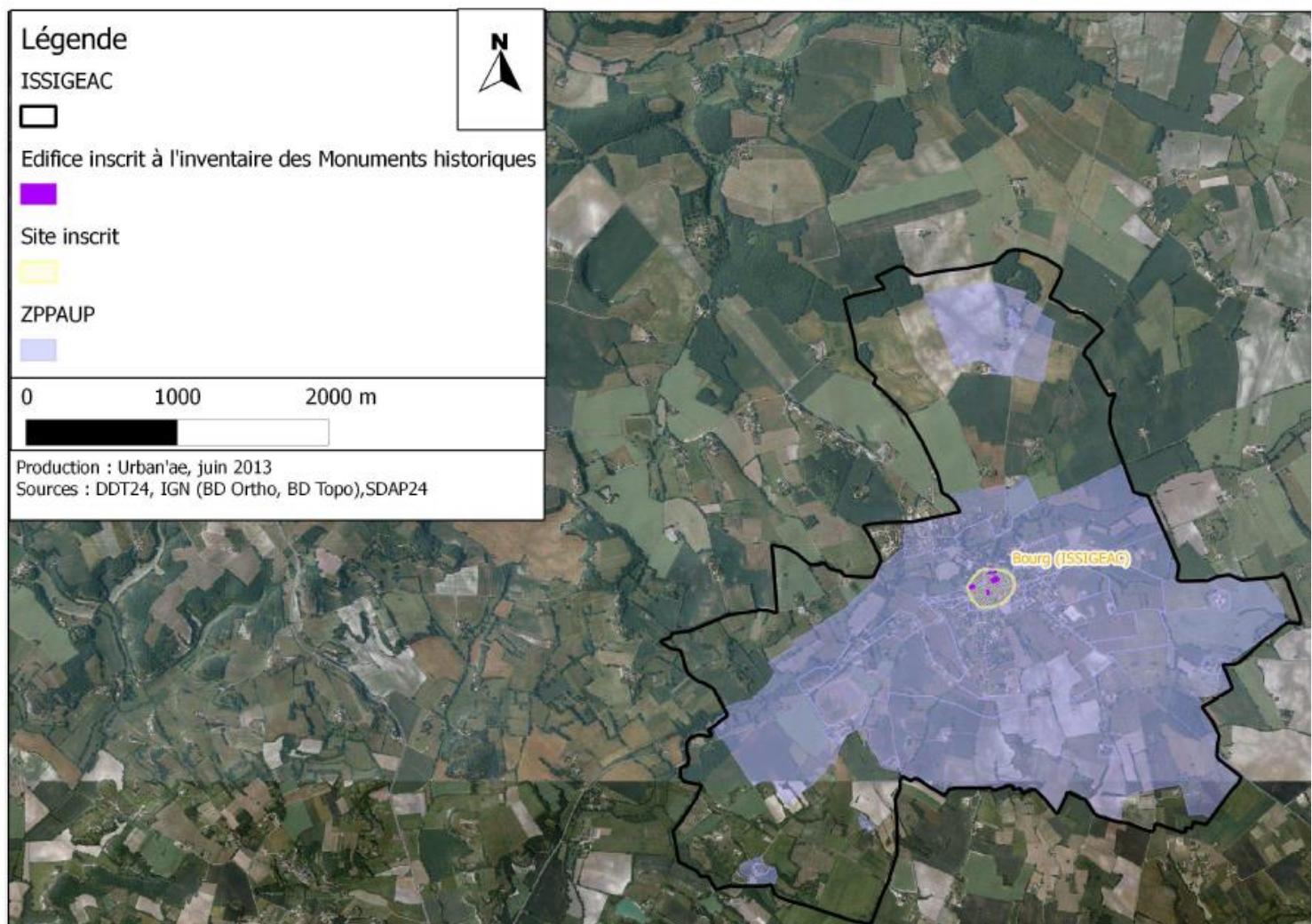
Art 3 : Au titre de l'article R 523-5 du code du patrimoine (affouillement, niveling ou exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement, préparation de sol ou plantation d'arbres ou de vignes, arrachage ou destruction de souches de vignes, création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation), le préfet de région (direction des affaires culturelles, service régional de l'archéologie – 54 rue Magendie CS 41229 – 33074 Bordeaux) devra être saisi par la personne qui projette d'exécuter les travaux suivants dans les zones définies à l'article 2 : tous les travaux soumis à déclaration.

Art 4 : Le préfet de Dordogne, le directeur régional des affaires culturelles, le directeur départemental des territoires de la Dordogne et le maire de Issigeac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Dordogne, et affiché en mairie de Issigeac pendant un mois à compter de sa réception.

Patrimoine exceptionnel non protégé :

- maison des dîmes
- maison à galeries de bois
- vestiges de l'ancienne enceinte de fossés et de remparts dits "Tours de ville"
- certains bâtiments des lieux-dits suivant : Les Denuelles, Bel-Air, le Bousquet, la Justinie, Bournaquel, Michella, pont Gauthier, le bout du Monde, les Granges.

Carte N° 11 : L'ancienne ZPPAUP de la commune d'Issigeac remplacée par un SPR



3.1.3 Gestion de l'eau / Prévention des risques

La réforme de la loi sur l'eau a abouti à la promulgation de La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elle vise une gestion équilibrée des ressources en eau au travers de deux objectifs majeurs :

- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines en atteignant en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, et retrouver une meilleure adéquation entre besoins et ressources en eau dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau ;
- Adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Cette loi doit en outre permettre la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.

LE SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document réglementaire de référence.

La mise en place, à l'échelle des grands bassins hydrographiques, des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été prévus par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, afin de fixer pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La DCE du 22 décembre 2000 vise à établir un cadre pour la gestion et la production des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. La transcription dans le droit français de la DCE par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 fait du SDAGE le principal outil de mise en œuvre de la politique européenne de l'eau.

Le SDAGE fixe des objectifs pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines) du bassin.

L'atteinte du « bon état » en 2015 est un des objectifs généraux, sauf exemptions ou procédures particulières dûment motivées dans le SDAGE. Les modalités d'évaluation de l'état des eaux sont adaptées aux caractéristiques des masses d'eau considérées.

Par rapport aux précédents SDAGE (approuvés en 1996), il s'agit d'un vrai saut quantitatif et qualitatif dans l'évaluation de l'état des eaux et la fixation d'objectifs.

Le SAGE est un outil de planification à portée réglementaire qui est opposable à toute personne publique ou privée de manière plus ou moins forte : les décisions qui interviennent dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE, les autres décisions doivent le prendre en compte. Ainsi, les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...) doivent respecter les orientations du SAGE. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de veiller au respect des décisions du SAGE notamment en formulant des avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

3.2 LE SCOT BERGERACOIS

Le SCoT du Bergeracois est porté par le syndicat mixte SyCoTeB. Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat mixte fermé) créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010.

Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois est aujourd'hui constitué de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 110 communes pour une population de 89 852 habitants.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document stratégique qui présente à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable :

- Anticiper sur les politiques et équipements à mettre en œuvre (combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, ... ?)
- Assurer un développement cohérent et équitable du territoire (comment permettre à chacun de se développer, en respectant les équilibres ?)
- Analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement (interface équipements/logements/emplois/commerces)

Il se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic de territoire tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques.

Plus d'infos: <http://www.scot-bergeracois.com/>

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire du projet et des orientations du SCoT. Contrairement aux autres documents du SCoT, il a une portée juridique, ses orientations s'imposent aux autres documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...). Il comprend le Document d'aménagement commercial (DAC) qui définit les zones d'aménagement commercial. Le DOO est le seul document réglementaire opposable du SCoT.

Le SyCoTeB a pour compétence l'élaboration, la révision et le suivi du SCoT. Néanmoins, les élus ont souhaité également faire du Syndicat une instance de conseil et d'accompagnement au service des communes et des intercommunalités du territoire. C'est pourquoi l'équipe technique du Syndicat mixte est à la disposition des élus locaux.

Le SyCoTeB est personne publique associée dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales). A ce titre il donne un avis sur l'ensemble des révisions générales. Il conseille les collectivités dans l'élaboration de leurs documents et peut à leur demande, les informer au plus tôt des dispositions du SCoT.

Dans une optique de mutualisation, le SyCoTeB travaille à la mise en place d'un observatoire du territoire, dont les données seront mises à la disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études.

Le Syndicat mixte peut participer à différents projets ou études menés sur toute ou partie de son territoire. Ainsi, pour permettre la mise en œuvre des objectifs du SCoT relatifs à la transition énergétique, le SyCoTeB assure l'animation et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial adossé au SCoT, qui constitue un programme d'actions permettant de lutter contre le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

La mise en œuvre ou la révision du SCoT nécessitent un travail permanent de communication et de sensibilisation à destination des élus et des acteurs du territoire.

Afin que chacun puisse s'approprier le SCoT, en comprendre les tenants et aboutissants, le Syndicat mixte met en place une démarche de communication permanente, basée sur différents outils : site Internet, lettres d'information, articles de presse (presse locale, bulletins municipaux...), présence dans diverses manifestations...

Afin de mettre en œuvre un projet cohérent et partagé par tous, le Syndicat mixte met en place des actions dans le cadre de son plan de concertation. Il ne s'agit pas de juxtaposer les ambitions des différentes communes ou intercommunalités porteuses de projet, mais bien de penser le territoire dans sa globalité et de mettre en œuvre un projet commun au service du territoire et de ses habitants.

Dans un objectif de culture partagée, les différents acteurs (institutions, partenaires privés et grand public) sont associés dans la mise en œuvre du SCoT. Le travail de concertation, de discussion et d'écoute mené par le SyCoTeB et relayé par tous ses partenaires sur le terrain, a largement contribué à élaborer un schéma de cohérence territoriale consensuel.

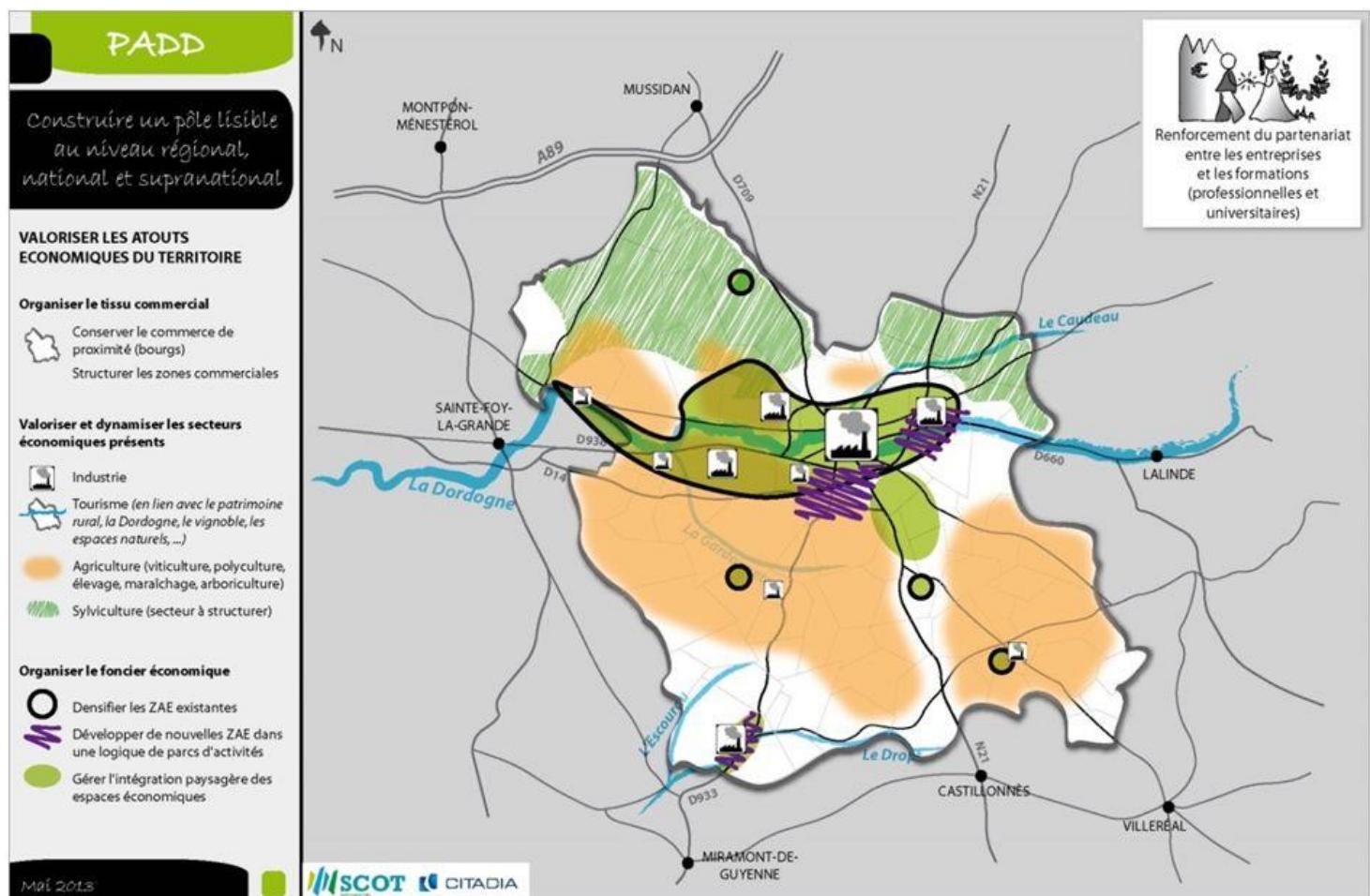
3.2.1 Construire un pôle attractif : accessible et lisible

Une meilleure accessibilité du territoire est gage d'attractivité économique.

Le désenclavement du Bergeracois est un défi majeur qui suppose de mettre en place une politique forte en matière de déplacements interurbains, tout en exploitant les avantages présents : l'accès ferroviaire à Bordeaux, la desserte routière par de nouvelles connexions au réseau...



Un pôle territorial attractif pour redonner de la lisibilité à l'armature économique, il convient de mettre en avant les atouts et potentialités du Bergeracois : le terroir viticole et agricole, l'héritage industriel, les savoir-faire locaux, le patrimoine naturel et paysager comme support d'une économie touristique, ...



Le scénario de développement économique envisagé dans le cadre du SCoT du Bergeracois prévoit un développement d'activités adapté aux différents secteurs géographiques (polarités, secteurs ruraux). La stratégie économique foncière du Bergeracois fait l'objet d'une remise en question, vers une démarche plus « durable » et plus « proche » des préoccupations locales. Elle s'accompagne d'une politique de « proximité » (production au plus près des ressources locales, emploi au plus près des habitants, formation au plus près des employeurs potentiels, ...).

Règles d'attractivités opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°1 : Organiser le développement du territoire pour maintenir voire renforcer son attractivité

L'objectif est d'accompagner le développement urbain de ces prochaines années, pour qu'il véhicule une image qualitative, à la hauteur de l'héritage patrimonial qui fait la notoriété du Bergeracois. Regrouper les constructions autour des centre-bourgs et hameaux principaux permet de recréer un dynamisme de village, de réduire les déplacements automobiles, d'optimiser les investissements des collectivités en matière d'assainissement et de voiries, d'améliorer le fonctionnement des équipements... Le défi est donc de recomposer des quartiers cohérents avec l'héritage du tissu urbain ancien qu'ils prolongent.

Pour « intensifier » la vie en ville, dans les villages ou dans les quartiers, le SCoT prévoit des actions orchestrées à tous les rouages de « la chaîne des mobilités », et en particulier celui des « déplacements de proximité », en fonction du niveau de desserte et d'équipement des territoires qui composent le SCoT. La ville centre et le pôle urbain sont positionnées sur l'amélioration d'une desserte ferroviaire plus forte et plus efficace ainsi que sur le développement de la multi-modalité. Un travail global doit être mené pour permettre aux citoyens de mieux circuler le territoire, tant pour se rendre dans le pôle urbain, les pôles de proximité que dans les communes rurales, en tenant compte de la faible densité de la population. L'armature en commerces et services aux populations est également un facteur favorable à la qualité de vie, au confort de travail et à l'animation d'une vie locale, qui trouve un écho dans le projet du SCoT

Orientation 1 : Créer des quartiers d'habitat et d'affaires agréables à vivre, économies en foncier

Orientation 2 : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et privilégier un développement urbain adapté aux mobilités « de proximité »

Orientation 3 : Offrir tant aux habitants qu'aux entreprises des équipements et des services adaptés

Règles de lisibilité économique opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°2 : Désenclaver le Bergeracois et lui offrir une lisibilité économique plus affirmée

Une meilleure accessibilité du territoire est gage d'attractivité économique. Le désenclavement du Bergeracois est un défi majeur qui suppose de mettre en place une politique forte en matière de déplacements interurbains, tout en exploitant les avantages présents : l'accès ferroviaire à Bordeaux, la desserte routière améliorée vers les grands axes La démarche « inter-territoire » au-delà du SCoT est ainsi à l'honneur dans ce projet, dans un souci d'aménagement solidaire, économique et rationnel de l'espace. Par ailleurs, pour redonner de la lisibilité à l'armature économique, il convient de mettre en avant les atouts et potentialités du Bergeracois dans son ensemble : le terroir viticole, agricole et arboricole, l'héritage industriel, les savoir-faire locaux, le patrimoine naturel et paysager comme support d'une économie touristique, ...

L'économie présente tient une place importante et répondra aux besoins des nouvelles populations (jeunes ménages et retraités notamment). Ainsi, le scénario de développement économique envisagé dans le cadre du SCoT du Bergeracois est volontariste tout en restant réaliste : il vise à maintenir un équilibre entre nombre d'habitants et nombre d'emplois et il prévoit un développement d'activités adapté aux différents secteurs géographiques (polarités, secteurs ruraux). La stratégie économique foncière du Bergeracois fait l'objet d'une remise en question, vers une démarche plus « durable » et plus « proche » des préoccupations locales. Elle s'accompagne d'une politique de « proximité » (production au plus près des ressources locales, emploi au plus près des habitants, formation au plus près des employeurs potentiels, ...)

Orientation 4 : Optimiser la desserte interurbaine

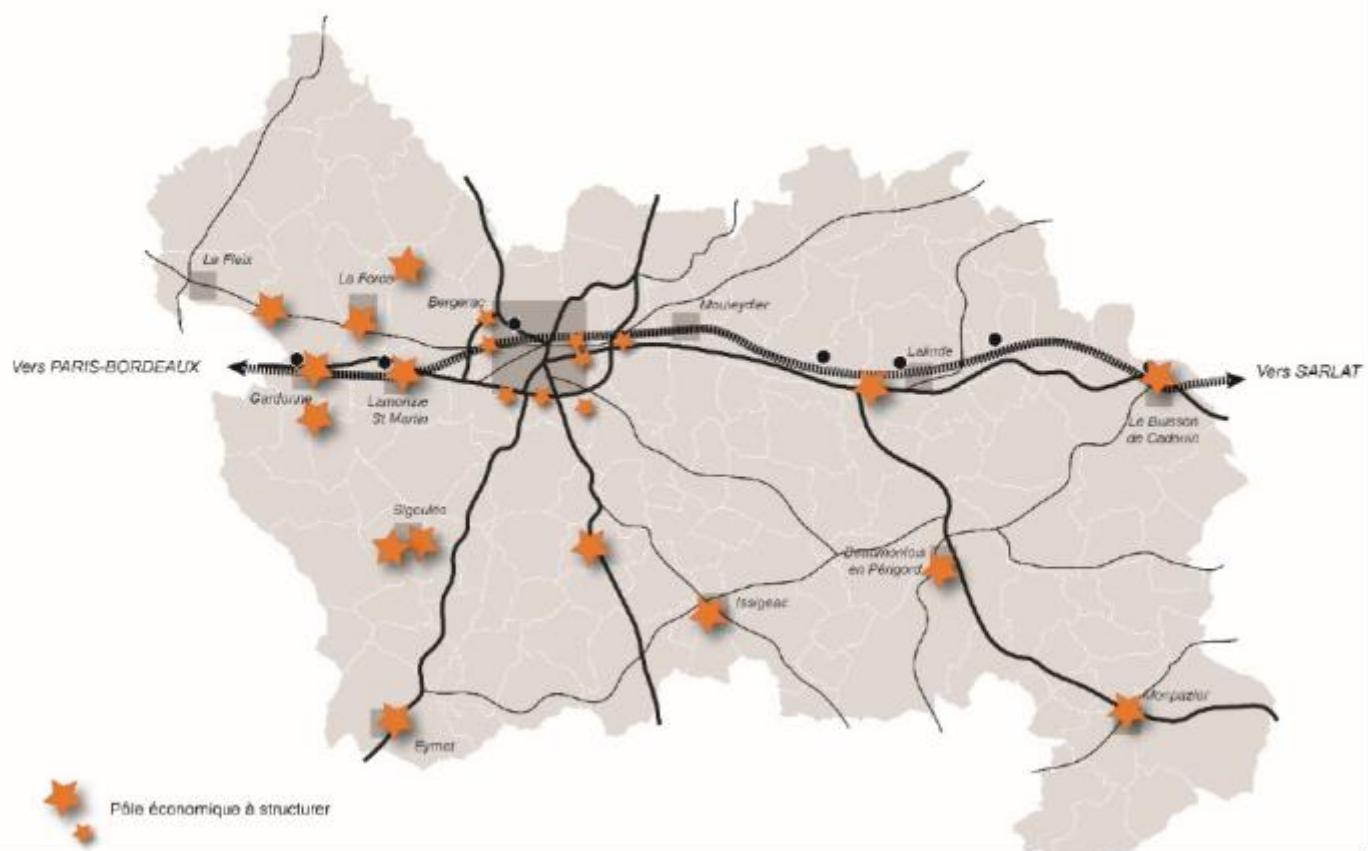
Orientation 5 : Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés

Orientation 6 : Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale

Orientation 7 : Développer la production et la transformation localement (secteurs : industriel, agricole, forestier et artisanal)

Orientation 8 : Structurer le secteur touristique

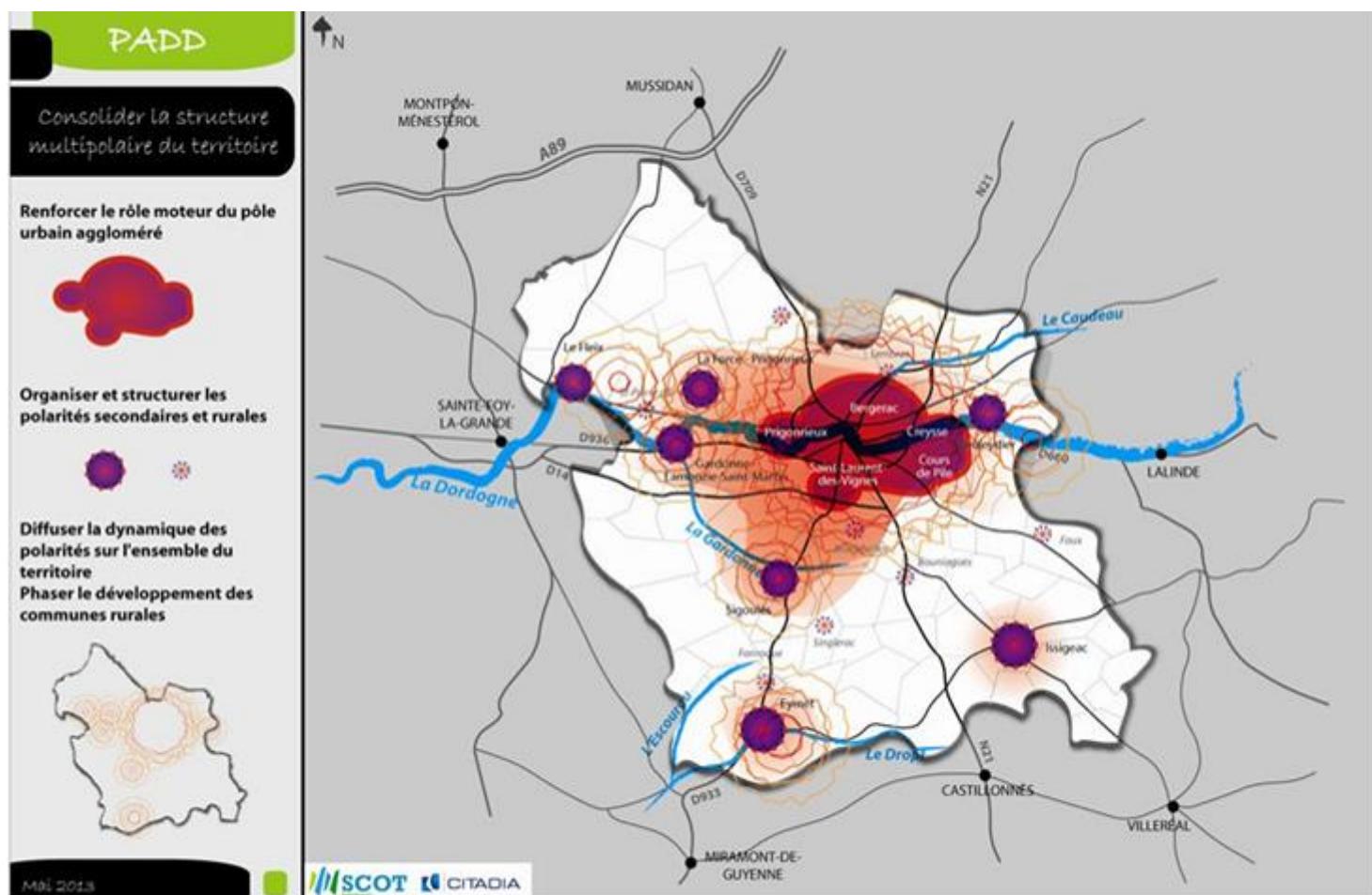
STRATEGIE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE DES
INTER-POLARITES ET INTER-URBAINS



3.2.2 Consolider la structure multipolaire

La multi-polarisation est la stratégie retenue pour le Bergeracois : elle permet à chaque partie du territoire de se développer en recherchant la complémentarité entre les différents bassins de vie. L'objectif est de concentrer une partie du développement (habitat, emplois, équipements) en priorité sur le pôle urbain et sur les pôles d'équilibre, puis, dans les communes rurales.

L'objectif est d'accompagner le développement urbain de ces prochaines années, pour qu'il véhicule une image qualitative, à la hauteur de l'héritage patrimonial qui fait la notoriété du Bergeracois. Regrouper les constructions autour des centre-bourgs et hameaux principaux permet de recréer un dynamisme de village, de limiter les déplacements automobiles, d'optimiser les investissements des collectivités en matière d'assainissement et de voiries, d'améliorer le fonctionnement des équipements, ...



Valorisation des paysages aux abords des axes routiers, en lien avec l'urbanisme

- Entrées de ville à requalifier : réduction de la publicité, aménagement végétalisé des espaces publics, recomposition de l'urbanisation, ...
- Séquences "bâties agglomérées" de villes et bourgs : urbanisation structurée et structurante à valoriser
- Séquences "bâties diffuses" : urbanisation à maîtriser
- Séquences "bâties économiques" : intégration paysagère à assurer (traitement des façades, des espaces publics)

- Coupures d'urbanisation à préserver, urbanisation proche à contenir
- Potentialités de connexions et de séquences "vertes" (en lien avec les Trames Vertes et Bleues) à valoriser
- Potentialités de séquences "ouvertes" agricoles, à protéger en tant que respirations paysagères
- Vues, panoramas et perspectives paysagères à protéger

SECTEURS OÙ LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DOIVENT PARTICULIÈREMENT INTÉGRER UNE RÉFLEXION SUR LES MOBILITÉS ET LES DÉPLACEMENTS

 Urbaniser en priorité à proximité des dessertes en transports en commun ou mutualisés

Proscrire les extensions linéaires pour la sécurité et la visibilité.
Interdire les sorties directes sur les axes importants

 Densifier qualitativement les espaces à urbaniser à l'intérieur des polarités et supérieurs à 2 ha

Pour ces deux typologies :

Restructurer les extensions urbaines en prenant des dispositions visant à proposer des formes urbaines :

- compactes où les constructions sont judicieusement implantées les unes par rapport aux autres et par rapport aux espaces publics pour ménager des espaces privatifs d'intimité ;

- intégrant des plateformes multimodales, appropriées selon la destination et la capacité de la zone : parkings à vélo, arrivée de TAD... ;

- intégrant des itinéraires «doux» pour les mobilités de proximité.

 Restructurer le quartier autour de la gare, concentrant des logements et des activités économiques tertiaires

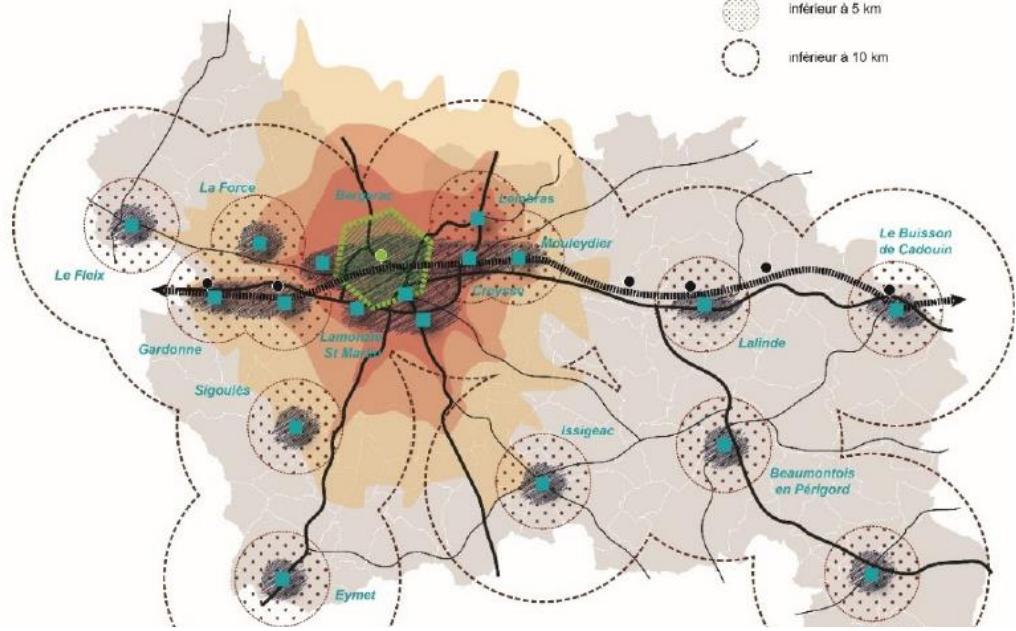
Plateformes multimodales prioritaires
(voir prescriptions sur le volet transports)

Temps d'éloignement du pôle urbain (en voiture) :

inférieur à 10 minutes
inférieur à 15 minutes
inférieur à 20 minutes

Eloignement du pôle équipée le plus proche (en kilomètres, à vol d'oiseau) :

inférieur à 5 km
inférieur à 10 km



STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS ROUTIERS

Améliorer la desserte routière

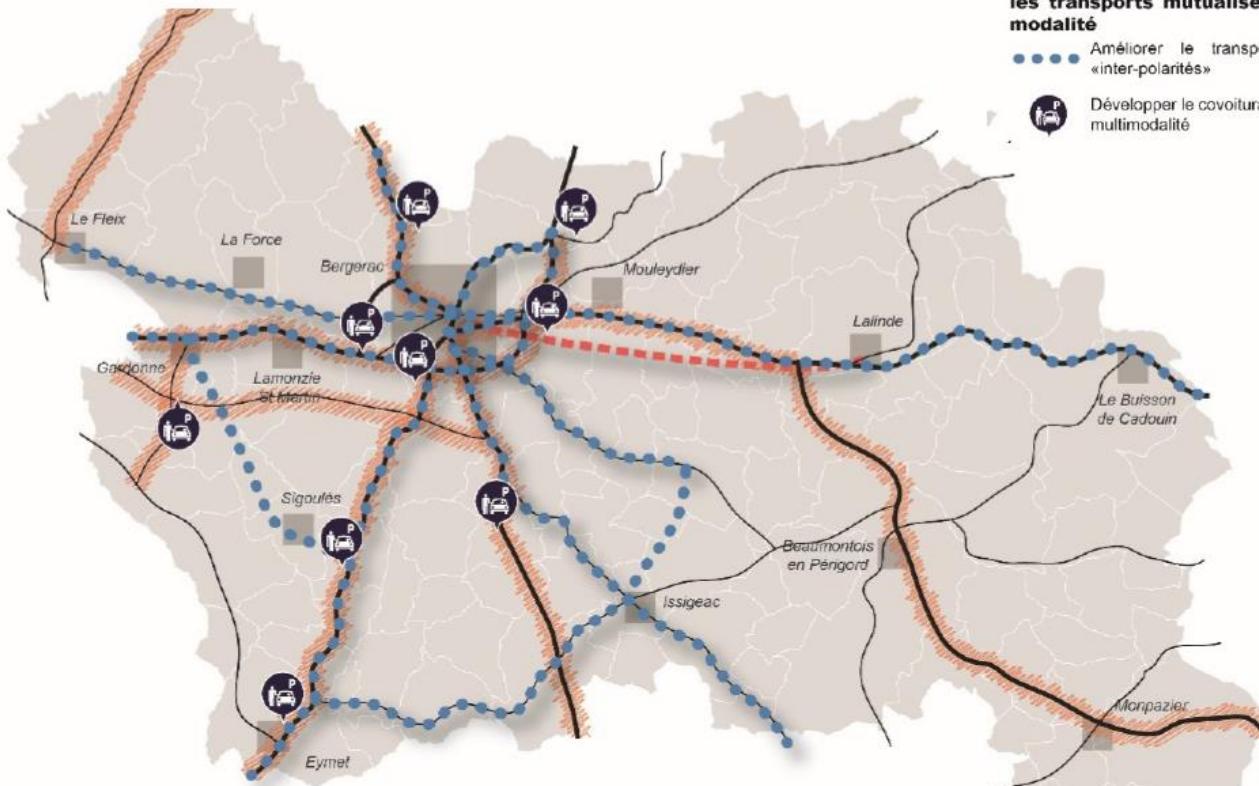
 Créer de nouvelles voies

 Moderniser la voirie

Développer les transports en commun, les transports mutualisés et la multimodalité

 Améliorer le transport en commun «inter-polarités»

 Développer le covoiturage et permettre la multimodalité



3.2.3 Développer le patrimoine naturel et urbain

Parce que la consommation d'espace par l'urbanisation (non maîtrisée voire anarchique) met en péril les activités agricoles qui peinent à rentabiliser l'exploitation d'un foncier morcelé, parce qu'elle a des impacts irréversibles sur le paysage ou génère des incidences parfois préjudiciables sur l'équilibre écologique des milieux naturels, le SCoT a pour ambition d'économiser le foncier et se porte garant de la gestion équilibrée des sols.

Le développement urbain des prochaines décennies devra être moins consommateur d'espace que celui de la dernière décennie.

Le territoire du SCoT est attractif pour la qualité de son cadre de vie (les vallées de la Dordogne, du Dropt, de la Gardonnette,... ; le terroir viticole ; les massifs forestiers ; les falaises calcaires, ...). Une part importante de l'économie locale repose d'ailleurs sur les richesses du patrimoine Bergeracois (agriculture, paysages de terroirs, gastronomie, climat, Dordogne, architecture, ...).

Les paysages présents sont riches mais également menacés, notamment par l'urbanisation diffuse et les modèles « clés en main » de type pavillonnaire qui les banalisent. Valoriser les atouts liés au paysage naturel et urbain renforce la patrimonialité du territoire, son image, son identité et son attractivité.

Règles de développement urbain opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°3 : Programmer le développement urbain et limiter ses impacts sur les ressources naturelles et agricoles

L'hypothèse de développement (résidentiel, économique, touristique, ...) envisagé pour le Bergeracois a nécessairement des répercussions sur l'environnement.

Minimiser les impacts du développement urbain sur le cadre de vie est nécessaire pour léguer aux générations futures un environnement sain et des perspectives d'avenir. La réduction des impacts doit être anticipée.

Parce que la consommation d'espace par l'urbanisation (non maîtrisée voire anarchique) met en péril les activités agricoles qui peinent à rentabiliser l'exploitation d'un foncier morcelé, parce qu'elle a des impacts irréversibles sur le paysage ou génère des incidences parfois préjudiciables sur l'équilibre écologique des milieux naturels, le SCoT a pour ambition d'économiser le foncier et se porte garant de la gestion équilibrée des sols. Le développement urbain des prochaines décennies devra être moins consommateur d'espace que celui de la dernière décennie. Parce que la ressource en eau du Bergeracois est fragile, les rejets issus du développement urbain (eaux usées, déchets, ...) devront être réduits à la source et traités rigoureusement, voire même valorisés (bénéfice social, économique et environnemental). Enfin l'urbanisation à venir ne devra pas augmenter ni aggraver l'exposition des personnes et des biens aux risques connus. Afin de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique, le SCoT s'attache également à prendre sa part dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Orientation 9 : Programmer le développement urbain

Orientation 10 : Economiser les espaces agricoles, forestiers et naturels, protéger la ressource sol

Orientation 11 : Protéger la ressource en eau

Orientation 12 : Contribuer à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique

Orientation 13 : Réduire la production de déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Orientation 14 : Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain

Règles environnementales opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°4 : Promouvoir le « capital nature » comme facteur d'attractivité et vecteur de développement

Le territoire du SCoT est attractif pour la qualité de son cadre de vie (les vallées de la Dordogne, du Dropt, de la Gardonnette... ; le terroir viticole et arboricole ; les massifs forestiers ; les coteaux calcaires, ...). Une part importante de l'économie locale repose d'ailleurs sur les richesses du patrimoine Bergeracois (bastides, paysages de terroirs, gastronomie, climat, Dordogne, architecture, ...). Les paysages présents sont riches mais également menacés, notamment par l'urbanisation diffuse et les modèles « clés en main » de type pavillonnaire qui les banalisent. Valoriser les atouts liés au paysage naturel et urbain renforce la patrimonialité du territoire, son image, son identité et son attractivité. La politique de valorisation des patrimoines naturels, agricoles et bâties et des paysages mise en œuvre dans ce DOO s'attache à préserver le territoire tout en permettant son développement.

Orientation 15 : Valoriser les paysages et les panoramas les plus remarquables du territoire du SCoT

Orientation 16 : Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Orientation 17 : Valoriser le terroir agricole (viticulture, polyculture, maraîchage, arboriculture, élevage...)

3.3 LE PLAN CLIMAT BERGERACOIS

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie et de s'adapter aux évolutions du climat.

Ce document stratégique adossé au SCoT débouche sur un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire. Il doit être l'occasion d'un vaste exercice de prospective, avec une opportunité d'implication de la population et de tous les acteurs locaux, publics, privés, collectifs ou individuels.

Il permet de réaliser un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du territoire, de définir une stratégie avec l'ensemble des acteurs - collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises, établissements publics, etc. - de fixer des objectifs globaux et chiffrés, de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre les différentes actions de façon cohérente et justifiée.

Mais le Plan Climat s'adresse aussi aux habitants avec des réunions d'informations et une incitation vers des comportements plus sobres et efficaces énergétiquement et s'appuyant sur les énergies renouvelables.

Le Plan Climat offre donc un cadre méthodologique aux territoires pour réaliser des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) permet d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

En synthèse, le PCAET doit évidemment permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie.

Cette volonté de lutte contre le réchauffement climatique s'est concrétisée par la réalisation d'un Bilan Carbone, par une phase de concertation avec les acteurs locaux et l'écriture d'un programme d'actions.

Après avoir réalisé un état des lieux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations d'énergie à l'échelle de son territoire, le SyCoTeB à défini une Stratégie pour son Plan Climat autour de laquelle s'articule le plan d'action du PCAET, pour la période 2018-2024.

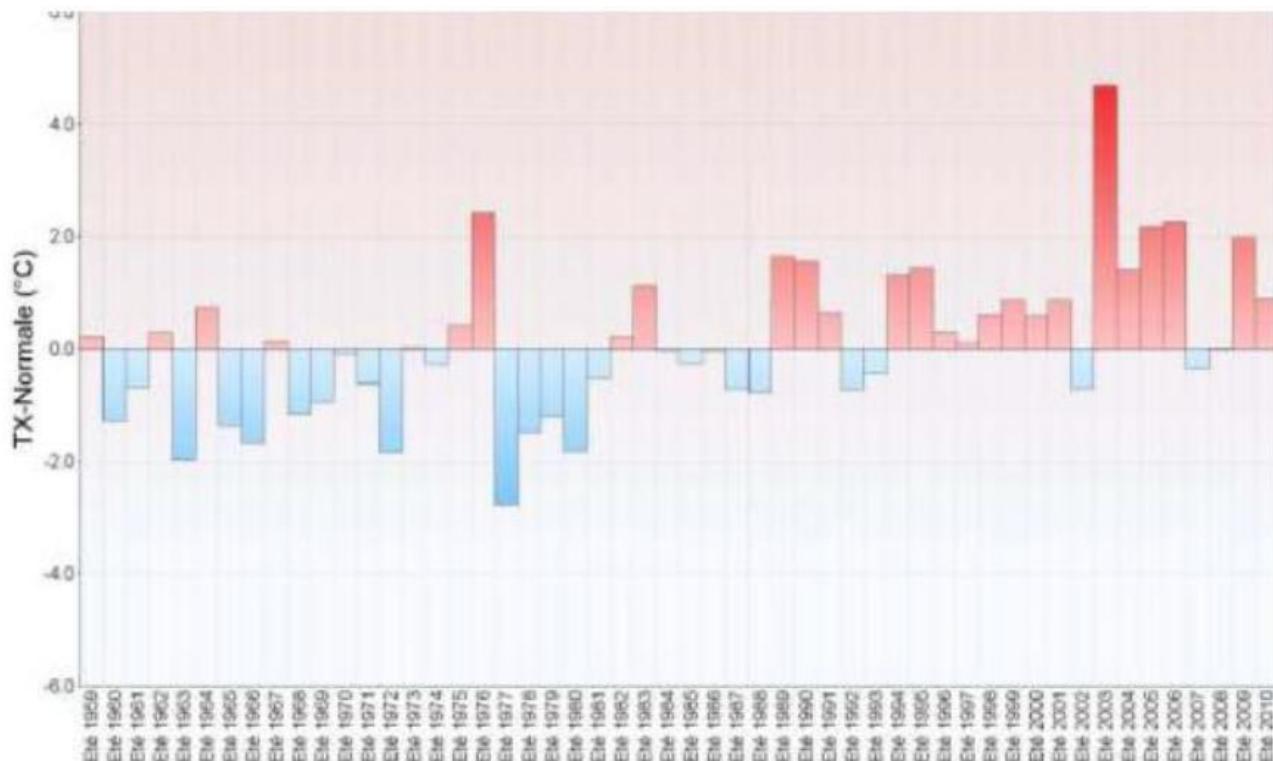
Le plan d'action aborde, entre autres, les thématiques de l'habitat, de l'aménagement, de l'agriculture, de la production d'énergies renouvelables ou de la mobilité, avec pour objectifs, in fine, de réduire les émissions de GES et la vulnérabilité énergétique du territoire tout en le préparant aux évolutions du climat à venir.

« Si l'on veut éviter que des mesures drastiques rendues obligatoires viennent un jour s'imposer aux populations et aux élus qui les subiront comme des contraintes insupportables, c'est l'ensemble de la société qui doit s'emparer de cette question : éducation, information, sensibilisation, discussions, incitations, actions concrètes, etc. sont autant d'ingrédients qu'il faudra savoir combiner localement. »

3.3.1 Diagnostic climat Bergeracois

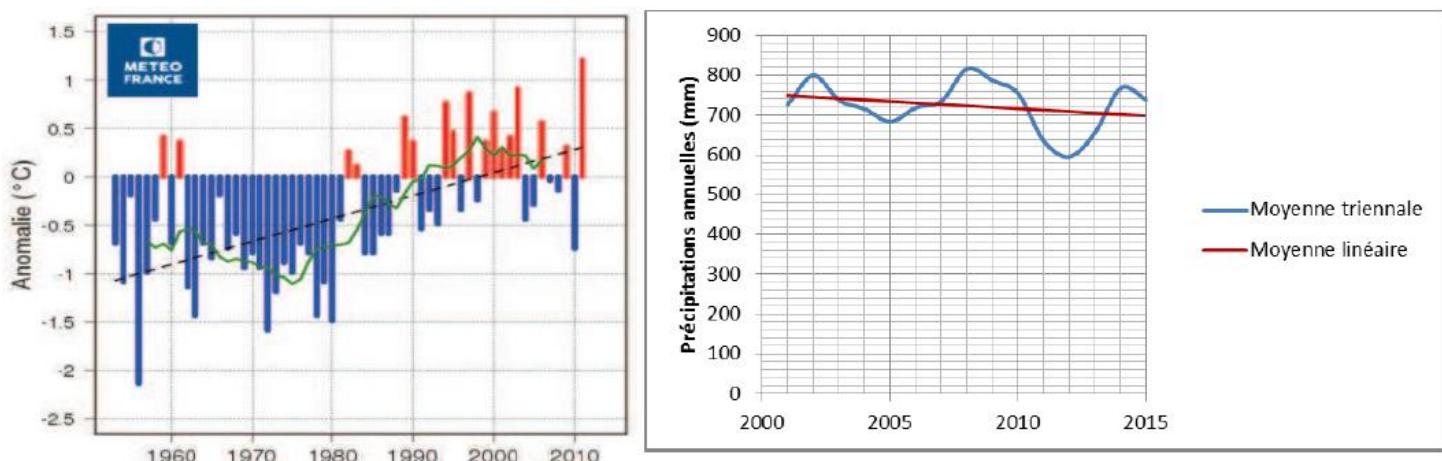
3.3.1.1 L'évolution du climat

Le graphique suivant présente les anomalies de températures maximales estivales observées dans le quart Sud-ouest de la France depuis 1959. Bien que ces données ne constituent pas une « preuve » du changement climatique (à cette échelle, la variabilité naturelle du climat est difficilement distinguable des évolutions tendancielles), elles soulignent néanmoins une hausse incontestable des températures maximales particulièrement marquée depuis le début des années 1990, avec un pic caniculaire observé en 2003.



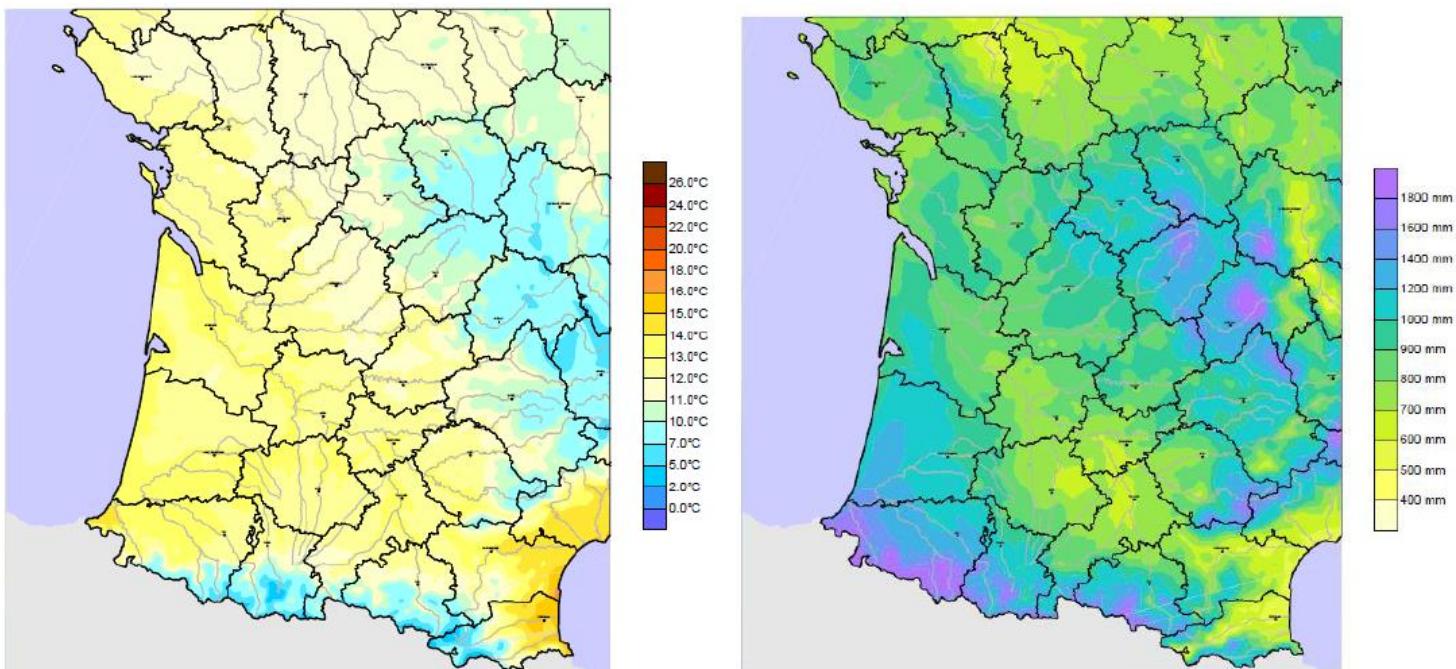
Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1959-2010 en zone Sud-ouest. Météo France, 2010

L'étude des températures estivales à Bergerac sur la période 1960-2011 s'inscrit dans cette même tendance à la hausse. Elle s'accompagne d'une baisse tendancielle des précipitations annuelles moyennes.



A gauche : Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1960-2010 à Bergerac. Météo France, 2010.
A droite : Précipitations annuelles entre 1999-2015 à Bergerac. CRP Consulting avec les données Météo France.

Le territoire du SCoT présente des températures relativement modérées par rapport au littoral atlantique, comprises entre 11°C (autour de Lalinde) et 13°C (vers Bergerac). Le territoire bénéficie également de précipitations modérées, celles-ci oscillant entre 600 et 900 mm.



Scénario de référence (1971-2000) pour les températures (à gauche) et pour les précipitations (à droite). Météo-France - DATAR, 2010

L'ensemble des cartes présentées ci-après permettent d'envisager l'évolution des températures, des précipitations ainsi que l'évolution des canicules et états de sécheresse à horizons, 2030, 2050, 2080 par rapport à ce scénario de référence. Les analyses des évolutions futures portent sur le sous-secteur dit « territoires sous influence de la Garonne » dans lequel se situe le territoire du SCoT.

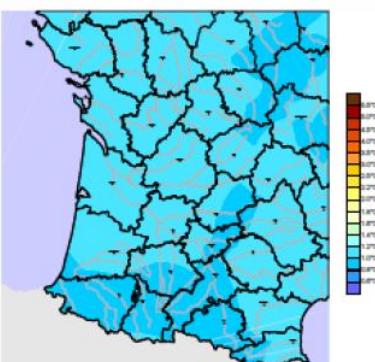
B1 scénario « optimiste »



A1B scénario « médian »

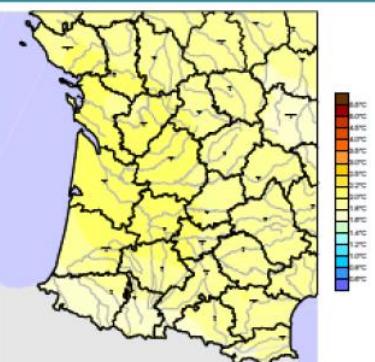
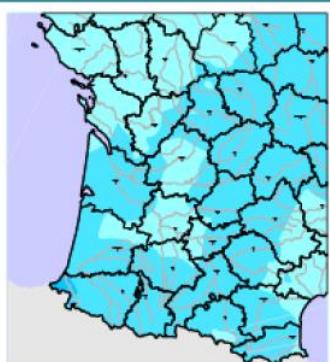


A2 scénario « pessimiste »



2030

2050

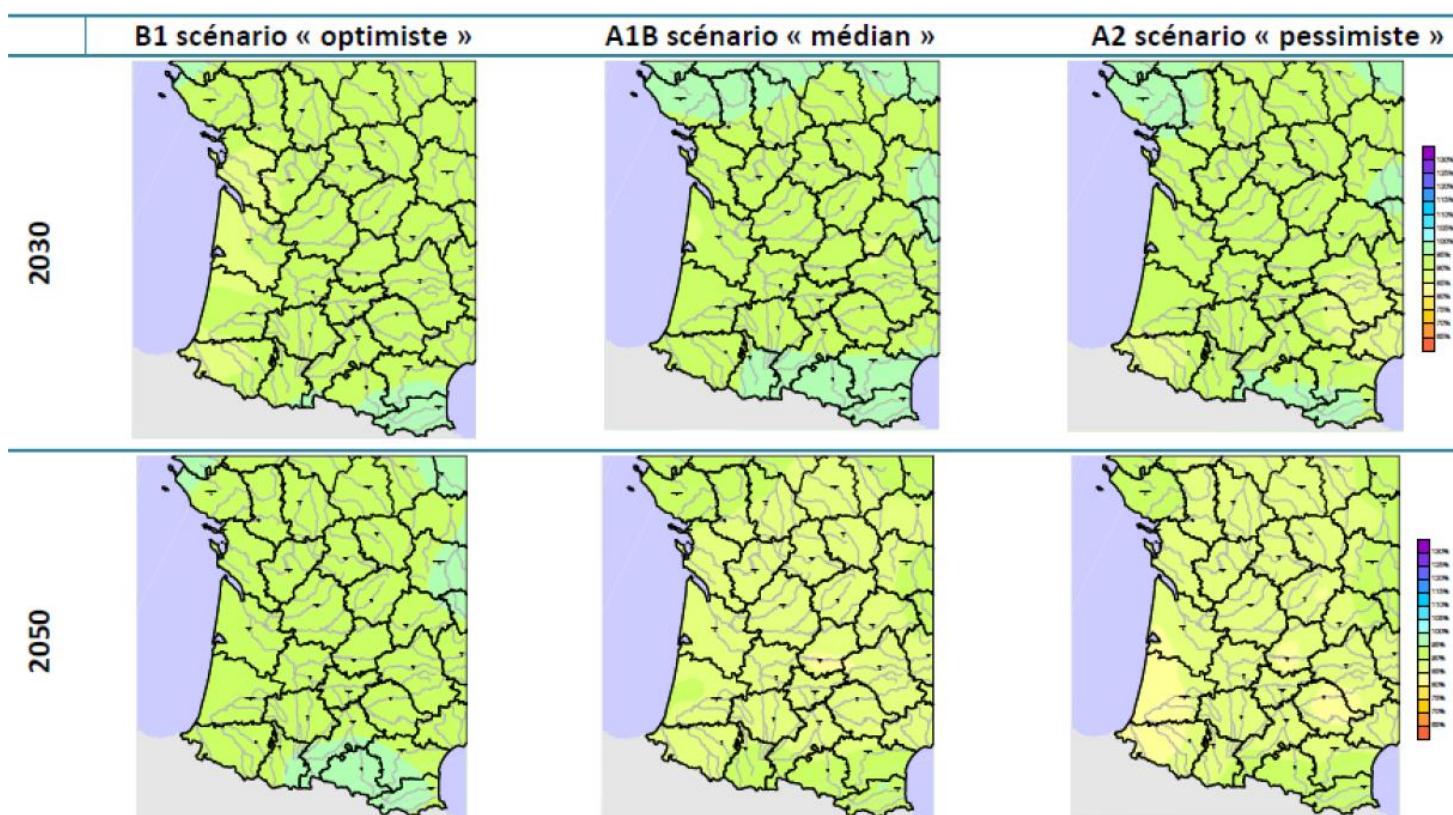


Moyenne des températures annuelles : écart à la référence en degrés aux horizons 2030-2050. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La température moyenne annuelle de référence dans les territoires sous influence de la Garonne (moyenne sur la période 1971-2000) se situe entre 11 et 14°C. A horizon 2030, cette température moyenne annuelle devrait augmenter entre 1,2 et 1,4°C. A horizon 2050, les écarts par rapport à la référence commenceront à se creuser entre le scénario optimiste B1 (+1,2) et les scénarios pessimistes A1B et A2 (jusqu'à +2,2). En 2080, l'augmentation de la température moyenne annuelle devrait être forte et les écarts entre le scénario optimiste (+2) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +4) sont plus importants. La température moyenne saisonnière hivernale de référence est d'environ 7°C. A horizon 2030, les différents scénarios indiquent une évolution comprise entre +1 et +1,4°C. C'est à partir de 2050 que les écarts se creuseront entre le scénario optimiste (+1°C) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +2°C). En 2080, les tendances à l'augmentation se confirmeront, les écarts entre le scénario optimiste (+1,8) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +3) s'accentueront encore. La température moyenne saisonnière estivale de référence se situe entre 18 et 20°C. Il est intéressant de constater que les températures estivales devraient augmenter davantage que les températures hivernales : entre +1,4 et +2°C en 2030, entre +1,8 et +3,5°C en 2050 et entre +3 et +6°C en 2080.

Une augmentation significative des températures moyennes annuelles et saisonnières est donc attendue sur le territoire.

Vers une baisse des précipitations annuelles et saisonnières

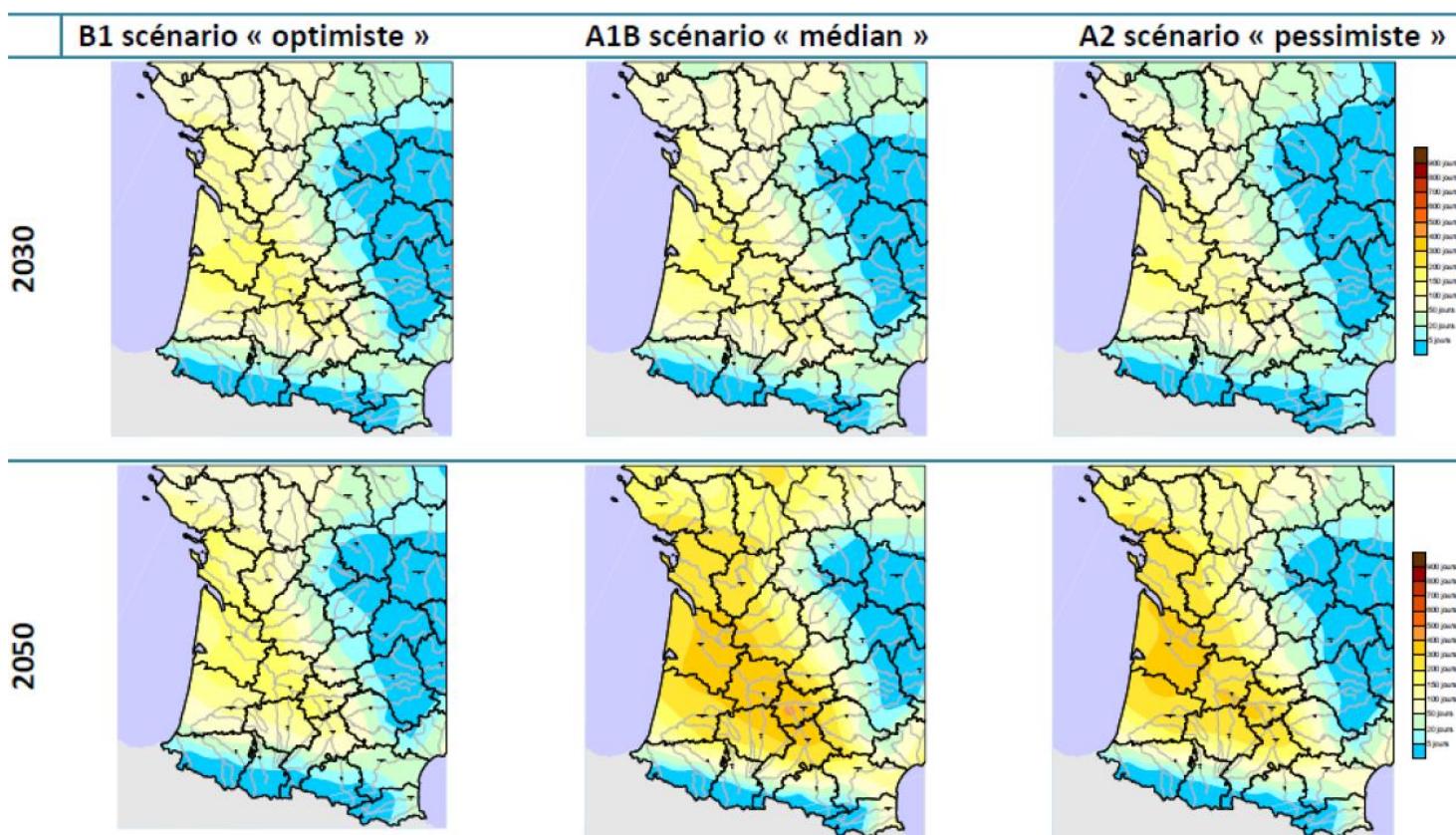


Moyenne annuelle des précipitations : Ecart à la référence en pourcentage aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La pluviométrie moyenne annuelle sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 600 et 1000mm. A horizon 2030, cette pluviométrie moyenne annuelle devrait se situer autour de 95% par rapport à celle de référence. En 2050, elle s'établirait entre 90 et 95% en fonction des scénarios. En 2080, cette tendance devrait se confirmer et s'établir entre 75 à 95% en fonction du scénario considéré. Avec le changement climatique, les précipitations annuelles et saisonnières auraient donc tendance à diminuer, notamment en été. A horizon 2030, la pluviométrie moyenne estivale devrait se situer entre 90 et 100% par rapport à cette référence. A horizon 2050, elle se situerait entre 75 et 95% selon les scénarios et la zone considérés (moins de pluies estivales sur la zone Ouest). En 2080, cette tendance se confirmerait et s'établirait entre 70 et 90% en fonction du scénario et de la zone considérés.

Une diminution globale de la pluviométrie moyenne annuelle et saisonnière peut donc être attendue sur le territoire considéré. Elle devrait être plus importante l'été que l'hiver et affecterait davantage la moitié Ouest du territoire.

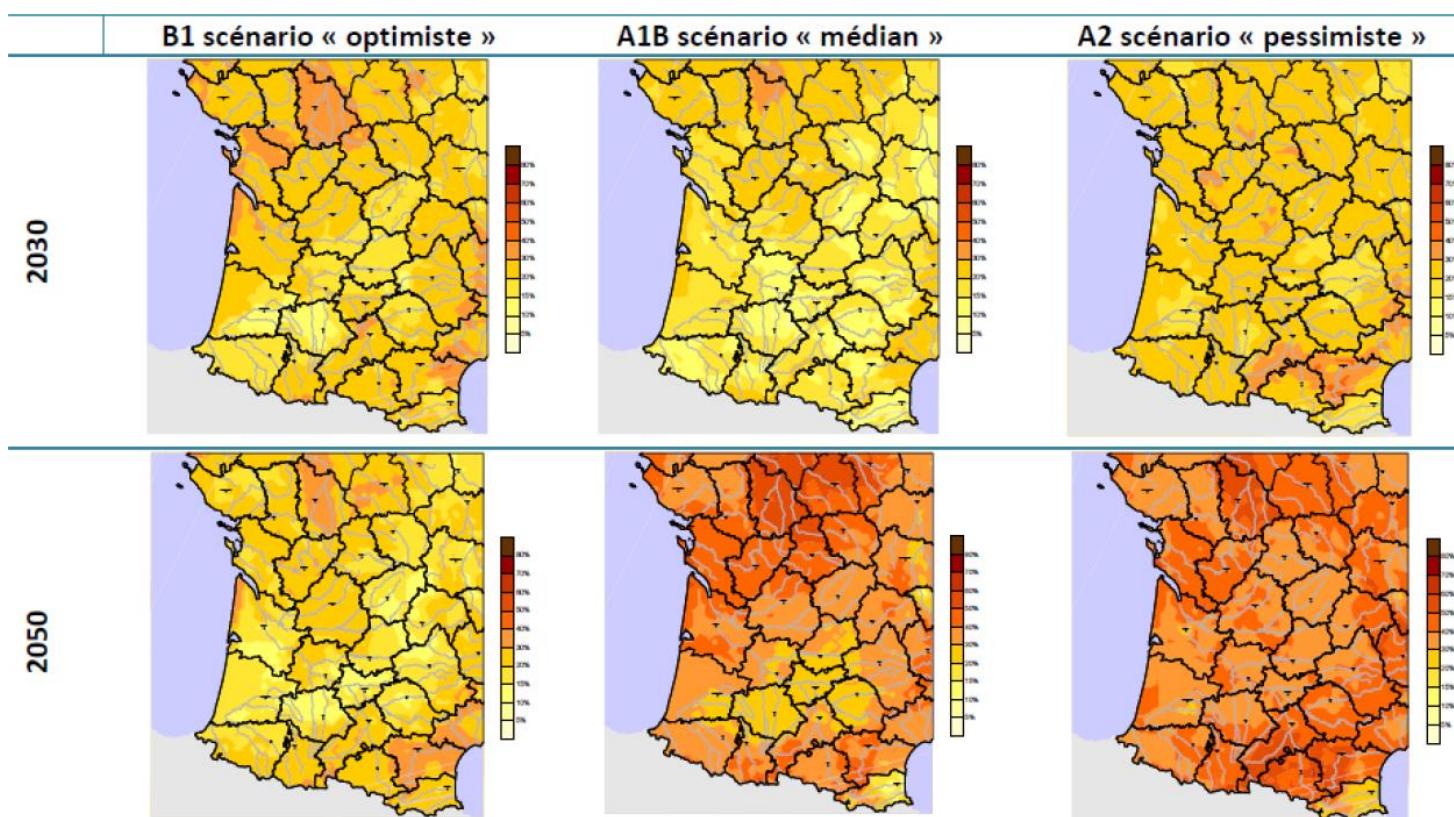
Une augmentation du nombre de jours de canicule.



Nombre cumulé de jours sur 30 ans présentant un caractère de canicule - horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

En 2030, le nombre total de jours de canicules comptabilisés (sur la période de 30 ans) sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 50 (en zone limitrophe des régions de massif) et 200 jours (en Aquitaine). En 2050, ce nombre ferait plus que doubler et se situerait entre 200 et jusqu'à 500 jours selon le scénario considéré. En 2080, il se situerait entre 400 et 900 jours selon le scénario et la zone, le centre de la zone devant être le plus affecté (le long du cours de la Garonne).

Une progression des sécheresses.



Pourcentage du temps passé en état de sécheresse aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

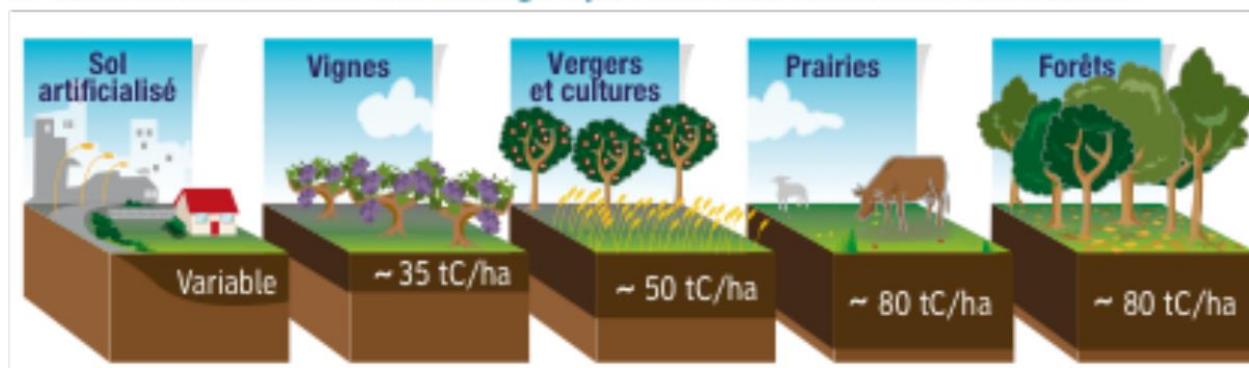
2030, le temps passé en état de sécheresse sur le territoire (exprimé en pourcentage sur une période de 30 ans) pourrait se situer entre 15 et 40%. En 2050 et en 2080, le temps passé en état sécheresse varierait nettement selon le scénario optimiste (respectivement 20 et 30% du temps) ou pessimiste (respectivement 30 et jusqu'à 70% dans certaines zones dans le scénario A1B).

3.3.1.2 L'évolution du stockage en dioxyde de carbone (CO₂)

Évaluation du stockage en dioxyde de carbone (CO₂) : Ces estimations sont confirmées par la plaquette de l'ADEME (cf. illustration ci-après) sur la capacité de stockage des sols, éditée en 2014 qui propose les facteurs suivants :

- Prairie et forêts 80 t C/ha (soit 293 t CO₂/ha)
- Sols agricoles 50 t C/ha (soit 183 t CO₂/ha)

■ Variation des stocks de carbone organique selon l'affectation des sols en France



XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Source ADEME : Carbone Organique des sols – 2014

Ces données ne concernent que le stock de carbone dans les sols et non ceux présents dans la biomasse aérienne. Or, si les forêts stockent une partie importante du carbone dans les sols, elles stockent également du carbone dans la biomasse aérienne, ce qui n'est pas le cas de manière significative dans les cultures, prairies et surfaces en herbes (l'essentiel du stock étant prélevé dans le cas des cultures et des prairies).

Avec 48,6 Mt CO₂ stockés dans ses sols et forêts, le territoire du SCoT Bergeracois stocke donc l'équivalent d'un peu plus de 49 ans d'émissions de son territoire.

En synthèse, les espaces agricoles, forestiers et naturels constituent un réservoir de carbone stockant près de 50 ans d'émission du territoire. L'urbanisation de ces espaces entraîne un relargage de carbone dans l'atmosphère qui selon les prévisions du SCoT en cours augmenteront les émissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire de 1 %, alors que l'objectif est de les réduire significativement d'ici 10 ans.

Une diversité de pistes de travail peut être étudiée afin de renforcer la séquestration de carbone sur le territoire du SCoT Bergeracois :

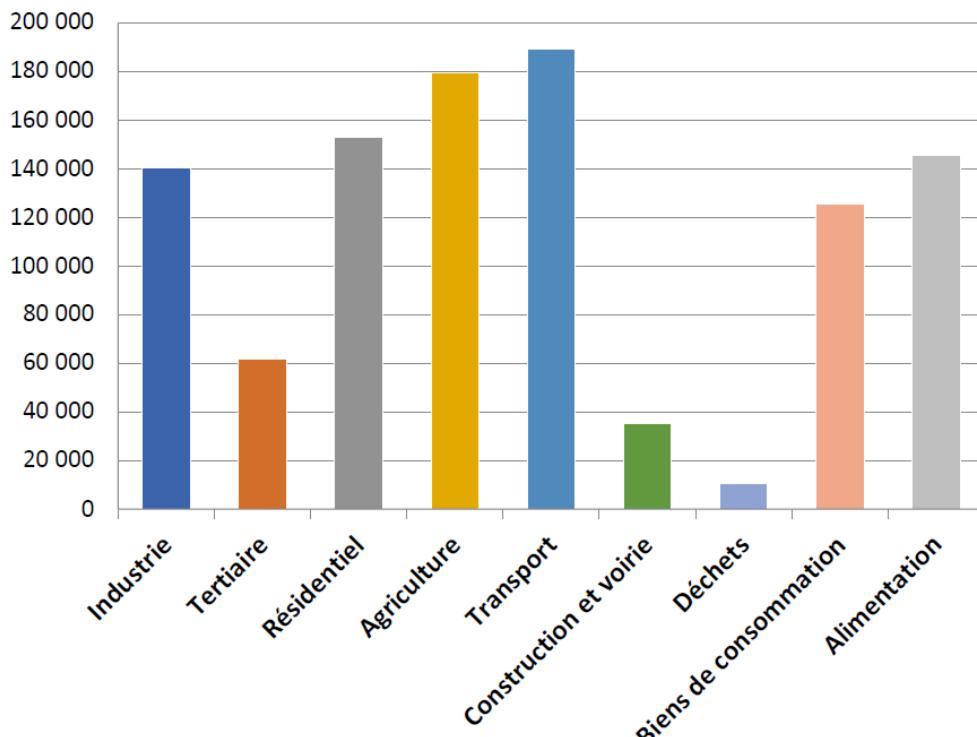
- Réduire la consommation d'espace liée à l'urbanisation et en tout premier lieu sur les forêts et les prairies.
- Augmenter la teneur en matière organique des sols cultivés qui peut être obtenue généralement en réduisant le travail du sol. Plusieurs techniques laissent entrevoir à l'avenir des potentiels intéressants pour optimiser le stockage de carbone dans les plantes et les sols, comme le semis direct, les techniques de semis « sous couvert », les cultures intermédiaires ou les cultures dérobées, ou encore l'agroforesterie,
- Développer la construction bois afin de renforcer la séquestration de carbone dans les bâtiments.

3.3.1.3 Emissions annuelles de GES :

Les émissions du territoire représentent environ 1 million de tCO₂e

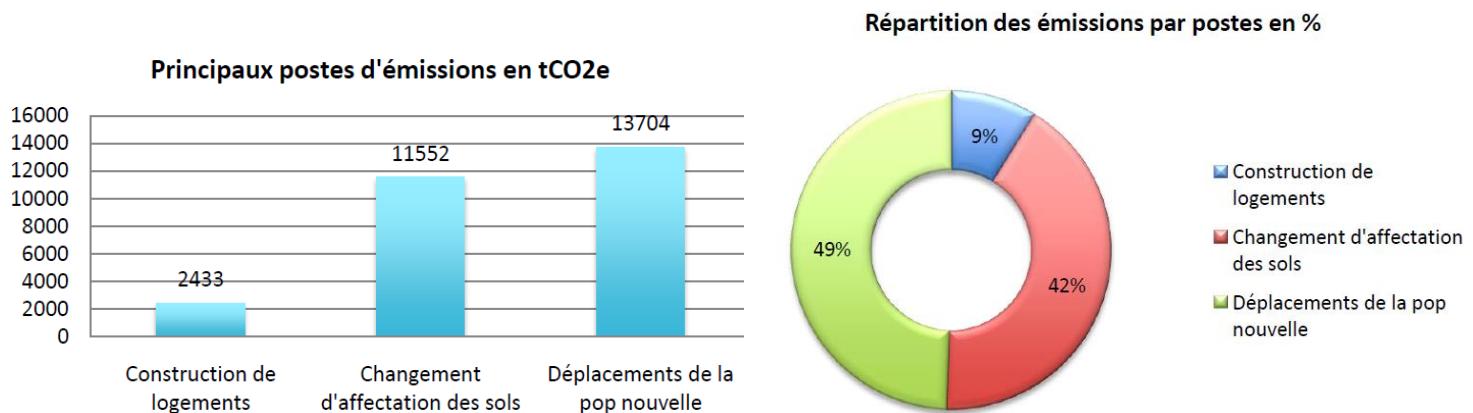
BILAN CARBONE® du SYCOTEB

Emissions directes et indirectes de GES par catégorie, en tCO₂e



Profil d'émissions de GES du SCoT Bergeracois (2015)

Les émissions annuelles de GES générées par l'aménagement du territoire à échéance du SCoT sont estimées à 27 689 tonnes CO₂e par an pour l'accueil de 8 500 habitants supplémentaires. Si l'on soustrait les gains issus de certaines actions comme la réhabilitation de l'habitat existant ou le développement d'énergies renouvelables, le total des émissions est égal à 17 926 tonnes CO₂.



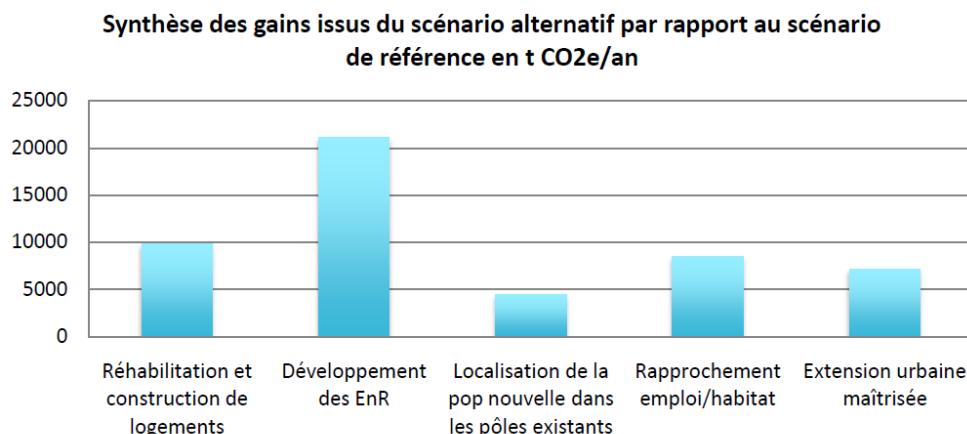
Les émissions liées à l'aménagement représentent 51% des émissions (construction de logements plus changement d'occupation des sols). Les émissions liées aux déplacements des nouveaux habitants représentent 49% des émissions.

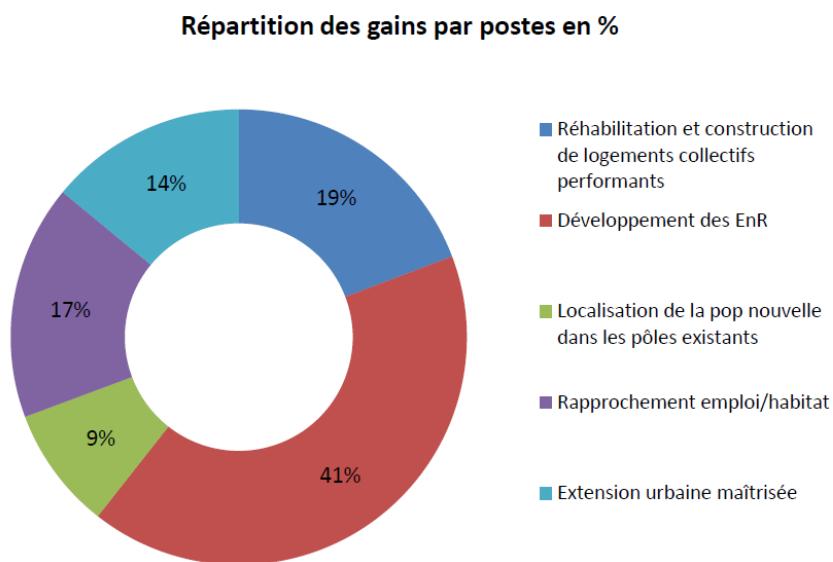
Synthèse des gains liés au projet alternatif par rapport au scénario de référence :

Evolution des émissions annuelles de GES générées par l'aménagement du territoire à échéance du SCOT	Scénario SCoT	Scénario de référence
TOTAL (en tonnes équivalent CO2)	- 33 070	17 926
Evolution des émissions annuelles de GES/ habitant actuel (en t. eq CO2)	-0,46	0,25
Evolution des émissions annuelles de GES / nouvel habitant (en t. eq CO2)	-5,09	2,11
Evolution des émissions annuelles de GES / habitant à échéance du SCoT (en t. eq CO2)	-0,42	0,22

Les principaux leviers d'actions permettant de réaliser les gains GES dans le scénario SCoT relèvent de :

- Le développement des énergies renouvelables (41% des gains)
- la réhabilitation de l'habitat existant et construction de logements performants (19% des gains),
- le rapprochement emploi/habitat (17% des gains).





Principaux enseignements :

Modérer la consommation d'espaces et lutter contre l'étalement urbain permet de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers stockeurs de carbone. C'est aussi un moyen de réduire les coûts et les émissions d'aménagement liés à l'allongement des réseaux et au développement des infrastructures de transport. L'accueil de populations nouvelles dans les centres urbains existants est plus favorable que l'extension urbaine dans l'espace périurbain et rural car elle réduit l'utilisation de la voiture individuelle. Le principal facteur étant la réduction de la distance séparant les nouveaux habitants des principaux équipements publics et commerciaux et de l'emploi. La performance énergétique des bâtiments (rénovation thermique, construction de bâtiments passifs, ...) est également un levier essentiel pour diminuer les émissions GES. La production d'énergies renouvelables sur le territoire peut se substituer à la production électrique nationale, plus émissive en GES.

3.3.2 Aménager durablement le Bergeracois

L'ambition n° 04 du SyCoTeB est : d'intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable.

Le PCAET est porté par le SyCoTeB à l'échelle du SCoT Bergeracois. Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) devront traduire les orientations du SCoT dans leur règlement.

L'utilisation de l'outil « GES SCoT » a démontré que les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts très importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre et que les principaux leviers à activer dans les documents d'urbanisme sur le Bergeracois sont :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réhabilitation de l'habitat existant et la construction de logements performants énergétiquement,
- le rapprochement des lieux d'emploi et d'habitat.

Il est également essentiel de traiter des enjeux Air-Energie-Climat à l'échelle des opérations d'aménagement, en particulier :

- la performance énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables,
- l'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets,
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement),
- le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.

Les actions à mettre en œuvre

- 4.1 Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUi
- 4.2 Revitaliser les centres bourgs

- 4.3 Mettre en place des projets de quartier durable (écoquartiers, écohameaux, etc.) et généraliser l'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement

L'ambition 5 du SyCoTeB est de : Favoriser les alternatives au tout voiture thermique

Les transports sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.

En premier lieu, un travail sur les formes urbaines et l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT, est un enjeu majeur pour réduire les besoins et la portée des déplacements. D'ici 2030, l'impact attendu de ces actions reste modéré, les évolutions d'un territoire étant forcément lentes. Néanmoins, c'est sur ce type d'actions que réside l'essentiel du gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050, car c'est la condition nécessaire pour l'évolution des modes de déplacements sur le long terme.

Par ailleurs, le principal levier ne suppose pas d'effort particulier des collectivités locales, puisque les émissions des véhicules ont une très forte tendance à la baisse grâce aux progrès technologiques. Faciliter le développement des véhicules électriques permet d'accompagner cette dynamique nationale.

Le report modal, le vélo, la marche à pied et les transports en commun restent un levier très efficace à activer. Le développement d'actions sur l'écoconduite ne sera significatif que si l'on parvient à mobiliser un nombre important de citoyens.

Les actions à mettre en œuvre :

- 5.1 Définir et mettre en œuvre un schéma des modes de déplacements actifs
- 5.2 Renforcer les transports collectifs et leur articulation avec les autres modes de transport
- 5.3 Favoriser l'utilisation du vélo
- 5.4 Développer la mobilité électrique pour les particuliers
- 5.5 Améliorer la performance et l'utilisation des parcs de véhicules des collectivités

L'ambition n° 06 du SyCoTeB est : Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail.

Les transports sont le premier poste d'émissions de GES sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important et où il est difficile de contraindre l'usage de la voiture individuelle.

Dès lors, réduire le besoin de déplacement notamment par le télétravail ou mutualiser les déplacements sont des pistes à privilégier. Grâce aux technologies de l'information et de la communication, un certain nombre de déplacements peuvent être limités, en particulier via le télétravail et le développement de visioconférences, mais aussi grâce aux nombreux sites internet et applications qui permettent de faciliter le covoiturage ou le partage de véhicules.

Il s'agit cependant de pouvoir offrir l'accès aux services aux personnes qui ne maîtrisent pas ces technologies et d'offrir les structures physiques nécessaires (aires de covoiturage, espaces de co-working, réseau haut-débit performant).

Les actions à mettre en œuvre :

- 6.1 Développer le télétravail
- 6.2 Inciter à la mise en place de Plan de déplacements des organisations et plan de déplacements inter-organisation
- 6.3 Soutenir la pratique du co-voiturage
- 6.4 Créer une cellule de la mobilité

3.3.3 Adapter le Bergeracois au changement climatique

Ambition 11 : Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air.

La protection des populations face aux fortes chaleurs passe notamment par une approche préventive, en adaptant les aménagements et les logements, ce qui aura également pour effet de renforcer la qualité du cadre de vie.

Lors des précédentes canicules, la surmortalité a été particulièrement importante sur la Dordogne, notamment en raison d'une part plus importante des personnes âgées dans la population. Or, très peu de personnes sont inscrites sur les registres des Plans Canicule. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention sur les fortes chaleurs et sur la pollution de l'air auprès des publics les plus fragiles, et en particulier les personnes âgées.

Avec une bonne qualité de l'air, l'enjeu de l'exposition des populations reste modéré. Toutefois, celle-ci peut se dégrader avec le changement climatique. Il reste donc important de réduire les principales sources d'émissions du territoire qui sont liées aux modes de chauffage et à l'agriculture (ce dernier volet étant traité dans l'ambition 16).

Les actions à mettre en œuvre :

- 11.1 Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées
- 11.2 Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (alternatives à la climatisation)

Ambition 12 : Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs.

La ressource en eau du territoire est déjà soumise à forte pression. Or, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre qu'il existe un véritable risque d'accentuation de la pression sur la ressource. Dès lors, il est important de poursuivre et de renforcer les actions d'économie d'eau engagées dans les différents programmes en place sur les cours d'eau du territoire (SDAGE, SAGE et plan de gestion des étiages).

Ces actions doivent être menées auprès de l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau, les consommations se répartissant entre usages agricoles, industriels et la production d'eau potable.

Concernant le secteur agricole, il serait souhaitable d'encourager le choix de cultures moins exigeantes en eau puis de favoriser des systèmes d'irrigation de précision.

Les actions à mettre en œuvre :

- 12.1 Travailler avec le monde agricole et la chambre d'agriculture sur l'enjeu d'adaptation
- 12.2 Encourager la récupération, le stockage et la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées
- 12.3 Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes, les entreprises aux économies d'eau
- 12.4 Favoriser une gestion qualitative de l'eau

Ambition 13 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et lutter contre les risques.

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats. L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile, moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur le territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

Par ailleurs, le changement climatique va accentuer certains risques majeurs, en particulier les risques inondations et incendie de forêt. Ce dernier étant insuffisamment traité à ce jour, il conviendra de renforcer les dispositifs de prévention.

Les actions à mettre en œuvre :

- 13.1 Accompagner l'adaptation au changement climatique des milieux naturels en renforçant leur préservation, en particulier via la restauration de la trame verte et bleue
- 13.2 Renforcer la biodiversité et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- 13.3 Encourager la gestion durable des espaces forestiers
- 13.4 Prévenir les risques naturels pouvant être aggravés par le changement climatique (incendie de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile)

3.3.4 Crée un Bergeracois à énergie positive

L'ambition n°07 du SyCoTeB est : Soutenir la réhabilitation des bâtiments

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT Bergeracois. C'est donc un domaine de première importance, pour lequel l'enjeu principal consiste à réhabiliter les bâtiments existants.

Pour cela, il est nécessaire de multiplier les moyens de mobilisation sur le territoire : communications ciblées, nombreuses, convergentes, animation de réseaux d'acteurs, mise en place de solutions de financement à destination des différents publics.

Les actions à mettre en œuvre :

- 7.1 Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement un PRIS (Point Rénovation Info Service) et une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Énergétique)
- 7.2 Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)
- 7.3 Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation et le développement de logements sociaux performants énergétiquement.
- 7.4 Réhabiliter les logements communaux
- 7.5 Réhabiliter les équipements publics

L'ambition n°08 du SyCoTeB est : Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT du Bergeracois.

Pour maximiser l'utilisation des outils financiers et de conseils existants pour la rénovation du bâti, il est important de mettre en place une communication efficace, homogène, relayée sur tout le territoire, incluant en particulier la valorisation d'opérations vertueuses locales (de rénovation de logement, d'implantation d'ENR, d'utilisation de matériaux biosourcés, etc.) avec l'organisation régulière de visites de sites, entre autres.

Les actions à mettre en œuvre :

- 8.1 Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.2 Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.3 Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.4 Communiquer et former les collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.5 Impulser des opérations collectives pour les collectivités
- 8.6 Impulser des opérations collectives pour les citoyens
- 8.7 Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens

Ambition 9 : Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique.

Être en situation de précarité énergétique, c'est dépenser au moins 10% de ses revenus pour les consommations énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire important de la mobilité, souvent en voiture individuelle.

Les actions à mettre en œuvre :

- 9.1 Former les travailleurs sociaux aux questions de précarité énergétique
- 9.2 Identifier les publics concernés par la précarité énergétique
- 9.3 Mettre en place un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

Ambition 10 : Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR via une cellule énergie territoriale partenariale.

Les énergies renouvelables locales comptent pour 11% de la consommation d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique.

Sur ces 11%, une majorité (60%) est issue du bois bûche utilisé dans les cheminées des maisons du territoire. Cette combustion en foyer ouvert est peu efficace énergétiquement, et produit des particules fines qui dégradent la qualité de l'air.

Par ailleurs, une importante production hydroélectrique (33%) existe sur la Dordogne dans sa traversée du territoire (seuil de Tuilières principalement).

Le potentiel pour le développement des ENR est donc très important.

Les actions à mettre en œuvre :

- 10.1 Mettre en place une cellule énergie renouvelable
- 10.2 Développer la filière de production locale de bois-énergie
- 10.3 Promouvoir le développement des réseaux de chaleur ENR (bois, géothermie, CSR, biogaz...) et des chaufferies bois
- 10.4 Identifier les installations existantes et les projets dormants en hydroélectricité
- 10.5 Favoriser les projets de méthanisation en priorité à proximité du réseau de gaz naturel pour favoriser l'injection de biogaz.
- 10.6 Sensibiliser sur l'éolien et le petit éolien.
- 10.7 Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, en particulier envers les agriculteurs
- 10.8 Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies « énergie climat »
- 10.9 Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagements pour développer les ENR

3.3.5 Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Ambition 14 : Développer l'économie verte.

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficience énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.

La France est particulièrement engagée sur cette thématique. Localement, chaque territoire dispose d'un potentiel spécifique qu'il est nécessaire d'étudier et de valoriser.

Une première réflexion menée lors d'un atelier de travail spécifique à l'économie verte sur le Bergeracois a permis de faire émerger 2 priorités qui sont traitées dans 2 autres axes du PCAET :

- animer le territoire afin de faire émerger des projets de réhabilitation chez les particuliers, avec des matériaux biosourcés (cf. Fiche Action 8.6),
- donner confiance aux entreprises, en leur faisant connaître les engagement du territoire en matière de rénovation des bâtiments et de développement des énergies renouvelables (en particulier photovoltaïque, géothermie et bois- cf. Fiche Action 3.1).

Les actions à mettre en œuvre :

- 14.1 Définir une stratégie de développement de l'économie verte
- 14.2 Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique

Ambition 15 : Développer l'économie circulaire.

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise. Mener une démarche d'économie circulaire sur un territoire est donc également une démarche de compétitivité économique.

Il s'agit donc d'une perspective majeure afin de dissocier l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et les différents impacts environnementaux, de l'augmentation de la production de richesse.

L'enjeu est important pour le territoire puisque les émissions liées à l'activité économique (hors agriculture) représentent presque un tiers des émissions du Bergeracois (et la moitié des consommations énergétiques du territoire) :

- 13 % pour les émissions industrielles,
- 6 % pour les émissions tertiaires,
- 7 % pour les émissions liées au transport de marchandises.

Les actions à mettre en œuvre :

- 15.1 Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale

- 15.2 Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques environnementales
- 15.3 Mener des démarches « zéro déchet – zéro gaspillage »

Ambition 16 : Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental.

L'agriculture est le second poste émetteur de GES du territoire (17 %). Ces émissions sont principalement non énergétiques, liées d'une part à la volatilisation d'une partie de l'azote des engrains épandus, et d'autre part aux émissions de méthane des ruminants, ainsi qu'aux fermentations des déjections des élevages.

Dans le domaine viticole comme dans l'élevage, les besoins énergétiques sont cependant importants, avec la nécessité de rafraîchissement des liquides ou des ambiances, qui utilisent des systèmes de froid dont les gaz ont souvent un impact GES important.

Des pratiques performantes peuvent permettre de diminuer les bilans GES des exploitations agricoles de 30 à 40 %, notamment par le renforcement du stockage de carbone dans les sols et la végétation.

Les actions à mettre en œuvre :

- 16.1 Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.

Ambition 17 : Veiller à la bonne articulation entre PCAET et Projet Alimentaire Territorial.

Le Pays du Bergeracois porte une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'ensemble des pistes qui ont été identifiées dans le cadre du PCAET en matière de développement de l'agriculture locale et des circuits courts, est d'ores et déjà présent dans le Projet Alimentaire du Bergeracois. C'est pourquoi, il s'agira essentiellement ici de contribuer à la mise en œuvre de ce projet et en particulier afin :

- de développer les circuits courts,
- de développer l'offre locale dans la restauration collective,
- de communiquer sur l'agriculture locale auprès de tous les publics (habitants, restaurateurs et scolaires).

D'un point de vue climatique, l'objectif de l'action est de réduire la quantité de produits alimentaires rentrant sur le territoire ce qui a pour effet de limiter les transports de marchandises et de fusionner deux SyCoTeB– PCAET du Bergeracois– Stratégie bas carbone 30 postes d'émissions : celui de la production agricole et celui de la consommation alimentaire. Cette démarche prend tout son sens dans le cadre d'une production à faible impact environnemental (cf. Objectif 16).

Les actions à mettre en œuvre :

- 17.1 Déployer une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison
- 17.2 Développer les circuits courts de producteurs
- 17.3 Développer l'offre locale dans la restauration collective
- 17.4 Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires)

Ambition 18 : Définir une stratégie autour de l'éco-tourisme.

Le territoire bénéficie d'un fort potentiel touristique. Le renforcement d'une stratégie touristique doit permettre de renforcer l'activité touristique du territoire.

Dans le cadre du PCAET, le SyCoTeB invite les acteurs touristiques du territoire à orienter leur stratégie touristique vers l'éco-tourisme, c'est-à-dire à développer une image et des produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel. En effet, ce positionnement semble tout à fait cohérent au regard de l'image du territoire et de la mise en œuvre d'un PCAET.

Il est également souhaitable d'articuler cette offre écotouristique avec des pratiques expérientielles qui permettent au visiteur d'expérimenter les pratiques liées aux différents savoir-faire locaux.

Par ailleurs, le principal impact carbone de l'activité touristique est lié au déplacement des visiteurs pour venir sur le site, puis lors de leur séjour.

Or, il est possible de réduire ces émissions en développant une offre touristique alternative qui permettra de réduire l'impact des déplacements sur site, ainsi que, dans une moindre mesure, lors des trajets aller-retour.

Les actions à mettre en œuvre :

- 18.1 Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire
- 18.2 Repérer et valoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques
- 18.3 Développer les initiatives des acteurs touristiques réduisant l'utilisation de la voiture individuelle (utilisation de minibus, de vélos, etc.)